



HAL
open science

“ Prodomo ” Donner l’hospitalité aux jeunes en errance

Emmanuel Langlois

► To cite this version:

Emmanuel Langlois. “ Prodomo ” Donner l’hospitalité aux jeunes en errance. [Rapport de recherche] AP2 - N°057, Comité d’Etudes et d’Information sur la Drogue et les addictions (CEID); Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports; Fonds d’expérimentation pour la jeunesse. 2015, pp.139. halshs-02476051

HAL Id: halshs-02476051

<https://shs.hal.science/halshs-02476051>

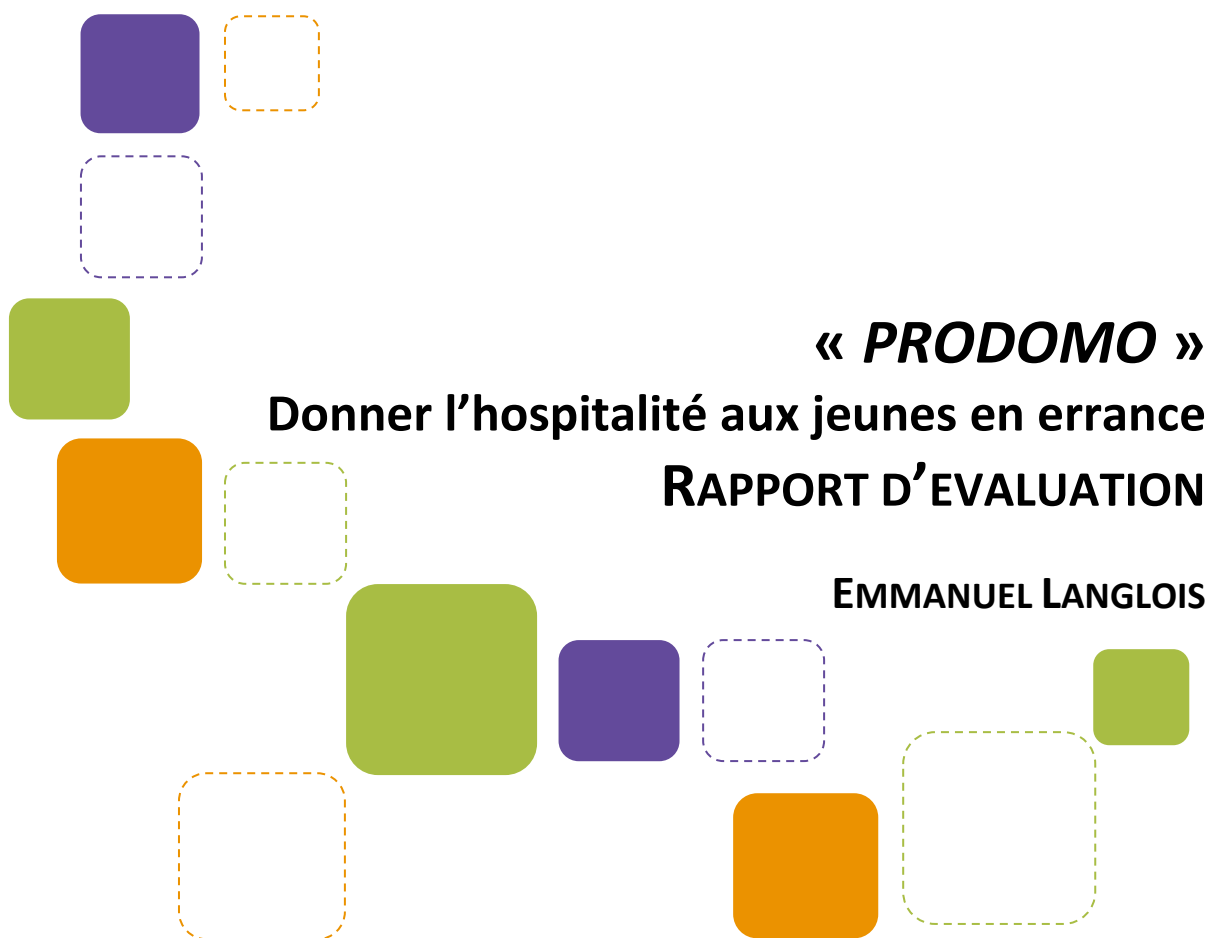
Submitted on 12 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE



Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.experimentation.jeunes.gouv.fr



Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°2 lancé en octobre 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr> la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet.

FICHE SYNTHÉTIQUE

Intitulé du projet

Prodomo

Mots clés :

Hébergement. Jeunes. Sans abris. Réduction des risques.

Structure porteuse du projet

Comité d'Etudes et d'Information sur la Drogue et les addictions -
CEID Bordeaux

Nom et Prénom de la personne en charge du projet, Fonction dans la structure

J.M. Delile. Directeur du CEID.

Structure porteuse de l'évaluation

Université de Bordeaux
Centre Emile Durkheim (UMR 5116)

Nom et Prénom de la personne en charge de l'évaluation, Fonction dans la structure

Emmanuel Langlois. Maître de conférences.

Durée d'expérimentation : 3 ans.

Date de remise du rapport d'évaluation : Septembre 2015.

NOTE DE SYNTHÈSE

Quid de Prodomo.

Prodomo offre un hébergement à des jeunes de 18 à 25 ans qui ont développé une trajectoire et une culture de rue. Les objectifs généraux de Prodomo ont été initialement structurés autour de la recherche d'autonomie et la possibilité de reprendre un peu de distance avec l'errance. Cette forme d'hébergement entend aussi prendre en compte les caractéristiques de la vie sociale et communautaire des jeunes errants, et souhaite offrir une transition souple avec le mode de vie des jeunes. Prodomo ne cherche pas à imposer un mode de vie qui répondrait à une normativité spécifique. Il a été jugé au lancement de Prodomo que de trop fortes contraintes sur la vie quotidienne seraient en inadéquation avec les attentes et besoins des jeunes et un mode de vie qui revendique une grande liberté. La logique de « bas seuil » –issue de la philosophie de la réduction des risques– s'est imposée comme étant incontournable. La référence aux squats est souvent présente chez les jeunes. Aussi, il ne convenait pas d'offrir à ces jeunes des solutions d'hébergement plus contraignantes que la vie dans les squats qui –à leurs yeux– offre de nombreux avantages et rend des services importants dans les biographies juvéniles souvent cabossées. Prodomo vise ce moment où les jeunes entrent dans une phase plus problématique de l'errance où le jeune perd son autonomie dans plusieurs domaines. Prodomo offre une possible bifurcation dans la trajectoire des jeunes en errance.

Prodomo est présenté comme une carte supplémentaire dans un éventail d'outils à disposition du porteur, le Comité d'Etudes et d'Information sur la Drogue et les addictions (CEID). Sur la base des échanges et des besoins identifiés par l'équipe de rue du CEID, les lacunes en matière d'hébergement ont vite fait surface. Comment faire en sorte que les actions éducatives ne s'effondrent pas par manque de continuité ? Que proposer face aux situations à risque ? Comment mettre à l'abri ? Comment inventer une alternative au squat ?

Le projet Prodomo intervient dans un contexte d'accentuation de la présence des jeunes dans les rues bordelaises. Estimés, selon les saisons, entre 150 et 300 individus, les jeunes « errants » ont émergé dans l'agenda public local par le truchement des questions d'ordre public et de sécurité. Nombre d'entre eux pratiquent la « manche », parfois en petits groupes et souvent à proximité immédiate des commerces du centre ville. Des plaintes de riverains et surtout de commerçants du centre ville ont fait de cette question un problème public.

Du point de vue des objectifs, le but de Prodomo n'est pas de sortir tous (tes) les jeunes la rue bordelaise. Selon les saisons, les effectifs concernés sont trop importants pour offrir une place à tous. Par ailleurs, tous les jeunes ne sont pas éligibles aux yeux des éducateurs de rue du CEID : certains se trouvent dans une phase « lune de miel » avec la rue et visent avant tout la vie communautaire dans un squat, d'autres sont emmêlés dans des problématiques de santé mentale qui rendent difficile leur intégration dans un collectif régulé, enfin d'autres développent une aversion pour les démarches

institutionnelles. A l'inverse, certains jeunes ont le sentiment d'avoir épuisé tous les charmes de la rue, d'être à un carrefour de leur vie (couple qui dure, envie de passer à « autre chose », envie de se poser ou de ne plus galérer financièrement) ou encore se trouvent dans des situations de risque pour eux-mêmes ou leur santé. Prodomo se présente ainsi comme une option dans le parcours des jeunes, une voie possible à un moment de leur trajectoire. Prodomo ne se présente pas ainsi comme un remède magique qui va tout régler, sortir tous les jeunes de la rue et les remettre sur les rails d'une vie sociale qui entre dans « la » norme. Ou encore comme un dispositif « aspirateur » vers lequel faire converger tous les jeunes dont on ne sait quoi faire. Prodomo se présente comme un espace d'accompagnement, de resocialisation et d'accès à l'autonomie dans lequel les jeunes en errance peuvent s'engager.

Les enjeux sont de deux natures : 1/ pour les jeunes eux-mêmes, il convient d'offrir une chance de sortir de la rue, de ses risques et de son absence de perspectives ; une chance de choisir plus fortement leur destin 2/pour la société qui ne peut laisser dériver des jeunes vers des formes de clochardisation et vers des risques de plus en plus sévères.

Activités et effets.

L'expérimentation Prodomo a montré que les jeunes en errance ne sont pas « inatteignables » en termes de politiques publiques. Cette expérience démonte aussi qu'un certain nombre de préjugés ne tiennent pas : les jeunes seraient réfractaires au travail et à l'emploi, seraient incapables de s'engager dans des projets pour eux-mêmes à cause de leur consommation de drogue... L'option prise par Prodomo qui consiste à offrir un dispositif qui évite le plus possible les effets de seuil avec la vie dans les squats et les logements précaires, est plutôt une réussite. L'enjeu est d'opérer une transition douce mais réelle entre les deux mondes.

L'activité de Prodomo fut à la fois modeste en termes de flux de jeunes et dense de part des interventions réalisées. En juin 2015, 26 jeunes dont 12 femmes ont été accueillis à Prodomo depuis l'ouverture en février 2013. 20 en sont sortis. Les durées de séjour sont assez variées : 9 jeunes sont restés moins de six mois, 5 jeunes sont restés entre 6 et 12 mois, et 6 d'entre eux sont restés plus d'un an. La variété observée tient au fait que Prodomo n'applique pas un protocole standardisé à tous les jeunes mais cherche à individualiser la prise en charge. Les objectifs principaux sont formulés en termes d'autonomie, de mise à l'abri ou de reprise en main de son parcours personnel. Les professionnels interviennent principalement autour de 7 problèmes : l'aide à la recherche de logement, de contrat d'insertion ou d'emploi, à la recherche de formation, à la mise à jour administrative, à la mise à jour de la situation judiciaire, au suivi des questions de santé (addictions comprises) et à l'aide à l'obtention du permis de conduire. Ces actions correspondent aux problématiques rencontrées par les jeunes et souvent aussi à leurs demandes explicites. Immédiatement après leur sortie, 90% des jeunes bénéficient d'une solution d'hébergement stable.

Consensus autour de bonnes pratiques.

Le protocole DELPHI identifie les enjeux autour desquels construire un dispositif de type

PRODOMO et observe s'il existe des consensus autour de ces enjeux et autour du fonctionnement du dispositif. Les experts sollicités afin d'identifier les bonnes pratiques sont les professionnels qui quotidiennement font fonctionner PRODOMO. Cette partie permet d'apprécier les éventuelles difficultés à lever dans le cas d'une duplication du dispositif.

On observe une unanimité relative sur la plupart des points soulevés.

Concernant l'admission et le recrutement des jeunes, il existe plutôt un consensus pour confier le recrutement à l'équipe de rue et à l'équipe Prodomo, et un consensus pour ne pas externaliser le recrutement (direction du CEID ou organisme externe de type SIAO). La crainte de se voir imposer des jeunes ou des profils qui répondent à d'autres problématiques est assez forte. La mainmise sur le recrutement est perçue comme une sorte de sécurité psychique face à l'exercice du métier. Pour les professionnels, il y a consensus sur le fait d'évaluer la situation des jeunes à l'entrée, et sur le fait que cette évaluation doit être menée par le CEID. Il y a consensus sur les critères généraux : le public éligible à Prodomo doit être jeune, à la rue et être volontaire. Par contre, il n'y a pas de consensus sur les critères de non-éligibilité : ni le profil psychiatrique, ni le profil neurologique, ni le profil comportemental ne sont spécifiques. Il n'y a pas de consensus non plus sur la nécessité d'avoir un projet à l'entrée. Enfin, il y a consensus pour instaurer une période entre deux admissions afin de veiller à l'intégration du jeune et à une bonne dynamique dans le groupe.

Concernant le profil des jeunes éligibles à Prodomo, le consensus est assez fort chez les professionnels : mixité possible, pas de pré requis en termes d'autonomie, pas de profil d'errance particulier, pas de profil addictologique particulier, pas de pré requis en matière de travail éducatif, possibilité d'intégrer le dispositif en couple, pas plus de trois chiens. Enfin, la crainte principale porte sur les profils psychiatriques. Les professionnels redoutent de devenir une annexe de l'hôpital psychiatrique. Enfin, le critère générationnel (18-25 ans) est perçu comme central mais les professionnels peuvent admettre selon les circonstances quelques variations à la hausse ou à la baisse.

Concernant les premiers moments dans Prodomo, il y a consensus pour observer une période d'essai de quatre semaines, afin de laisser du temps au jeune et à l'équipe de faire le point et de valider le projet d'intégrer Prodomo. Pour les professionnels, il y a consensus pour dire que c'est le comportement qui doit être en premier lieu observé. Il convient de signer un contrat mais il n'y a pas consensus sur le contenu de celui-ci. Si le rappel du règlement intérieur est très plébiscité par les professionnels, l'obligation de définir des objectifs contractuels ne fait pas l'objet d'un consensus. L'enjeu pour les professionnels est focalisé sur la notion d'engagement : le jeune résident doit manifester son engagement dans son parcours, dans un programme ou dans la structure. Il en ressort l'idée que Prodomo n'est pas uniquement un lieu d'hébergement. Enfin, il y a consensus pour attribuer un éducateur référent plutôt à la fin de la phase d'essai.

Quelle place pour les jeunes dans l'organisation quotidienne. La grande crainte des professionnels est la prise de pouvoir des jeunes et surtout la mise en place d'un fonctionnement de type « squat ». Aussi, il existe un consensus pour accorder un rôle

faiblement actif aux jeunes dans la vie quotidienne de Prodomo. Il y a consensus pour ne pas leur confier un rôle précis dans l'admission ou l'exclusion. En termes d'admission, ils est attendu d'eux qu'ils jouent un rôle d'agent d'accueil (découverte des locaux, explication des règles...). En termes d'exclusion, il y a consensus pour entendre ce qu'ils en pensent mais il s'agit d'une consultation informelle non décisionnaire. De même, il n'existe pas de consensus pour désigner un résident délégué et organiser une représentation collective du groupe de jeunes. Il existe cependant un consensus pour tenir régulièrement une réunion de maison, comme la loi l'impose.

Du point de vue de l'organisation quotidienne, il y a consensus chez les professionnels pour mettre en place des règles qui éloignent Prodomo du modèle des squats. Il y a ainsi consensus pour instaurer des temps fixes (réunions...), des horaires identifiés (repas, sortie...) et pour édicter des obligations générales (tour de ménage...).

Quelles sont les attentes envers les jeunes ? Il est attendu des jeunes qu'ils s'engagent dans leur parcours. Aussi, la question de leur participation a été observée. Il y a un petit consensus autour de la demande de participation financière pour l'hébergement. Par contre, il y a consensus pour ne pas juger utile de leur demander une participation pour l'alimentation et les frais généraux. Les raisons portent principalement sur les effets de seuil et sur la nature du projet Prodomo. Il ne faut pas que Prodomo soit moins attractif que le squat. Il y a consensus pour décrire la chambre comme un espace privé mais qui reste accessible aux professionnels pour des raisons de sécurité. Il y a un consensus pour dire que les jeunes ont le droit d'inviter des amis, à dîner ou dans leur chambre mais pas pour y dormir. La crainte du squat est présente. On observe qu'il y a des tensions dans ce que doit être Prodomo : un lieu d'hébergement ? un foyer ? un logement ? un moment d'interventions ? Comment inventer une alternative au squat ?

Une des spécificités de Prodomo est d'accueillir les jeunes et leurs animaux. Il n'y a cependant pas de consensus sur l'intérêt d'installer un chenil sur site.

En matière de sanctions, les professionnels estiment que le renvoi d'un jeune peut être motivé pour des faits de violences (entre jeunes ou contre les professionnels) ou des questions de vol dans les chambres de Prodomo. Il n'y a pas de consensus pour exclure systématiquement les jeunes qui menacent, qui consomment des stupéfiants, qui font du recel, qui manipulent ou qui ne sont plus motivés. Enfin, il existe un consensus pour dire qu'au bout de deux ans maximum, il faut provoquer la sortie des jeunes qui n'avancent plus dans leur parcours ou leur projet.

Concernant l'équipe de professionnels, il existe un consensus assez fort sur le profil de l'équipe. Le cœur de métier est le travail socioéducatif. Il y a donc consensus pour réclamer les moyens de mener à bien ce travail « dans les règles de l'art », en particulier de faire des accompagnements de jeunes en dehors de la structure (formation, question de justice...). Il y a consensus pour dire que le bon fonctionnement de Prodomo ne peut se faire à flux tendus. Il existe un consensus pour que l'équipe dispose d'un bureau ou d'un lieu où se réunir en toute discrétion par rapport aux jeunes. De même, il y a consensus pour dire que les compétences de l'équipe doivent comprendre aussi les questions d'addictologie et de santé mentale. Ce côté hybride de l'équipe se traduit aussi

dans l'absence de consensus sur le rattachement total des salariés à la seule structure Prodomo. Tous les professionnels n'ont pas besoin d'être à temps plein et il est perçu comme intéressant qu'ils puissent avoir un pied à l'extérieur afin de bénéficier d'un autre point de vue sur les jeunes. Enfin, il y a consensus pour refuser l'intervention de professionnels externes à Prodomo (médecins, préventeurs...). Il en ressort plutôt l'image d'un foyer socioéducatif. Il y a consensus pour que Prodomo ne soit pas un lieu de soins. Il n'y a pas de consensus pour demander au jeune de formuler un projet de nature thérapeutique ou un projet d'abstinence.

Les faiblesses.

L'intégration de Prodomo dans le quartier a été une réussite bien que l'implantation initiale du dispositif ait été très compliquée et très conflictuelle. La présence du dispositif passe maintenant quasiment inaperçue. D'anciens farouches opposants sont devenus plus compréhensifs ou des défenseurs du projet. La conduite des jeunes dans le quartier ou aux abords du bâtiment dans lequel se trouve Prodomo ne suscite pas de réactions. Il y eut quelques moments où la police dut intervenir pour calmer un jeune extérieur à Prodomo mais globalement tout s'est normalisé. On pouvait craindre, au départ, de trop fortes oppositions locales qui auraient eu raison du projet, mais cela n'a pas eu lieu.

Prodomo a trouvé sa place dans le dispositif local de prise en charge de l'urgence sociale. Son public est bien identifié. Il n'existe à proprement parler pas d'offre concurrente sur le territoire concerné. Les relations avec les autres acteurs de l'urgence sociale, de la jeunesse ou de la cohésion sociale se sont stabilisées.

La principale faiblesse de Prodomo tient à son financement très précaire. Comme nous l'avons montré dans un article scientifique (voir en annexes), les jeunes en errance ne sont le « problème de personne ». Aussi, aucune institution ne veut financer ! Le contexte de tension budgétaire dans les collectivités locales accentue ce problème. Le financement actuel n'émane que de la DDCS pour un montant de plus ou moins 110 000 € par an, ce qui est notoirement insuffisant et ce qui va condamner le projet si d'autres solutions ne sont pas trouvées.

L'essaimage de Prodomo ne revêt donc pas de difficulté particulière si l'on met de côté ces questions de financement et la nécessité d'un « bruit de fond institutionnel » favorable. Sur ce dernier point, il apparaît nécessaire que les acteurs politiques locaux coopèrent de manière assez régulière, que les municipalités s'investissent non pas pour politiser l'implantation du dispositif Prodomo dans un quartier car c'est un handicap pour son implémentation. Leur rôle doit plutôt être celui d'un garant de la sécurité publique auprès des riverains concernés.

PLAN DU RAPPORT

Table des matières

FICHE SYNTHÉTIQUE	3
NOTE DE SYNTHÈSE	4
PLAN DU RAPPORT	9
RAPPORT D'ÉVALUATION	12
I. L'EXPERIMENTATION	12
1. OBJECTIFS DU PROJET ET NATURE DE L'ACTION EXPERIMENTEE	12
I. OBJECTIFS DU PROJET	12
II. L'ACTION EXPERIMENTEE	14
III. INFLUENCE EVENTUELLE DE L'EVALUATEUR DANS LA CONCEPTION ET LA CONDUITE DU PROJET.	17
2. OBJECTIFS ET MODALITES DE L'EVALUATION	18
I. PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE	18
A. RAPPEL DU PROJET D'EVALUATION	18
B. QUESTIONS DE RECHERCHE	18
C. TECHNIQUES D'ENQUETES	19
D. POSTURE DE RECHERCHE	20
E. MODIFICATIONS DANS LA CONDUITE DU PROGRAMME D'EVALUATION	20
F. LIMITES	21
G. DEROULE EFFECTIF DE L'ENQUETE ET PRINCIPAUX TEMPS DE RECUEIL DES DONNEES	22
H. VALORISATION DE L'ENQUETE.	24
II. VALIDITE INTERNE	25
A. DONNEES QUALITATIVES : SYNOPTIQUE DES ENTRETIENS FORMELS	26
B. DONNEES QUALITATIVES : DETAILS DES ENTRETIENS FORMELS	26
C. CONDITIONS DE PASSATION	28
II. ENSEIGNEMENTS DE POLITIQUE PUBLIQUE	30
1. RESULTATS DE L'EVALUATION	30
I. LES PUBLICS TOUCHES PAR L'EXPERIMENTATION	30
A. CARACTERISTIQUES DES BENEFICIAIRES DE L'EXPERIMENTATION	30
B. DEFINIR LA « CATEGORIE » DES JEUNES EN ERRANCE	30
C. QUELQUES TYPOLOGIES ET CLASSEMENTS	31
D. DEFINIR LES JEUNES EN ERRANCE : SURVOL INTERNATIONAL	35
E. QUANTIFIER UNE CATEGORIE LABILE : LES ETUDES INSEE ET INED	38
F. QUELQUES GRANDES CARACTERISTIQUES DES JEUNES EN ERRANCE	39
G. LES JEUNES EN ERRANCE SONT ILS DES NEET ?	42
H. EXPLIQUER L'ERRANCE	44
I. DES JEUNES EN TENSION	46
J. LES JEUNES RESIDENTS DE PRODOMO CORRESPONDENT ILS AU PUBLIC HABITUEL DU CEID ?	47
K. ORIGINE DES JEUNES	48
L. QUELLES SONT LEUR(S) PROBLEMATIQUES CENTRALES A L'ENTREE ?	48
M. EST CE QUE LES CARACTERISTIQUES DES JEUNES DE PRODOMO SONT CONFORMES AU PROJET ET AU CAHIER DES CHARGES ?	50

N.	LES CONDITIONS EXPERIMENTALES ONT-ELLES PU FREINER L'ENTREE DE CERTAINS JEUNES DANS LE DISPOSITIF?	50
II.	LES EFFETS DU DISPOSITIF EXPERIMENTE	51
A.	RAPPEL DES EFFETS ESPERES	51
B.	DUREE DE SEJOUR (JUN 2015).	51
C.	DUREE DE SEJOUR CALCULEE A PARTIR DES RESIDENT(E)S SORTI(E)S.	52
D.	QUELS SONT LES EFFETS DU DISPOSITIF ?	52
E.	TYPE DE SORTIE ET CAUSE DE DEPART	53
F.	NATURE DES OPERATIONS REALISEES	55
G.	SITUATION LOGEMENT A LA SORTIE	57
H.	RESSENTI DES JEUNES SORTIS.	57
I.	LES JEUNES ENTRES DANS LE DISPOSITIF ET LES EFFETS DE PRODOMO : VUE GENERALE.	59
J.	CONCLUSION DE LA PARTIE ET MISE EN PERSPECTIVE SUR LES EFFETS	64
2.	VALIDITE EXTERNE DES RESULTATS ET PERSPECTIVES DE GENERALISATION/ESSAIMAGE	65
I.	CARACTERE EXPERIMENTAL DU DISPOSITIF EVALUE	65
II.	CARACTERE TRANSFERABLE DU DISPOSITIF ET CHANGEMENT D'ECHELLE	68
III.	TRANSFERABILITE DU DISPOSITIF : QUELLES SONT LES BONNES PRATIQUES ?	69
A.	ADMISSION ET RECRUTEMENT	69
B.	L'ENTREE DANS PRODOMO	74
C.	QUELS PROFILS DE JEUNES POUR PRODOMO ?	79
D.	L'ENCADREMENT ET LES RESSOURCES.	83
E.	L'ORGANISATION, LA GESTION DE LA VIE QUOTIDIENNE.	85
F.	LE REGLEMENT, LES OBLIGATIONS ET LES SANCTIONS.	91
G.	PROJET THERAPEUTIQUE ET ADDICTIONS.	96
H.	LA SORTIE DE PRODOMO	98
I.	MESURES PRISES POUR EVITER LES DERIVES SECTAIRES.	99
J.	QUELQUES ELEMENTS DE SYNTHESE A PARTIR DU PROTOCOLE DELPHI	99
	CONCLUSION GENERALE	101
	ANNEXES	103
	GRILLES D'ENTRETIEN	104
	GRILLE D'OBSERVATION.	109
	GRILLE DELPHI	110
	PUBLICATIONS ISSUES DE L'EVALUATION	118

RAPPORT D'ÉVALUATION

I. L'expérimentation

1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

i. Objectifs du projet

Le projet Prodomo est né des difficultés rencontrées par les équipes de rue du CEID quant à trouver des solutions de logement adaptées aux jeunes des rues à Bordeaux. Les obstacles sont au moins de trois ordres : 1/ le refus des jeunes d'intégrer des CHRS « classiques » qui accueillent des populations plus âgées et surtout plus ancrées dans une trajectoire de clochardisation aux yeux des jeunes, 2/ la logique de guichet individuel qui régit l'hébergement d'urgence alors que les jeunes vivent parfois en couple et n'ont pas accès au parc HLM, 3/ l'impossibilité d'être accueilli avec un animal – en général un ou plusieurs chiens- dans une structure d'hébergement. Les contraintes institutionnelles poussent ainsi ces jeunes à rester dans la rue, dans des squats ou d'autres formes d'hébergement précaires. De même, elles exposent ces jeunes à des risques sanitaires ou légaux.

Prodomo souhaite offrir ainsi un hébergement à des jeunes de 18 à 25 ans qui ont développé une trajectoire et une culture de rue. Les objectifs généraux de Prodomo ont été initialement structurés autour de la recherche d'autonomie et la possibilité de reprendre un peu de distance avec l'errance. Cette forme d'hébergement entend aussi prendre en compte les caractéristiques de la vie sociale et communautaire des jeunes errants, et souhaite offrir une transition souple avec le mode de vie des jeunes. Prodomo ne cherche pas à imposer un mode de vie qui répondrait à une normativité spécifique. Point de clairon à six heures du matin pour réveiller des jeunes qui devraient apprendre à se lever tôt donc. Il a été jugé au lancement de Prodomo que de trop fortes contraintes sur la vie quotidienne seraient en inadéquation avec les attentes et besoins des jeunes et un mode de vie qui revendique une grande liberté. La logique de bas seuil –issue de la philosophie de la réduction des risques- s'est imposée comme étant incontournable. La référence aux squats est souvent présente chez les jeunes. Aussi, il ne convenait pas d'offrir à ces jeunes des solutions d'hébergement plus contraignantes que la vie dans les squats qui –à leurs yeux- offre de nombreux avantages et rend des services importants dans les biographies juvéniles souvent cabossées. Fuir le domicile parental, rompre avec l'école ou faire son baluchon et prendre la route est d'abord une solution pour ces jeunes très souvent en butte avec des problèmes personnels, psychologiques ou familiaux. La chronicisation de l'errance leur pose de nouveaux problèmes : addiction plus sévère, clochardisation, risques physiques, exposition à des environnements violents, perte de ressources corporelles qui limite les capacités de débrouille ou les opportunités de gains économiques.... Prodomo vise ce moment où les jeunes entrent dans une phase problématique de l'errance. Prodomo offre une possible

bifurcation dans la trajectoire des jeunes en errance. L'idéal étant de s'orienter vers plus d'autonomie.

Prodomo est présenté comme une carte supplémentaire dans un éventail d'outils. Au CEID, l'équipe d'éducateurs de rue a tissé des liens avec les jeunes qui se retrouvent « en errance » à Bordeaux, qui « ouvrent » des squats ou qui circulent sur les festivals de musique. Le suivi éducatif est un travail de l'ombre qui associe connaissances d'un public assez « invisible » aux yeux des politiques publiques (voir notre article intitulé « Le problème de n'être le problème de personne ») et des tentatives pour poser un travail social avec des jeunes peu captifs ou entretenant une distance assez grande avec les institutions et ses représentants. Au fil des ans, l'équipe de rue a proposé un lieu et un rendez vous régulier autour des arts de la rue. Un ancien cirque d'hiver accueille ainsi les jeunes plusieurs fois par semaine. Sur la base des échanges et des besoins identifiés par l'équipe de rue, les lacunes en matière d'hébergement ont vite fait surface. Comment faire en sorte que les actions éducatives ne s'effondrent pas par manque de continuité ? Que proposer face aux situations à risque ? Comment mettre à l'abri un jeune le temps qu'il opère une modification dans son parcours ?

Le projet Prodomo intervient dans la foulée de cette dynamique et dans un contexte d'accentuation de la présence des jeunes dans les rues bordelaises. Estimés, selon les saisons, entre 150 et 300 individus, les jeunes errants ont émergé dans l'agenda public local par le truchement des questions d'ordre public et de sécurité. Nombre d'entre eux pratiquent la « manche », parfois en petits groupes et souvent à proximité immédiate des commerces du centre ville. Des plaintes de riverains et surtout de commerçants du centre ville ont fait de cette question un problème public. Une demande sociale et politique de plus en plus structurée participe aussi au contexte d'émergence de Prodomo.

Le projet est porté par le CEID qui est une association « repère » dans le paysage bordelais. Présente depuis 1972 sur la question des drogues et des toxicomanies, le CEID est devenu au fil des ans un opérateur majeur de la prévention et les soins en matière d'addiction. Ce point n'est pas sans importance pour la genèse de Prodomo qui s'inscrit dans une culture de réduction des risques. Par ailleurs, le CEID dispose de plusieurs dispositifs qui font réseau et parmi lesquels Prodomo est censé prendre place. Disposant de consultations jeunes consommateurs, de CAARUD, de CSAPA, d'un centre de post-cure et d'une communauté thérapeutique, d'appartements relais thérapeutique, le CEID est à même de prendre en charge des publics jeunes ou moins jeunes articulant des problématiques à cheval sur le social et le médico-social. Les orientations normatives de Prodomo s'inscrivent à la fois dans l'histoire du CEID qui fut un des premiers centres en France à promouvoir une approche sociale et clinique basée sur le respect des usagers, et un mouvement plus contemporain de diffusion des innovations sociales en direction des publics vulnérables.

Du point de vue de l'efficacité brute, le but de Prodomo n'est pas de sortir tous(tes) les jeunes la rue bordelaise. Selon les saisons, les effectifs concernés sont trop importants pour offrir une place à tous. Par ailleurs, tous les jeunes ne sont pas éligibles aux yeux des éducateurs de rue du CEID : certains se trouvent dans une phase « lune de miel » avec la rue et visent avant tout la vie communautaire dans un squat, d'autres sont emmêlés dans des problématiques de santé mentale qui rendent difficile leur intégration dans un collectif

régulé, enfin d'autres développent une aversion pour les démarches institutionnelles. A l'inverse, certains jeunes ont le sentiment d'avoir épuisé tous les charmes de la rue, d'être à un carrefour de leur vie (couple qui dure, envie de passer à autre chose, envie de se poser ou de ne plus galérer financièrement) ou encore se trouvent dans des situations de risque pour eux-mêmes ou leur santé. Prodomo se présente ainsi comme une option dans le parcours des jeunes, une voie possible à un moment de leur trajectoire. Prodomo ne se présente pas ainsi comme un remède magique qui va tout régler, sortir tous les jeunes de la rue et les remettre sur les rails d'une vie sociale légitime. Ou encore comme un dispositif « aspirateur » vers lequel faire converger tous les jeunes dont on ne sait quoi faire. Prodomo se présente comme un espace d'accompagnement, de resocialisation et d'accès à l'autonomie dans lequel les jeunes en errance peuvent s'engager.

Les enjeux sont de deux natures : 1/ pour les jeunes eux-mêmes, il convient d'offrir une chance de sortir de la rue, de ses risques et de son absence de perspectives ; une chance de choisir plus fortement leur destin 2/ pour la société qui ne peut laisser dériver des jeunes vers des formes de clochardisation et vers des risques de plus en plus sévères.

ii. L'action expérimentée

L'action expérimentée a connu plusieurs visages. Et un des objectifs de ce rapport consiste à en donner les traits les plus saillants. Dans cette partie, nous présentons souvent Prodomo tel qu'il fut pensé à ses débuts, tel que ses initiateurs ont souhaité qu'il fonctionne avant qu'il ne devienne réalité. Nous verrons notamment dans la partie II-2 qu'il y a un glissement parfois important concernant le fonctionnement et les objectifs de Prodomo entre la phase de lancement et la photographie qui en a été faite après plus de deux ans de fonctionnement quotidien.

Qu'est ce que Prodomo dans la réalité des faits ? Prodomo est à la fois un lieu et un dispositif.

Prodomo est un lieu d'hébergement pour jeunes en errance de 18 à 25 ans. Il consiste d'abord à offrir des logements autonomes. Il s'agit en fait d'un modèle intermédiaire entre des formules d'hébergement pour jeunes qui rencontrent des difficultés (foyer jeunes travailleurs...) et des formules plus récentes du type « housing first ». Par rapport au premier type d'hébergement, le seuil d'exigence est plus bas : Prodomo comprend ainsi une « phase 1 » qui fait office de « bas seuil ». Par rapport au second type, Prodomo offre un encadrement par des professionnels du travail social et explicite ses critères de recrutement. La logique « semi-communautaire » suppose aussi des effets induits en matière d'encadrement par les pairs. Cette phase entend se positionner entre le traitement collectif et l'accompagnement individuel. Le modèle Prodomo articule ainsi plusieurs cultures de l'hébergement à caractère social ou en situation de précarité. Prodomo propose dans cette perspective un accompagnement à l'autonomie. Les références au « foyer » ou à toutes autres formes d'hébergement institutionnel sont volontairement gommées dans le projet Prodomo et dans la proposition qui est faite aux jeunes d'intégrer la structure. Ces références sont trop négativement connotées chez ces jeunes qui ont généralement connu des frictions avec les diverses formes d'intervention institutionnelles classiques. L'analyse

des parcours de vie des jeunes ressemble à une longue liste de déception et de défiance envers les institutions. Prodomo est avant tout présenté comme une « maison » par les équipes. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en avant la fonction « hospitalière » du projet Prodomo dans le titre de ce rapport.

Sur le plan du suivi individuel. Le projet Prodomo propose des choses assez classiques dans le champ du travail social avec la mise en avant d'un travail d'accompagnement individuel des jeunes. La mise en place d'un projet de séjour en est la pierre angulaire. Ces projets sont a priori assez hétérogènes dans leur fond et plus ou moins structurés lorsque les jeunes intègrent le dispositif. La logique du projet est désormais classique dans le champ du travail social, elle permet d'établir une sorte de contrat entre le bénéficiaire et le professionnel. Il permet d'intégrer un bénéficiaire dans le cadre d'une politique publique et par ailleurs de casser la logique d'assistance. Dans la logique de Prodomo, l'accès au logement permet d'inscrire dans la continuité la relation avec les professionnels du social et de faire évoluer le projet. Sans logement, les jeunes s'adressent à plusieurs guichets en fonction de leurs besoins du moment et en fonction des opportunités. Certains jeunes ont des problématiques de santé, de justice ou de formation qui nécessitent un suivi plus régulier. Les objectifs des actions éducatives hébergées par Prodomo visent à restaurer l'image de soi et à développer une autonomisation plus forte. Autrement dit, Prodomo est pensé comme un dispositif pratique devant permettre avant tout un « empowerment » des jeunes qui sont généralement dépeints à travers leurs manques (de diplômes, d'environnement familial, d'estime de soi...) et leurs déviations (refus de l'autorité, vie marginale...): « *Leur environnement familial est fréquemment déstructuré, pathogène, souvent maltraitant. Les carences affectives et éducatives subies, liées à la désagrégation familiale, aux ruptures culturelles, au sentiment d'abandon, à la violence, engendrent chez eux d'importants troubles du comportement : instabilité, intolérance à la frustration, blocage dans les acquisitions, violences, délinquance, conduites addictives ...* » (Projet social Prodomo). Les objectifs opérationnels de Prodomo sont ainsi avant tout éducatifs : favoriser l'épanouissement des jeunes, la réalisation de leurs « *potentialités intellectuelles, affectives et corporelles* », leur intégration socioprofessionnelle. Les moyens proposés sont variés : accompagnement éducatif, soins, suivi médical et/ou psychologique, actions pédagogiques, ou actions de développement personnel.

En complément de l'accompagnement individuel, Prodomo s'appuie aussi sur une démarche de type communautaire. Les jeunes sont accueillis dans un espace de vie commun et le projet entend aussi générer un effet d'encadrement par les pairs. Dans Prodomo, les vertus communautaires et socialisantes du groupe ne sont pas mises de côté. Par ailleurs, la vie collective impose des contraintes (respect des voisins, respect des locaux, gestion de la nourriture, des heures de lever ou de repas...) qui sont jugés bénéfiques pour ces jeunes qui ont pris l'habitude de vivre dans des horaires assez déstructurés, notamment dans les squats. Pour les initiateurs de Prodomo, il s'agit ici de redonner des repères temporels et relationnels.

Le projet Prodomo propose un fonctionnement le plus adapté possible au mode de vie des jeunes en errance : une entrée sur le mode du bas seuil, la possibilité d'emménager avec son/ses chien(s), la possibilité d'intégrer le dispositif en couple, des phases évolutives et une logique « semi communautaire » afin de faire une transition douce entre la vie en squat.

Le projet Prodomo est destiné aux jeunes de 18 à 25 ans en situation d'errance. Il s'agit d'un découpage assez artificiel de la population en termes d'expérience de vie mais qui a sa logique du point de vue des politiques publiques, en particulier pour ce qui concerne la possibilité d'obtention du RSA à partir de 25 ans, ce qui ouvre souvent l'accès à un petit logement en bénéficiant du complément des aides de la CAF.

Une équipe d'éducateurs et de veilleurs de nuit est prévu en permanence sur site. Le principe de Prodomo est donc l'ouverture en temps continu, 24H sur 24 et 365 jours par an.

A l'origine, le premier projet social a identifié quelques règles et objectifs. Nous verrons par la suite quelles règles les professionnels ont finalement arrêtées. Ces règles concernent quelques grands domaines :

- le respect des horaires et l'organisation de la journée : normer les petits déjeuners, les déjeuners et les diners, rendre inaccessible les chambres pendant un large créneau dans la journée pour favoriser les accompagnements des éducateurs, le principe « qui dort dine », fermer la structure à compter de 22H...
- la responsabilité face aux animaux : les jeunes s'en occupent eux-mêmes : faire les besoins, les nourrir, les soins, tenir à jour les vaccins, éviter les nuisances sonores pour le voisinage...
- le respect des locaux : les jeunes doivent respecter les biens et les locaux, prendre en charge les tâches quotidiennes relevant du rangement et du ménage, les jeunes sont aussi responsables de leur chambre (la remise des clefs symbolise cette appropriation)
- conserver la finalité des locaux, ce qui implique par exemple « *Il n'est évidemment pas envisageable de ramener quelqu'un dans sa chambre pour y dormir, ce lieu n'est pas un squat* » (projet social de départ)
- participer à la vie commune : prendre sa part dans les tâches d'entretien, participer aux réunions de maison (hebdomadaire), proposer des activités communes et faire vivre le « *fonctionnement semi-communautaire* »
- favoriser l'intégration de Prodomo dans le quartier : faire de la médiation riveraine, faire respecter les abords immédiats du local : éviter les nuisances sonores, ne pas y consommer de l'alcool ou des drogues illégales, ne pas y pratiquer la « manche », ne pas organiser des « regroupements » ou des squats à ciel ouvert.

Prodomo s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale qui instaure un conseil de la vie sociale dont une des missions est de valider le règlement intérieur qui définit les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective.



iii. Influence éventuelle de l'évaluateur dans la conception et la conduite du projet.

L'équipe d'évaluation ne fut pas associée à la construction du projet car elle a été sélectionnée après les phases de défrichage et de rédaction du projet initial. Par ailleurs, nous n'avons jamais souhaité l'être. Ayant développé une méthodologie qualitative, il n'est pas apparu nécessaire de contrôler par exemple le recrutement afin que les caractéristiques des entrants soient homogènes avec celles du groupe témoin. L'équipe d'évaluation n'a pas non plus orienté la construction au jour le jour du projet et son adaptation.

2. Objectifs et modalités de l'évaluation

i. Problématique et méthodologie mise en œuvre

a. Rappel du projet d'évaluation

L'objectif principal du projet d'évaluation vise à évaluer les effets du programme sur les jeunes errants et à cerner comment les différents acteurs en place (principalement les professionnels) ont construit un dispositif original d'accueil des jeunes en errance.

- On propose d'évaluer qualitativement comment le programme vient introduire une modification notable dans la trajectoire d'errance des jeunes pris en charge. Cette modification n'est pas définie a priori car les besoins des jeunes sont différents, ainsi que leurs attentes et il existe ainsi un éventail normatif assez large pour juger d'une intervention « réussie ». Pour certains jeunes, ce sera une sortie de la rue et des squats, pour d'autres, la réussite se matérialisera par un logement durable ou encore une insertion professionnelle. Pour tous, il convient d'intégrer aussi des projets qui leur tiennent à cœur mais pour lesquels leur faible autonomie est un obstacle réel. Dans cette perspective, l'évaluation vise aussi à comprendre comment les bénéficiaires du programme font l'expérience quotidienne de la structure et des actions mises en place par les professionnels.
- Le programme d'évaluation est aussi focalisé sur les professionnels qui mettent en œuvre le projet Prodomo. Ce dispositif expérimental qui ne connaît pas d'équivalent ailleurs ne peut en effet s'appuyer sur d'autres expériences. Autrement dit, Prodomo est parti d'une feuille vierge, le travail des professionnels visant à construire ce dispositif est donc aussi observé dans cette évaluation.

b. Questions de recherche

L'évaluation de programme expérimental de ce type oblige à développer une approche globale qui prend en compte tous les acteurs concernés : bénéficiaires, professionnels, résidents du quartier, acteurs institutionnels. De notre point de vue, comme projet d'hébergement semi-communautaire en direction de jeunes errants, Prodomo est un dispositif co-construit dont la réalité ne se limite à l'application linéaire d'un cahier des charges, au demeurant assez général. Il convient donc d'observer l'engagement de différents types d'acteurs dans la « création » de Prodomo.

- Questions de recherche concernant les jeunes (point 1)

Comment les jeunes s'engagent dans Prodomo ? Prodomo est une offre sociale comme les jeunes ont pu en connaître d'autres au cours de leur trajectoire antérieure, en quoi est-elle différente à leurs yeux de ce qui a été proposé jusqu'alors ? Quelles sont leurs attentes à l'entrée ? Comment cette expérience vient s'encadrer dans leur parcours antérieur ? Quelle est leur expérience du dispositif ? Quels projets y construisent-ils ? Comment en sortent-ils ?

- Questions de recherche concernant les professionnels (point 2)

Que mettent en place les professionnels du dispositif pour donner corps à Prodomo ? Quelles conceptions de l'encadrement adoptent les professionnels de Prodomo ? Comment traduisent-ils concrètement les objectifs généraux du projet Prodomo dans le fonctionnement quotidien du dispositif ? Comment animent-ils la vie collective ? Quelles règles ont-ils mis en place ? Quels dispositifs mettent-ils en place pour opérationnaliser l'accompagnement ? Comment font-ils pour suivre individuellement les jeunes dans une structure semi-communautaire ?

L'étude a porté aussi sur d'autres professionnels du social et de l'urgence sociale qui travaillent sur le territoire de Bordeaux. Comment perçoivent-ils le projet Prodomo ? Quels sont leur approche de la question de la jeunesse en errance ?

- Questions de recherche concernant les acteurs institutionnels ? (point 3)

Quelles sont les attentes des différents acteurs envers Prodomo ? Quel est leur rôle respectif dans la question des jeunes en errance ? Quel type de problème l'errance juvénile représente-t-il à leurs yeux ? Y a-t-il des caractéristiques dans le contexte institutionnel local de Prodomo ?

- Questions de recherche concernant l'encastrement dans le quartier ? (point 4)

Comment le quartier et les riverains ont réagi à l'ouverture du centre ? Y-a-t-il des interactions entre les actions individuelles et collectives des riverains et la conduite du projet Prodomo ? Le centre s'est-il intégré dans la vie de quartier ?

c. Techniques d'enquêtes

Plusieurs techniques de recherche ont été mobilisées. Cette évaluation s'appuie principalement sur des méthodes qualitatives.

- Nous avons réalisé 71 entretiens semi-directifs formels avec des jeunes, des professionnels du social, des acteurs institutionnels et des riverains. Le but de ces entretiens est de répondre à nos questions de recherche (points 1 à 4). Ces entretiens sont basés sur le volontariat. Nous avons essuyé peu de refus. Les jeunes étant en résidence dans Prodomo, nous n'avons pas eu à « courir » après eux. Les entretiens se sont déroulés dans une petite pièce discrète. Nous avons tenu compte de la situation et des caractéristiques des jeunes en construisant un cadre de confidentialité stricte autour de leur parole.
- Nous avons mené environ une centaine d'entretiens informels avec des jeunes et des professionnels et des riverains. Ces entretiens ont eu lieu sur le site de Prodomo ou en dehors pour certains jeunes rencontrés en ville.
- Nous avons également travaillé à partir des techniques d'observation dans le dispositif et dans le quartier. Le but de ces séquences est d'observer en particulier la

vie quotidienne dans la structure, de repérer les enjeux et les points conflictuels dans l'organisation de la vie collective.

- Nous avons mis au point un protocole DELPHI en direction des professionnels engagés dans la structure. L'objectif principal de cet outil est la collecte de bonnes pratiques attestées par l'expérience ainsi que la recherche de consensus sur la conduite du dispositif.

d. Posture de recherche

Nous avons opté dès de le début de cette recherche pour une posture distante par rapport aux équipes porteuses du projet. Nous n'avons pas communiqué au fil de l'eau nos analyses à l'équipe afin de les aider dans l'orientation et l'implémentation de Prodomo. Deux raisons principales à cela. D'une part, le projet Prodomo est, comme nous l'avons indiqué plus haut, le résultat des réflexions de l'équipe de rue du CEID. Il s'agit d'une expérimentation sans comparaison possible et pour laquelle il n'existe pas de références ou de savoirs que nous aurions pu transmettre à l'équipe. Par ailleurs, lorsque nous faisons la proposition d'un entretien aux jeunes et aux professionnels, nous avons insisté sur la construction d'un cadre et d'un contrat de confiance. Nous devons garantir aux uns et aux autres la confidentialité des échanges. Pour le dire autrement, les jeunes nous disaient certaines choses non connues des éducateurs. Les éducateurs nous livraient aussi leur point de vue sur la situation ou la personnalité des jeunes. Intervenir dans la mise en œuvre de Prodomo, conseiller les équipes de professionnels ou leur faire des remarques sur la base de nos connaissances acquises, notamment en entretien, aurait détruit le cadre de confiance dans lequel nous travaillons habituellement.

e. Modifications dans la conduite du programme d'évaluation

Le programme d'évaluation a connu quelques ajustements au fil de l'expérimentation sur lesquelles nous reviendrons. Nous avons programmé initialement plusieurs vagues dans l'enquête. Au près des jeunes, plusieurs temps étaient prévus : T0 / T5 / T10 / T20 / T30. Pour les professionnels aussi : T0 / T12 / T24. Cette méthode ne fut pas pertinente car nous discussions souvent avec les uns et les autres (entretiens informels) à chaque fois que nous passions sur site et que nous menions des séances d'observation plus structurées. Les entretiens formels s'avèrent alors redondants et peu producteurs. Par ailleurs, il fallait suivre le temps de vie des jeunes résidents et le rythme des recrutements. Aussi, nous avons mené nos observations et notre collecte de données au fil de l'eau. Les temps fixes se sont gommés au fil des mois. Après plus d'un an de présence soutenue sur site, nous avons pris davantage de recul tant toutes les nouvelles informations recueillies nous semblaient redondantes. Nous avons mobilisés es informateurs (jeunes et professionnels) pour appréhender les orientations que prenait le dispositif au fil des mois.

Nous devons également mener des entretiens et des interventions auprès des riverains. Après d'importants conflits liés au démarrage de Prodomo, cette activité fut intense. Nous avons assisté à la création d'une association opposée au lancement de Prodomo, à des manifestations, à des réunions publiques, à des réunions de bureau ou encore des permanences du groupe d'opposants. Après des décisions de justice leur étant défavorables, le groupe d'opposants a disparu de la scène publique et le suivi de cette dimension fut pour nous plus en pointillé. La plupart des riverains ont rapidement intégré la présence des jeunes et du dispositif dans le quartier. Nous nous sommes alors contenté de solliciter quelques informateurs (commerçants, habitants...) pour leur demander quels étaient les « bruits » autour de Prodomo.

Nous avons également prévu de produire une fiche « profil » des jeunes à usage plus quantitatif. Les jeunes étant peu nombreux à avoir intégrés Prodomo, l'intérêt de cette fiche est rapidement apparu comme étant nul. Nous avons alors simplement recensé les jeunes résidents, la nature des interventions principales qui ont été conduites autour de leur cas et leur devenir post-Prodomo.

Enfin, nous avons souhaité en cours de route introduire deux outils supplémentaires à notre évaluation. Nous aurions aimé développer avec les jeunes un projet de type *Photovoice*. Celui-ci consiste à demander aux jeunes de prendre des photographies de leur quotidien, d'en sélectionner quelques unes et de les commenter. Les photographies sélectionnées et légendées auraient été exposées dans le quartier afin de montrer les jeunes sous un autre jour aux riverains mais aussi aux acteurs institutionnels. Les multiples interventions déjà programmées ainsi que des questions de disponibilité tant de la part des jeunes que de l'équipe n'ont pas permis de mener à bien ce projet. Le second outil introduit en cours de route est un protocole *Delphi*. Cet outil permet de solliciter les professionnels sur les bonnes pratiques à suivre pour faire fonctionner au quotidien un dispositif Prodomo. Dans une logique de recherche de consensus, cet outil cherche à trouver quels sont les points d'accord et de désaccord sur le fonctionnement idéal de Prodomo. Les thématiques proposées sont issues du travail d'observation et d'entretiens. Cet outil est particulièrement utile pour transférer le projet Prodomo dans un autre territoire. Les professionnels en place disposant alors d'un guide de bonnes pratiques attestées par l'expérience.

f. Limites

Les limites de notre travail sont nombreuses comme tout travail de recherche. Le démarrage de l'expérimentation a été très retardé. Nous avons dû attendre quasiment deux ans avant son lancement, ce qui nous amené à remanier notre équipe d'évaluation.

Par ailleurs, les durées de séjour ont été plus longues qu'on pouvait le supposer au départ. Ce faible turnover et le recrutement étagé de nouveaux résidents ont changé un peu la nature du projet d'évaluation. La file active étant très faible, nous avons dû surtout actualiser des informations générales sur le groupe de résidents. Du même fait, nous disposons d'assez peu d'information de type « follow up » sur les jeunes. Autrement dit, nous avons un recul assez faible sur leur devenir après un passage par Prodomo. Il est donc

difficile d'inférer au passage dans Prodomo le devenir observé. Les jeunes étant pris dans des dynamiques multiples, l'effet « Prodomo » est difficilement isolable.

g. Déroulé effectif de l'enquête et principaux temps de recueil des données

1. 8 mars 2011 visite du site / Rencontre avec les responsables et les animateurs du projet au CEID / Bordeaux
2. 6 avril 2011 rencontre avec l'équipe éducative en charge du projet / retour sur l'historique du projet et les objectifs poursuivis / Université de Bordeaux 2 /
3. 13 mai 2011 Réunion lancement de la revue de littérature sur l'errance et la jeunesse.
4. 23 mai 2011 Réunion suivi de la revue de littérature
5. 15 juin 2011 première rencontre avec les riverains pétitionnaires
6. 18 juin 2011 observation et prise de contacts de la première rencontre entre les élus du quartier et les riverains du site (50-60 personnes).
7. 21 juin 2011 Réunion suivi de revue de littérature
8. 23 juin 2011 Observation réunion publique de la présentation du projet PRODOMO par le CEID aux riverains
9. 23 juin 2011 Débriefing avec les élus et les responsables du CEID.
10. 27-28-29 ju11 montage du film
11. 5-6 juill 2011 Montage du film
12. 8 juill 2011 Réunion suivi de revue de littérature.
13. 11 juill 2011 Réunion conception « Fiche de suivi résident ».
14. 15 juill 2011 Fin de la revue de littérature.
15. 19 sep 2012 Réunion revue de littérature
16. Septembre, rencontres avec acteurs du quartier (commerçant, associatifs)
17. 14 nov 2012 Observation réunion RH au CEID
18. 22/23 nov 2012 Rencontre avec le réseau « Jeunes en errance »
19. 30 nov 2012 Entretien mairie de quartier
20. Novembre, observations et entretiens informels habitants du quartier
21. 6 déc 2012 Entretien avec éducateur spécialisé, équipe de rue du CEID
22. 21 déc 2012 Entretien avec éducateur spécialisé, équipe de rue du CEID
23. Décembre, observations et discussions informelles quartier
24. 4 jan 2013 Entretien avec éducateur spécialisé, équipe de rue CEID
25. 8 jan 2013 Visite du site Prodomo (travaux achevés)
26. 15 jan 2013 Entretien cadre CEID sur de recrutement de l'équipe
27. 17 jan 2013 Entretien avec directeur du CEID
28. 18 jan2013 Réunion travail sur les grilles d'entretiens et revue de presse
29. 23 jan 2013, observation COPIL, partenaires institutionnels du projet
30. 23 jan 2013, opération porte ouverte / visite du site pour les riverains
31. 23 jan 2013, rencontre équipe prodomo et équipe de rue CEID
32. 25 ja 2013, entretien avec deux éducateurs et une stagiaire de l'équipe.
33. Ven15 mars Entretien V. base 1 entretien
34. Ma19 mars Entretien C.
35. V 22 mars Entretien J.
36. L 25 mars Entretien base 1 V.

37.	J 28 Mars	Rencontre S.
38.	29 mars	Entretien base 1 S.
39.	1er avril	Sur site, note ambiance
40.	3 avril	Entretien Base 2 V., app photo
41.	4 avril	Discussions informelles éducateurs et jeunes
42.	4 avril	Entretien Base 2 S.
43.	12 avril	Observation conseil de maison
44.	15 avril	Soirée Pizza proposée par équipe évaluation
45.	18 avril	Observation conseil de maison
46.	18 avril	Entretien D. Base 1
47.	19 avril	Entretien A. Base 1
48.	19 avril	Réunion SNCF
49.	19 avril	Réunion Y/A/C et 6 jeunes autour vie quotidienne (2h)
50.	26 avril	Ent D. Base 2 + Photo
51.	26 avril	Discussion inf et observation / Ent A. Base 2 + photo
52.	30 avril	Projection du film du documentariste
53.	V3mai	Réunion prog générale de Photovoice
54.	7 mai	Entretien A. Base 1
55.	7 mai	Le point avec cadre Prodomo
56.	21 mai	Discussion inf+ observations sur site /
57.	21 mai	Rencontre et disc. avec riverains /
58.	21 mai	Discussion photo / groupe /
59.	22 mai	Entretien A. base 2
60.	28 mai	Observation conseil de maison et discussions informelles
61.	29 mai	Discussion avec 3 jeunes
62.	10 juin	Entretien E. / base 1
63.	14 juin	Discussion informelle + séance photo
64.	26 juin	Entretien E. Base 2
65.	17 juin	Séance photo V.
66.	1er juillet	Disc. Inf sur site
67.	2 juillet	Disc inf. sur site
68.	27 aout 13	Entretien éducateur de rue
69.	3 sept 13	Observation réunion éducateur
70.	5 sept 13	Réunion prodomo au siège du CEID
71.	3 oct. 13	Sur site. Discussions informelles
72.	17 oct. 13	Entretien cadre éducatif prodomo
73.	4 nov 2013	Entretiens jeunes informels (N=5)
74.	22 nov. 13	Sur site. Discussions informelles
75.	22 nov 13	Entretien A. (suivi)
76.	23 nov 13	Entretien E. (suivi)
77.	22 nov 13	Entretien S. (suivi)
78.	22nov 13	Entretien A. (Suivi)
79.	6 déc. 13	Entretien F. (résident) (base 1 et 2)
80.	6 déc. 13	Entretien D. (Résident) (suivi)
81.	14 ja. 14	Entretiens informels
82.	17 fév. 14	Sur site. Dîner collectif organisé par les jeunes
83.	19 fev. 14	Observation réunion équipe éducateurs Prodomo

84.	19 fev 14	Observation rencontre Prodomo / Samu social
85.	19 fév 2014.	Entretien de suivi professionnel
86.	21 fév. 2014.	Observation site.
87.	03 mars 14.	Observation quartier, entretien informel
88.	28 mars	Observation quartier.
89.	11 avril 2014.	Entretiens de suivi éducateur
90.	18 avril 2014.	Entretiens éducateur
91.	18 avril 2014.	Entretien éducateur de rue
92.	22 avril	Observation sur site. Réunion.
93.	05 mai	Observation quartier et ent. informel
94.	09 mai	Entretien base jeune
95.	09 mai	Entretien base jeune.
96.	09 mai	Observation réunion équipe
97.	30 mai	Observations sur site.
98.	13 juin	Observations sur site
99.	20 juin	Observation réunion.
100.	20 juin	Entretien base jeune
101.	4 juillet	Entretien éducateur.
102.	11 jui 2014	Observation quartier et ent. Informel
103.	9 sept 2014	point de situation des jeunes
104.	20 fe 2015	Entretien base D.
105.	25 fe 2015.	Entretien base M.
106.	25 fe 2015.	Entretien Jessica
107.	15 ma 2015	entretien avec P. qui est sorti
108.	23 Ma 2015.	Entretien L.
109.	23 ma 2015	Entretien V.
110.	1 ^{er} juin 15	Observation site et entretiens informels
111.	3 ju 2015.	Entretien A.
112.	5 ju 2015.	Entretien informel Educatrice / DELPHI
113.	8 juin 15	entretien Educatrice / Delphi
114.	11 juin 15	DELPHI
115.	22 juin 15	Delphi / entretien informel éducateur
116.	31 juill 15	Site et entretiens informels + Delphi
117.	30 sep 15	Entretien éducateur pilote.

h. Valorisation de l'enquête.

Cette recherche est vouée à être diffusée. Elle a d'ores et déjà donné lieu à deux références :

Une conférence : 10 avril 2013, (avec Tamara Roberts), *Projet Prodomo. Comment évaluer les dispositifs expérimentaux pour la jeunesse en errance ?* Atelier d'échanges et de restitution «Améliorer l'accès au logement des jeunes », Mission d'Evaluation du Fond d'Expérimentation de la Jeunesse (MAFEJ), Ministère de la Jeunesse, La plaine Saint-Denis.

Un article : Langlois, E. (2014), « De l'inconvénient de n'être le problème de personne. Cécité institutionnelle et vulnérabilité sociale des jeunes en errance », *Pensée Plurielle*, 2014/1, n°35, 83-99

D'autres publications sont prévues ou en cours.

ii. Validité interne

Notre recherche est une recherche qualitative et nous n'avons pas mis en place de groupe témoin. Par ailleurs les effectifs concernés sont assez faibles et le suivi dans le temps d'une petite cohorte de sujets témoins se serait sans doute avéré très compliqué à mettre en œuvre. Nous ne savions pas à l'avance quels critères allaient être retenus par les porteurs du projet. Et enfin, le groupe des jeunes « en errance » est par définition assez difficile à suivre dans le temps.

De notre point de vue, les effets que nous observons sur le parcours des jeunes ne peuvent que très partiellement être imputés à l'impact du dispositif. Non pas que les professionnels fussent incompetents mais tout simplement parce que les variables qui influencent les différentes questions expertisées sont nombreuses et ne peuvent être réellement isolées les unes des autres. Lorsqu'on observe le parcours antérieur des jeunes, ils sont nombreux à avoir connus des expériences de logement aidées (chez des proches, dans des foyers aussi), des expériences de suivi éducatif, ou encore des expériences de travail et d'emploi. Au moment où nous interrogeons et observons ces jeunes dans Prodomo, ils ont de nombreuses relations à l'extérieur du dispositif, ils rencontrent des opportunités, ils s'engagent dans des activités dans lesquels ils se seraient de toutes les manières engagés. Ils participent pour certains à d'autres programmes sociaux ou à des formations qui ont elles aussi leur effet socialisateur et intégrateur. Il est de notre point de vue extrêmement difficile de raisonner sur un mode expérimental sous prétexte que les jeunes intégreraient un dispositif ou un programme. L'effet propre du passage dans Prodomo est sans doute assez marginal mais sans doute suffisamment présent pour laisser une marque dans le parcours des jeunes. Est-ce que Prodomo a introduit des bifurcations dans le parcours des jeunes en errance ? On observe après leur passage des orientations vers l'emploi et le logement qu'il serait naïf d'assimiler à des « sorties » de l'errance. L'analyse de nos entretiens et en particulier des parcours antérieurs des jeunes montrent précisément que les parcours dans « l'errance » sont avant tout des successions de phases à cheval entre norme et déviance, galère et sécurité, misère et pauvreté, emploi et assistance... Prodomo introduit un « mieux » dans leur parcours pendant leur séjour et immédiatement après le passage dans Prodomo mais rien n'indique qu'il soit pérenne et que les jeunes ne connaissent pas à nouveau une situation plus problématique et risquée pour eux. Ce retournement de situation est fréquent dans le parcours de vie des jeunes en errance. Il ne faut pas croire que les interventions sociales et éducatives menées auprès d'eux soient de mauvaise qualité, ou encore que les situations d'exclusion ou de marginalité qui les frappent tiennent en première intention à des variables individuelles. La raison essentielle tient aux conditions dans lesquelles ils sont pris et assignés. Ces conditions organisent une « malédiction sociale » de laquelle ils ont beaucoup de mal à s'affranchir.

a. Données qualitatives : synoptique des entretiens formels

Questions recherche	Acteurs Interrogés	Nombre entretiens	Nombre Individus
Point 1	Jeunes Résidents	32	18
Point 2	Porteurs du projet	19	10
Point 2	Professionnels du social	9	9
Point 3	Acteurs Institutionnels	7	7
Point 4	Quartiers	4	4
Total		71	48

b. Données qualitatives : détails des entretiens formels

<i>Jeunes Résidents</i> <i>Point 1</i>	Oli.	
	Pat.	
	Elo.	
	Val.	
	Jér.	
	Dam.	
	Ale.	
	Axe.	
	Eri.	
	Fra.	
	Mad.	
	Jes.	
	Dyl.	
	Ana.	
	Jim.	
	Lae.	
	Mor.	
Bri.		
<i>Porteurs du Projet</i> <i>Point 2</i>	Tibère	Educatrice de rue. Conceptrice du projet Prodomo
	Caligula	Educateur de rue. Concepteur du projet Prodomo
	Domitien	Educateur de rue. Concepteur du projet Prodomo
	Néron	Directeur de l'organisme porteur
	Othon	Cadre de Prodomo. Temps plein à Prodomo
	Nerva	Educatrice spécialisée. Temps

		plein à Prodomo
	Pertinax	Educateur Spécialisé. 75% ETP à Prodomo.
	Caracolla	Educateur spécialisé. 50% ETP à Prodomo.
	Gordien	Educatrice Spécialisée. 20% ETP à Prodomo
	Commode	Educatrice. Remplaçante.
<i>Professionnels du social et de l'urgence sociale</i> <i>Point 2</i>	Directeur de la Permanence d'Accès aux soins.	CHU Saint André Bordeaux RDV médicaux gratuits
	Sage-femme PMI	PMI / Quartier Saint-Michel
	Psychiatre au sein de l'Equipe mobile Psychiatrie et Précarité	Maraudes avec le Samu social. Améliorer la prise en charge des pathologies psychiatriques fréquentes parmi les publics en situation de grande précarité.
	Directeur du SAMU SOCIAL	Samu Social Bordeaux (association PRADO 33) Signalements des personnes en difficultés (via le 115).
	Directeur du CCAS Bordeaux	CCAS Mairie Bordeaux
	Opérateur du 115	Le 115 –Bordeaux Informer et orienter les personnes en situation d'urgence sociale : hébergement d'urgence, accès aux soins, à l'aide alimentaire, aux services sociaux.
	Créateur fondateur de l'Epicerie solidaire à Bordeaux.	Epicerie : association à vocation solidaire qui a pour but l'accès de tous à une alimentation de qualité : lieu d'achat où il est possible d'utiliser les aides des services sociaux, un atelier cuisine, un point info santé.
	Chef de service d'un Centre d'Hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	Foyer Jonas Accueil de jeunes 18-25 ans.
	Directrice d'un Centre d'Hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	La Halte de Nuit : accueil situé dans les locaux du CCAS ; partenariat entre le Diaconat, le Foyer fraternel, le Secours catholique et Médecins du monde. 35 personnes accueillies chaque nuit.
<i>Acteurs institutionnels</i> <i>Point 3</i>	Adjointe au maire de Bordeaux, chargée des politiques de solidarité, de santé et des seniors, vice-présidente de la CUB chargée du logement et de	Mairie de Bordeaux

	l'habitat	
	Vice-Président du Conseil Général de la Gironde et conseiller Municipal de Bordeaux (élu du canton où se trouve le site PRODOMO)	Conseil Général de la Gironde
	Responsable des bureaux de politique de l'habitat	Service Habitat du Conseil Général de la Gironde
	Référent police/justice Brigadier-Chef au PJ et adjoint au chef du secteur centre	Commissariat du Cerf Volant-Bordeaux
	Référent « emploi » Responsable de pole emploi Bordeaux	Pole emploi
	Référent Jeunesse/famille Directeur et directrice adjointe CAF 33	CAF de la Gironde
	Architecte du projet PRODOMO	Cabinet d'architecte Bordeaux
<i>Quartier</i>	Directeur Maison de quartier	Union Saint Jean
<i>Point 4</i>	Coordinatrice Association de quartier	Le petit grain. Café associatif.
	Présidente et membres du bureau association de riverains mobilisés contre le projet	« Urbanisme et humanisme »
	Maire de quartier	

c. Conditions de passation

Les entretiens

Tous les entretiens formels auprès des jeunes ont été réalisés dans les locaux de Prodomo. La durée des entretiens n'est pas standardisée. Elle oscille globalement entre 30 et 120 minutes.

Les entretiens avec les professionnels de la structure ont été réalisés sur site.

Les entretiens avec les acteurs institutionnels et les professionnels du social ont été réalisés dans leurs locaux.

Les entretiens ont été menés seul ou en duo (quand l'investigateur principal assistait l'enquêteur). Ils ont été réalisés par une petite équipe de deux chargés d'étude sociologique. Il faut noter que les deux enquêteurs étaient des femmes jeunes. Ce qui fut assez utile pour interroger les résidentes de Prodomo. La proximité en termes d'âge a été aussi un avantage.

Il n'y a pas de protocole de sélection des personnes interrogées, notamment des jeunes résidents de Prodomo puisque s'agissant de petits effectifs, nous avons cherché à être exhaustif. Nous n'avons pas rencontré de difficultés majeures pour réaliser nos entretiens. Les jeunes étant localisés sur une seule structure, nous n'avons pas « couru » après. Bien sur, il n'y avait aucune obligation à répondre à notre demande d'entretien. Il y a donc eu quelques refus, surtout implicites (les jeunes ne venaient pas aux rendez vous ou arguaient qu'ils n'avaient pas le temps). Les jeunes ont été interrogés sur site dans une pièce à l'écart. Les entretiens ont été enregistrés. Aucune inquiétude n'a été émise à ce sujet. Nous avons retenus le principe d'expliquer assez longuement et préalablement le but de notre démarche et nous avons -à chaque fois- rappelé que les entretiens étaient basés sur le volontariat. Les jeunes ont été ouverts et assez coopératifs. Les récits que nous avons collectés abordaient bien souvent des sujets plus vastes que nos questions de recherche.

Les entretiens avec les professionnels ont été aussi faciles à réaliser. Ils répondaient aux mêmes principes : entretiens individuels basés sur le volontariat.

Les observations

Les phases d'observation ont été nombreuses tant sur site que dans le quartier d'accueil. Elles revêtent des formes différentes en fonction des phases de la mise en place de Prodomo. Grosso modo, il faut distinguer deux phases distinctes : la première porte principalement sur le quartier et correspond à la phase de mise en place de Prodomo, la quête des locaux, l'annonce dans le quartier de l'arrivée du dispositif. Les observations consistent alors surtout à assister aux diverses réunions entre la mairie et les riverains, aux réunions de l'association montée par les opposants, l'entrée dans les locaux. La seconde phase d'observation a été réalisée au fil de l'eau une fois que le dispositif a été mis en place. Elle a consisté à passer régulièrement sur site, à assister à quelques actions (réunions, dîner, séance de projection, discussions entre membres de l'équipe...) Le but de cette approche ethnographique est d'observer au jour le jour comment la structure organise son fonctionnement et d'identifier les points de tension et les enjeux importants.

II. Enseignements de politique publique

1. Résultats de l'évaluation

i. Les publics touchés par l'expérimentation

a. Caractéristiques des bénéficiaires de l'expérimentation

Qui sont les jeunes en errance visés par l'expérimentation et quelles sont les caractéristiques de ce groupe ? Dénombrer les jeunes sans abris ou en errance relève bien souvent d'une gageure. Les raisons sont nombreuses car la définition de cette « catégorie » n'est pas très stable, et les frontières de cette population sont labiles.

b. Définir la « catégorie » des jeunes en errance

Nous nous trouvons face à un éclatement de la notion de « jeunesse en errance ». Les définitions varient selon le langage populaire, les idiomes administratifs ou encore l'étiquetage des politiques publiques nationales (Eurostat, 2005). La variété des pratiques statistiques nationales contribue à cette hétérogénéité¹. Les termes employés par les jeunes eux-mêmes sont divers. En France, plusieurs travaux ont relevé les termes employés : jeunes SDF, jeunes de la rue, en errance, punks à chien ou encore « zonards »² et ont catégorisé des formes d'errance : l'errance active, l'errance immobile des jeunes des cités, la grande errance des jeunes SDF, l'errance nocturne des jeunes mineurs, l'errance active des jeunes en rupture revendiquée³. Ou encore on a distingué des sous catégories relevant de l'errance estivale : les « quechuas », les « colins, collines », les « punk caviars »⁴. Ce monde est bien plus hétérogène qu'il n'y paraît. Il a quand même pour point commun d'être peu défini *positivement*. F. Dubet et D. Martuccelli dénoncent ainsi l'ambivalence des termes destinés à qualifier les plus démunis : « cette manière de caractériser les habitants reste purement administrative et « ethnocentrique » car les individus sont moins définis par ce qu'ils sont que par la distance qui les sépare d'avec ce qu'ils *devraient être*. Bref, ils sont définis par ce qu'ils ne sont pas »⁵.

Nous nous trouvons donc face à une myriade de situations. Il semble donc opportun d'avoir à l'esprit que les jeunes en errance s'inscrivent dans un continuum de situations marquées par des degrés plus ou moins accentués de mal-logement et de précarité socio-économique

¹ Marpsat, M., « La définition des sans domicile en Europe : convergences et divergences », *Courrier des statistiques*, n°126, janvier-Avril 2009

² Chobeaux, F., *Les nomades du vide*, Paris, Actes Sud, 1999 (réed.)

³ F. Chobeaux, *L'errance active : politiques publiques et pratiques professionnelles*, Paris : Editions A.S.H. 2001

⁴ A. Crézemey, J.H. Morales, « Sur les marges des festivals », *VST – Vie sociale et traitements*, 2009/4 n°104,

⁵ Dubet, F., Martuccelli D., *Dans quelle société vivons-nous ?*, Seuil, Paris, 1998, p.130.

(INSEE, 2001 ; Damon, 2002 ; FEANTSA, 2007). Ainsi, l'INSEE et l'INED ⁶ révèlent en 2012 qu'environ un quart des sans domiciles fixes ont entre 18 et 29 ans. Environ 25% des SDF ont un travail régulier ou un «petit boulot», 47 % sont au chômage et 28 % inactifs. La stabilité des conditions d'hébergement apparaît comme une variable intéressante dans ce constat : seules 5 % des personnes hébergées dans un centre qu'il faut quitter le matin travaillent, contre 45 % de ceux qui sont hébergés dans un logement plus stable. Il existe une forte interaction entre l'emploi et le logement. Quant aux jeunes - sous-représentés dans les logements collectifs où le départ se fait le matin - ils sont extrêmement critiques envers les solutions d'hébergement qui leur sont proposées: insalubrité, violence, vols, pas de possibilité de conserver son chien et par enfin refus d'être assimilés aux clochards et à d'autres catégories de sans-abris négativement perçus par les jeunes des rues.

c. Quelques typologies et classements

Population hétérogène difficile à cerner dans sa globalité, à cadrer juridiquement et à quantifier, il faut associer différentes dimensions (pauvreté, logement, sécurité, santé publique, immigration...) pour restituer les trajectoires de vie de ces jeunes. J. Damon souligne cette complexité à catégoriser les plus précaires et par conséquent à les dénombrer. Du vagabond à l'exclu puis au SDF à partir des années 1980, à chaque époque, il n'était pas tâche facile de trouver consensus sur la manière de les qualifier. Il y a toujours eu aussi des sous catégories qui ont refusé le contact avec les services d'aide, ce qui contribué à leur invisibilité⁷. Julien Damon⁸ souligne la diversité des situations des sans domiciles qui comprend :

- des personnes totalement dépourvues de logement et ne disposant pas d'un abri pour la nuit.
- des personnes qui se trouvent dans des centres d'hébergement pour sans-abri ou, plus largement, qui fréquentent des services proposés aux SDF.
- des personnes qui ne disposent pas d'un logement stable et qui vont d'une adresse à l'autre.
- des personnes qui se déclarent SDF dans la rue, dans les autres espaces publics (métro, squares, etc.), ou aux guichets de l'assistance.
- des personnes qui peuvent être spontanément repérées dans la rue comme SDF.

La définition des personnes sans-domicile utilisée dans le cadre de l'enquête INSEE de **2001** comporte quatre aspects : l'aspect physique, le statut d'occupation, le confort du logement et la précarité au sens temporel.

Cette définition repose sur un l'élaboration d'une classification des situations de logement qui combine quatre critères :

- le type d'habitat (vivre à la rue ou dans un centre d'hébergement),
- les statuts d'occupation (vivre dans un squat ou être hébergé par des parents ou des amis),

⁶ INSEE, « L'hébergement des sans-domiciles en 2012 », *Insee Première*, N° 1455 - juillet 2013

⁷ Damon J., « Cinq variables historiques caractéristiques de la prise en charge des « SDF » », *Déviance et Société*, 2003/1 Vol. 27, p. 25-42.

⁸ Damon J., *La question SDF, ciblage et bricolages*, Thèse de doctorat, Université de Paris IV, 2001, p. 13

- la qualité du logement (y compris l'accès à un point d'eau pour ceux qui ne disposent pas d'eau courante, en particulier ceux qui vivent dehors),
- la stabilité/précarité (quelle sécurité de logement et pour combien de temps ? risque d'être expulsé, logement provisoire d'une association).

Cette classification met l'accent sur les processus, en considérant davantage le continuum de situations qui existent entre les personnes « avec » et « sans » logement, des sans-abris aux mal logés (situations marginales de logement, désignées en anglais par les expressions « *at risk of homelessness* » ou « *hidden homeless* ») et, en soulignant la perméabilité existante entre les différentes catégories situationnelles (rapidité et fréquence des passages, pour une même personne, entre les situations de logement et de non-logement, dans un sens comme dans l'autre)⁹.

La définition opérationnelle des enquêtes de l'INED et de l'INSEE est celle de personnes qui, la nuit précédant l'enquête, ont dormi dans un service d'hébergement ou dans un lieu non prévu pour l'habitation (espace public, palier, cave ...) (INSEE-Méthodes concernant l'enquête SD2001) Cette définition a été critiquée car elle serait trop large et exclurait les « situations marginales de logement » au sens de l'INED.

La Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA) propose une typologie de l'exclusion du logement (2005), baptisée ETHOS (*European Typology on Homelessness and housing exclusion*)¹⁰ qui classe les personnes sans-domicile en fonction de leur situation de vie (CF. tableau ci-contre) :

- être sans abri (dormant à la rue ou en hébergement d'urgence) ;
- être sans logement (avec un abri mais provisoire dans des institutions ou foyers) ;
- être en logement précaire (sous la menace d'une expulsion, avec des baux précaires) ;
- être en logement inadéquat (dans des caravanes sur des sites illégaux, en logement indigne, dans des conditions de surpeuplement sévère).

Cette typologie est fondée sur la notion de « *home* » en anglais et ne se limite donc pas à des problèmes « physiques » de logement pour considérer également l'exclusion des sphères sociale et juridique.

⁹ Clanché F., « Le classement des situations de logement. Les sans-domicile dans des nomenclatures générales », in Marpsat, Firdion (ed), *La Rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, Travaux et Documents de l'INED, 144, 2000, pp. 193-210

¹⁰ Elle vise à être utilisée pour la collecte de données, les recherches et l'élaboration de politiques de lutte contre l'exclusion liée au logement.

	Catégorie opérationnelle	Situation de vie	Définition générique
Catégorie Conceptuelle SANS AUBRI SANS LOGEMENT LOGEMENT PRÉCAIRE LOGEMENT INADÉQUAT	1 Personnes vivant dans la rue	1.1 Espace public ou externe	Qui vit dans la rue ou dans des espaces publics, sans hébergement qui puisse être défini comme local d'habitation
	2 Personnes en hébergement d'urgence	2.1 Hébergement d'urgence	Personne sans lieu de résidence habituel qui fait usage des hébergements d'urgence, hébergements à bas prix
	3 Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile	3.1 Foyer d'hébergement d'insertion 3.2 Logement provisoire 3.3 Hébergement de transition avec accompagnement	Quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
	4 Personnes en foyer d'hébergement pour femmes	4.1 Hébergement pour femmes	Femmes hébergées du fait de violences domestiques et quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
	5 Personnes en hébergement pour immigrés	5.1 Logement provisoire/centres d'accueil 5.2 Hébergement pour travailleurs migrants	Immigrants en hébergement d'accueil ou à court terme du fait de leur statut d'immigrants
	6 Personnes sortant d'institutions	6.1 Institutions pénales 6.2 Institutions médicales (*) 6.3 Institutions pour enfants / homes	Pas de logement disponible avant la libération Reste plus longtemps que prévu par manque de logement Pas de logement identifié (p.ex. au 18 ^e anniversaire)
	7 Bénéficiaires d'un accompagnement au logement à plus long terme	7.1 Foyer d'hébergement médicalisé destiné aux personnes sans domicile plus âgées 7.2 Logement accompagné pour ex-sans-abri	Hébergement de longue durée avec accompagnement pour ex-sans-abri (normalement plus d'un an)
	8 Personnes en habitat précaire	8.1 Provisoirement hébergé dans la famille/chez des amis 8.2 Sans bail de (sous-)location 8.3 Occupation illégale d'un terrain	Qui vit dans un logement conventionnel, mais pas le lieu de résidence habituel du fait d'une absence de logement Occupation d'une habitation sans bail légal Occupation illégale d'un logement; Occupation d'un terrain sans droit légal
	9 Personnes menacées d'expulsion	9.1 Application d'une décision d'expulsion (location) 9.2 Avis de saisie (propriétaire)	Quand les avis d'expulsion sont opérationnels Quand le prêteur possède un avis légal de saisie
	10 Personnes menacées de violences domestiques	10.1 Incidents enregistrés par la police	Quand une action de police est prise pour s'assurer d'un lieu sûr pour les victimes de violences domestiques
	11 Personnes vivant dans des structures provisoires/non conventionnelles	11.1 Mobile homes 11.2 Construction non conventionnelle 11.3 Habitat provisoire	Pas conçu pour être un lieu de résidence habituel Abri, baraquement ou cabane de fortune Baraque ou cabine de structure semi permanente
	12 Personnes en logement indigne	12.1 Logements inhabitables occupés	Défini comme impropre à être habité par la législation nationale ou par les règlements de construction
	13 Personnes vivant dans conditions de surpeuplement sévère	13.1 Norme nationale de surpeuplement la plus élevée	Défini comme excédant les normes nationales de densité en termes d'espace au sol ou de pièces utilisables

Note: Un séjour de courte durée est défini comme normalement moins d'un an; un séjour de longue durée est défini comme plus d'un an.
 Cette définition est compatible avec les définitions du recensement telles qu'elles sont recommandées dans le rapport UNECE/EUROSTAT (2006)

(*) Inclut les centres de désintoxication, les hôpitaux psychiatriques, etc.

Source : FEANTSA, Typologie Européenne de l'exclusion liée au logement : <http://www.feantsa.org/spip.php?article121&lang=en>

Le Comité de la protection sociale de la Commission européenne (janvier 2007) fait une proposition opérationnelle de nomenclature de la condition de sans-domicile (*homelessness*) classifiée en six stades (Cf. tableau ci dessous) qui, selon eux, pourrait être utilisée dans toute l'Europe et servir de base pour les politiques publiques. Cette définition opérationnelle de la notion de sans-domicile est compatible avec la nomenclature et les définitions du recensement.

Tableau 2 : Classification en six stades de la condition de sans domicile, proposée par l'étude de la Commission européenne

Catégories opérationnelles	Lieux de vie	Définition
Personnes dormant dehors	Espace public / espaces à la rue	Vivant dans la rue ou des espaces publics sans aucun abri pouvant être défini comme un logement
Personnes en hébergement d'urgence	Refuges de nuit	Personnes sans lieu habituel de résidence changeant fréquemment de type d'hébergement
Personnes occupant des hébergements pour sans-domicile	Foyers pour sans-domicile Logement temporaire Logement de transition avec soutien social Abri pour femmes battues	La période d'occupation de ces lieux est de moins d'un an
Personnes vivant en institutions	Établissements de santé Institutions carcérales	Séjour prolongé dû à un manque de logement Pas de logement disponible avant la sortie
Personnes occupant des logements non classiques à la suite d'un manque de logements	Caravanes Constructions non classiques Structure temporaire	L'hébergement est utilisé suite à un manque de logement et n'est pas le lieu habituel de résidence de la personne
Personnes sans-domicile vivant à titre temporaire dans un logement classique avec de la famille et des amis (à la suite de l'absence de logement)	Logement classique, mais n'étant pas le lieu habituel de résidence de la personne	L'hébergement est utilisé suite à un manque de logement et n'est pas le lieu habituel de résidence de la personne

Source : European commission, opus cité, p. 66

Dans une étude pour l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes), Michel Autès explique que dans la presse écrite, le terme « SDF » est le plus souvent associé à des connotations en termes de criminalité alors que l'usage du terme « sans-abri » fait davantage référence à un contexte de compassion pour les victimes de la pauvreté et enfin les termes « sans-logis » et « sans-domicile » sont utilisés dans des contextes argumentatifs, au sein d'un débat sur les causes de l'errance ou l'efficacité des politiques de logement .

Les statistiques publiques ne retiennent qu'une seule dimension de la réalité, les conditions d'habitation des individus à une date précise, et raisonnent donc en termes de stock. Tandis que les associations perçoivent un hébergé ou un « client de soupe populaire » comme un individu de passage, avant tout défini par sa mobilité et la faiblesse de ses liens sociaux (approche en terme de flux).

Les définitions officielles varient selon l'objectif retenu et les institutions concernées. Il existe également des divergences de définitions d'un pays à l'autre, en raison de l'histoire de l'émergence du problème social propre à chaque pays, de la variété des pratiques statistiques et des politiques publiques¹¹. Certaines définitions restent centrées sur la privation de logement (France, Etats-Unis), alors que d'autres incluent également des

¹¹ Marpsat M., « The problem of definitions: points of similarity and difference », Paper to the CUHP thematic network conference », Brussels, 3-4 November 2005.

critères d'exclusion sociale (en Italie, par exemple, être sans-abri signifie ne pas avoir de logement et être socialement marginalisé).

« In most European languages, the terms used in everyday life are constructed from the metaphor of having no roof or shelter. These are the words used in the media and by those responsible for social action to describe the most marginalized people who move from hostel to hostel or sleep on the streets. These people are only a subset of a wider group of people with social problems »¹²

d. Définir les jeunes en errance : survol international

Eurostat (2005) a mis en évidence la difficulté des comparaisons européennes, en examinant la diversité des définitions des personnes sans-abri.

- En **Espagne**, quatre mots sont utilisés: « transeuntes » (itinérants, errants), « personas sin techo » (personnes sans toit), « personas sin hogar » (personnes sans maison) et plus rarement « personas sin domicilio ». Mais il est facile de détecter une certaine hésitation à l'égard des choix de mots à utiliser, tant dans les institutions européennes et dans les débats nationaux. Dans le rapport sur l'inclusion sociale, tous les termes sont utilisés, sauf « transeuntes ».
- En **Allemagne** « Obdachlose » (sans abris) est très utilisé dans le langage courant et dans la terminologie administrative. Mais le terme « Wohnungslos » (sans domicile), qui couvre tous ceux qui n'ont pas leur propre maison, qui leur appartienne ou qui sont sous contrat de location, est utilisé.
- En **Italie**, les termes utilisés sont « senza Dimora » (sans domicile) par les chercheurs et le gouvernement et « senza fissa Dimora » (sans domicile fixe) et « senza tetto » (sans abris) par le grand public.
- En **France**, la situation actuelle est assez semblable. Alors que les termes « sdf » et « sans domicile fixe » sont les plus couramment utilisés, « sans-abri » est réservé aux contextes administratifs et académiques, et « sans-domicile » s'utilise plus rarement et seulement dans les textes par des chercheurs ou statisticiens.
- Aux **Pays-Bas**, « daklos » (sans abri) et « thuislos » (sans domicile) sont utilisés avec une fréquence similaire; les termes pour quantifier les réalités sociales correspondantes sont utilisés beaucoup moins fréquemment: « dakloshheid » et « thuisloshheid ». Mais pour se référer plus généralement à tous ceux qui n'ont pas de logement, un compromis a été trouvé avec la construction récente « dak-en thuislos », qui est utilisé autant par les organismes de bienfaisance que par les ministères des affaires sociales dans les plans d'action nationaux pour

¹² Eurostat, *The production of data on homelessness and housing deprivation in the European Union: survey and proposals*, 2005

l'inclusion sociale et par les chercheurs. Ce néologisme est encore relativement peu utilisé. En attendant le substantif composé de « dak-en thuislos » (dak-en thuisloshheid) est fortement utilisé.

- En **Suède**, deux termes sont donc utilisés en parallèle : « Hemlös » (proche des « sans domicile » en anglais) indique l'absence d'une maison et « bostadslös » qui signifie l'absence de logements sans aucune connotation subjective.
- Au **Canada**, d'après le Comité des sans-abris de la ville de Montréal¹³ (1987), c'est le terme « itinérance » qui est utilisé : une personne itinérante est une personne qui « n'a pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre, très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, avec des problèmes de santé physique, de santé mentale, de toxicomanie, de violence familiale ou de désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable ». Cette définition offre une vision très globale du phénomène et met en relief la diversité de la problématique de l'errance, son caractère multifactoriel. A **Montréal**, les jeunes en itinérance « *joignent les rangs de ceux que nous désignons comme les Jeunes de la rue* ». Ces jeunes sont caractérisés par l'absence de logement permanent, la fréquentation des lieux associés à la marginalité ou à la sous-culture itinérante, une période minimale sans logement et la désaffiliation familiale et sociale. Au **Québec**, l'itinérance est considéré sous l'angle de la dépendance. « *La personne en situation d'itinérance est le plus souvent une personne dépendante, malade, isolée, judiciairisée. Vivre dans la rue avec une dépendance, c'est vivre de façon périlleuse et se rendre vulnérable en raison de sa consommation. Les itinérants qui consomment sont en effet davantage confrontés à des situations de violence, de criminalité, de pauvreté et d'indignité* »¹⁴.

Le survol international montre aussi que, dans les langues où elles existaient, les références à la mobilité disparaissent du vocabulaire: en italien et en français les adjectifs « fissa » et « fixe » ont été retirés des termes « senza dimora fissa » et « sans-domicile-fixe ». Le terme espagnol « transeuntes » (« itinérants ») ainsi que le terme allemand « Nichtseßhafte » (« instable »), ont également été abandonnés. Il y a deux explications possibles à cela : le développement des services sociaux et d'hébergement de long séjour a réduit la mobilité des sans-abri et la question de la mobilité est des plus subjectives. Pour les auberges, un résident de nuit est un individu passant à travers, mais pour les conseils locaux ou les services sociaux et même pour l'Etat, une telle personne est toujours dans le cadre de leur responsabilité, peu importe où ils vivent. Qu'ils soient mobiles ou non, ils ont encore besoin d'être soigné ou logé. Il est probable que les efforts visant à quantifier le problème, la nécessité d'avoir une approche globale du phénomène ont contribué à la popularisation des termes du discours académique. La recherche statistique a été accompagnée par un changement de vocabulaire.

¹³ Gouv. du Québec, Commission des affaires sociales. *Le phénomène de l'itinérance au Québec*, Document de consultation, juin 2008

¹⁴ Mémoire adressé à la Commission des Affaires sociales siégeant sur le phénomène de l'itinérance au Québec, Centre Dollard-Cormier –Institut universitaire sur les dépendances, octobre 2008.

Perception des européens sur les causes de la pauvreté (Special Eurobarometer 321. Poverty and Social exclusion. Wave 72.1 – TNS Opinion & Social. Février 2010)

Les sans abris, les jeunes en errance et d'une manière plus générale les pauvres font souvent aussi l'objet de représentations qui conditionnent partiellement leur traitement social et politique. Sur ce sujet, l'Eurobaromètre sur la perception des causes de la pauvreté chez les européens est assez éloquent. Selon les Européens, la principale raison expliquant l'existence de la pauvreté est l'injustice sociale (23%). 16% affirment que les personnes vivent dans la pauvreté parce qu'elles sont paresseuses et manquent de volonté ou parce que c'est une partie inévitable du progrès, et 13% affirment que les personnes vivent dans la pauvreté parce qu'elles ont été malchanceuses.

Il existe plusieurs facteurs politiques qui peuvent être perçus comme générant de la pauvreté dans certains pays. Les Européens citent le plus fréquemment (35 %) la mise en œuvre de politiques inadéquates ou mal adaptées comme facteurs engendrant de la pauvreté dans leur pays. Ils sont cependant pratiquement aussi nombreux (32 %) à penser que la croissance économique insuffisante génère de la pauvreté, tandis que 29 % pensent que la course au profit est un des principaux facteurs de pauvreté. Près d'un quart (23 %) des Européens estiment que le système financier mondial est l'un des principaux responsables de la pauvreté, alors qu'ils sont environ un sur cinq à citer l'immigration (20 %) ou l'inadéquation du système de protection sociale (19 %). La mondialisation est le facteur le moins souvent sélectionné (16 %).

Les explications les plus fréquemment données à la pauvreté, parmi les facteurs « sociétaux », concernent le chômage (52 %) et les salaires insuffisamment élevés (49 %), ainsi que les prestations sociales et des retraites insuffisantes (29 %) et enfin, le coût excessif des logements décents (26 %).

Un bas niveau d'études, de formation ou de compétences (37%), ainsi que la pauvreté « héritée » (25%) et les addictions (alcool, drogue et autres types de dépendance) (23%) sont le plus souvent perçus comme étant les principaux motifs « personnels » de la pauvreté.

Il est important de noter les résultats sociodémographiques suivants :

- Les personnes sont pauvres parce qu'elles n'ont pas le niveau requis d'instruction, de formation ou de compétences: cette idée est particulièrement répandue parmi les cadres (52 %), les personnes qui ont poursuivi leurs études jusqu'à l'âge de 20 ans ou au-delà (47 %) et les répondants qui disent vivre dans un ménage riche (43 %). Ceux qui éprouvent des difficultés à boucler leurs fins de mois ou à payer leurs factures à temps (27 % dans les deux cas) sont *en moins souvent de cette opinion que la moyenne*.
- Les personnes sont pauvres parce qu'elles souffrent d'une addiction : les répondants qui éprouvent des difficultés à boucler leurs fins de mois ou à payer leurs factures à temps (16 % dans les deux cas) sont moins souvent de cette opinion que la moyenne.
- Les personnes sont pauvres parce qu'elles souffrent d'une mauvaise santé, d'une maladie de longue durée ou d'un handicap: cette affirmation est citée plus souvent que la moyenne, par les répondants à la retraite (23 %).

- Les personnes sont pauvres parce qu'elles vivent au-dessus de leurs moyens : les répondants qui éprouvent des difficultés à boucler leurs fins de mois (13 %), les étudiants, les chômeurs (14 % dans les deux cas), ceux qui sont âgés de 15 à 24 ans et ceux qui éprouvent des difficultés à payer leurs factures à temps (15 %) sont *moins souvent de cette opinion que la moyenne*.
- Les personnes sont pauvres parce qu'elles n'ont pas reçu l'aide nécessaire de leur famille et de leurs proches : cette opinion est citée *plus souvent que la moyenne* par les répondants qui éprouvent des difficultés à payer leurs factures à temps (20 %).

L'opinion la plus courante expliquant pourquoi certaines personnes deviennent sans abri est la perte d'un emploi et l'impossibilité d'en trouver un autre (51 %). Les trois raisons suivantes sont mentionnées par environ deux personnes sur cinq : elles ne peuvent pas payer leur loyer (42 %), elles sont surendettées (40 %) et elles souffrent d'une addiction (39 %).

La réception d'un foyer de jeunes en errance dans un quartier ne peut se passer d'une réflexion sur les représentations des riverains concernant la pauvreté, le sans abrisme, la jeunesse. Dans le cas de Prodomo, les réactions hostiles à l'implantation de Prodomo ont été surdéterminées par la question de la drogue : les jeunes étaient réduits à des « drogués », des « dealers » qui auraient jeté leur seringue par terre et qui auraient agressé les riverains faibles pour les dépouiller.

e. Quantifier une catégorie labile : les études INSEE et INED

Comment enquêter des personnes sans abris ? Comment quantifier ? Comment contacter des personnes dont leur situation rend difficile à joindre ?

Dans le prolongement du projet phare sur les *Populations vulnérables et situations en marge du logement ordinaire*, un programme encadré par Maryse Marpsat (INED 2010) poursuit les recherches entreprises par l'INED depuis 1993 sur les situations de logement précaires et les personnes qui en souffrent. Ce programme est composé d'un volet d'études sur ces situations et d'un volet méthodologique (publication en 2010 d'un numéro spécial bilingue de *Methodological Innovations Online*) qui traite plus généralement des enquêtes statistiques auprès de populations difficiles à joindre.

L'INED a entrepris des travaux sur les personnes sans domicile dès 1993, en réponse aux préoccupations du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS), concernant le manque de données fiables sur ce thème. L'INED a ensuite réalisé plusieurs enquêtes quantitatives qui servent encore de points de référence (enquête SDF95 auprès de 591 utilisateurs adultes de services destinés aux sans domiciles à Paris, enquête SDFJ98 auprès de 461 jeunes (16-24 ans) sans domicile ou en situation précaire, utilisant les services à Paris et dans la première couronne, enquête SI-2002 auprès des personnes contactées par les services itinérants de type « maraudes » (96 personnes), étude auprès d'une quarantaine de personnes non francophones et fréquentant les centres d'hébergement et les distributions de repas chauds.

L'INSEE a conduit début 2009 une enquête auprès des personnes sans-abri nommée EMSA 2009¹⁵ (pilotée par Maryse Marpsat). Le service des enquêtes de l'INED y est associé pour deux opérations : un volet qualitatif concernant les personnes vivant sous des tentes de façon permanente, que ce soit en camping ou dans d'autres lieux publics ; un volet lié à l'enquête statistique et concernant le suivi des opérations de terrain et l'analyse des résultats¹⁶. L'enquête EMSA 2009 (INED) a été conduite auprès des personnes qui utilisaient les services d'hébergement et de distribution de repas chauds (midi et soir). Il s'agit de rencontrer les sans-abri et de les interroger en partie dans la rue en s'appuyant sur le dispositif des équipes mobiles (maraudes), et en partie dans les autres services d'aide (hors hébergement) auxquels ces personnes ont recours. Le but principal de l'enquête n'est pas de connaître en détail les caractéristiques et la trajectoire des personnes concernées (qui seront longuement abordées dans l'enquête prévue en 2012), mais surtout de voir si un certain nombre de sans-abri utilisent exclusivement d'autres services que ceux de restauration à midi et le soir, et lesquels (par ex : les équipes mobiles, les accueils offrant des petits déjeuners, etc.). Ceci afin donc d'améliorer la couverture de l'enquête prévue en 2012, et de mieux représenter les différentes situations.

f. Quelques grandes caractéristiques des jeunes en errance

Des jeunes adultes en quête d'autonomie

Selon une étude de l'INSEE¹⁷, en 2005, environ 5 millions de jeunes âgés de 18 à 29 ans ne vivent plus chez leurs parents. Pour ces jeunes adultes, la pauvreté en termes de « conditions de vie » est plus présente que dans l'ensemble de la population. Les principales difficultés mises en évidence sont celles du logement, et des découverts bancaires et des retards de paiement (29 % d'entre eux vivent dans des logements jugés trop petits (contre 16 % pour l'ensemble de la population), 29 % dans des logements difficiles à chauffer (contre 24 %) et 21 % ont des découverts bancaires réguliers (contre 13 %)) y compris chez les jeunes les plus aisés.

Environ 17 % des jeunes adultes ne vivant pas chez leurs parents sont pauvres en termes de conditions de vie contre 13 % pour l'ensemble de la population. Parmi les jeunes de 25-29 ans ne vivant plus chez leurs parents, les difficultés vécues font souvent écho à celles rencontrées dix ans auparavant, alors qu'ils vivaient chez leurs parents. Ainsi, le taux de pauvreté en termes de conditions de vie des 25-29 ans ayant eu des difficultés financières à

¹⁵ Cette enquête a fait l'objet d'une convention de partenariat entre l'INSEE et l'INED, et a été soutenue financièrement par l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES) à travers une convention entre l'INED et l'ONPES.

¹⁶ Le volet « qualitatif » est constitué d'une trentaine d'entretiens auprès de personnes vivant sous des tentes, que ce soit dans des campings (hors pratique touristique), ou d'autres lieux publics, parcs, espaces sous les bretelles d'accès des autoroutes ou du périphérique, berges etc. Le repérage et la description des lieux, s'appuyant sur ces contacts, ont été complétés par une approche photographique (de lieux et non de personnes).

En ce qui concerne le volet statistique, il s'agit d'une enquête méthodologique visant prioritairement à vérifier les hypothèses des enquêtes type SD2001, c'est-à-dire que la grande majorité des sans-abri sont atteints via les lieux de distribution de nourriture, et que le profil de ceux qui n'utilisent pas ces distributions n'est pas très différent de celui des sans-abri qui les utilisent ; ceci tout en mettant au point une méthode permettant d'enquêter les personnes sans-abri.

¹⁷ Yves Jauneau, « L'indépendance des jeunes adultes : chômeurs et inactifs cumulent les difficultés », *Études sociales*, Insee, n°1156-sept 2007

l'adolescence est de 29 % contre 5 % pour ceux qui n'en avaient pas. 5 % de la population de 15 ans ou plus ayant actuellement un logement déclare avoir vécu au moins une période sans logement personnel¹⁸. Parmi eux, 22 % avait entre 15 et 29 ans.

Recours aux services d'aide

- 26 % des personnes dormant habituellement dans un lieu d'hébergement ont des liens avec les services d'aide, contre 24 % pour ceux vivant dans un lieu non prévu pour l'habitation, 25 % pour ceux disposant d'un logement personnel et 9 % pour les personnes dormant en squat (EMSA 2009).
- 91 % d'hommes et 9 % de femmes parmi les utilisateurs de services toulousains hors hébergement (EMSA 2009).
- 7 % parmi les personnes passant la nuit dans un lieu non prévu pour l'habitation, et de 10 % dans les centres d'urgence (SD2001).
- 8% des utilisateurs des services d'aide toulousains ont moins de 25 ans et 19 % ont entre 25 et 34 ans (EMSA 2009).
- 40 % des sans-abri « habituels » ont fréquenté un lieu d'accueil de jour ou de nuit pendant la semaine précédant l'enquête. (39 % des autres sans domicile, 26 % des personnes vivant en squat, 49 % de ceux hébergés par un tiers, 25 % de ceux disposant d'un logement personnel). Ces taux augmentent légèrement lorsqu'il s'agit de la semaine durant laquelle se déroule l'enquête ou du mois précédent (EMSA 2009).
- 39 % des sans-abri « habituels » déclarent avoir rencontré un travailleur social au cours des 12 derniers mois. (86 % des autres sans domiciles, 79 % des personnes vivant en squat, 53 % des personnes hébergés par un tiers, 50 % de ceux disposant d'un logement personnel) (EMSA 2009).

Ressources économiques (un monde pauvre)

9 % des utilisateurs des services toulousains hors hébergement déclarent n'avoir eu aucune source de revenus au cours du mois précédant l'enquête. 25 % ont perçu un revenu d'un travail, régulier ou « petits boulots » (par exemple, récupération et vente d'objets jetés). 63 % ont perçu une allocation (RMI, AAH, APL), une retraite, etc. Toutefois, il n'est pas possible de mesurer le non-recours en l'absence de variables individuelles permettant de déterminer l'éligibilité. 22 % ont reçu une aide financière d'un organisme d'aide, d'un proche ou de gens dans la rue. Enfin, quelques-uns ont déclaré avoir eu un autre revenu, de sources diverses, économies, « débrouille », etc. (EMSA 2009)

¹⁸ Maryse Marpsat, « Une personne sur vingt s'est retrouvée sans logement personnel au cours de sa vie », département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages et Gaël de Peretti, Genes, Insee, n°1225-février 2009

Type de ressources et situation de logement habituelle (%)

Source de revenus		Situation de logement habituelle					
		Ensemble	dont				
			sans-abri	autre sans-domicile	en squats	hébergé par un tiers	logement personnel
Travail 25 %	Occasionnel, petits boulots	13	21	26	11*	54*	19
	Régulier	11					
Allocations 63 %	RMI	36	46	57	41	43	87
	Allocation chômage, ASS	7					
	AAH	14					
	Autres	21					
	<i>dont retraite, minimum vieillesse</i>	4*					
	<i>dont APL, allocation logement</i>	9					
Aide financière 22 %	D'un organisme (association, etc.)	4	30	14	61	34	11
	D'un proche (famille, ami)	11					
	De gens dans la rue	11					
Autres revenus		13	21**	14*	4**	18**	9**
Pas de revenus		9	14	14	4**	16*	3**

Source : INSEE/INED, EMSA2009. Données pondérées. N=515 questionnaires.

Plusieurs réponses étant possibles la somme des lignes n'est pas égale à 100.

Lecture : au cours du mois précédant l'enquête, 22% des utilisateurs des services hors hébergement ont reçu une aide financière d'un proche, d'une association ou d'un organisme d'aide, ou de personnes rencontrées dans la rue. Pour 11 %, il s'agit de l'aide venant d'un proche. 30 % des sans-abri ont reçu une aide financière d'au moins l'une de ces trois sources.

** : moins de 10 enquêtés dans l'échantillon ; * : de 10 à 19 enquêtés.

Le cas particulier des jeunes (<25 ans)

N=515 questionnaires dont 47 de jeunes de moins de 25 ans.

Sur les 47 jeunes de moins de 25 ans enquêtés, 25 sont sans domicile dont 9 sans abri. 19 ont une autre situation d'absence de logement personnel : 11 sont en squats, 8 hébergés par un tiers.

Où les jeunes sont-ils enquêtés ? (Données en EFFECTIFS)

		Enquêtés auprès du service	Enquêtés dans ce type de service et pas dans les repas midi ou soir	Enquêtés uniquement dans ce type de service
Repas midi et soir	utilisateur	35	-	11
	dont sans abri	7	-	2
	dont autre sans- domicile	12	-	1
Petit déjeuner	utilisateur	15	3	0
	dont sans abri	1	0	0
	dont autre sans- domicile	7	2	0
Accueil	utilisateur	22	4	1
	dont sans abri	2	0	0
	dont autre sans- domicile	14	3	1
Maraudes, équipes mobiles	utilisateur	13	5	4
	dont sans abri	5	2	2
	dont autre sans- domicile	1	1	0

Source : INSEE/INED, EMSA2009. Données non pondérées. N=517 questionnaires dont 47 de jeunes de moins de 25 ans. Définition restreinte de la fréquentation.

g. Les jeunes en errance sont-ils des NEET ?

Concernant l'accès à l'emploi, on note que 53,7 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans se trouvent sur le marché du travail en 2012. Parmi eux, 44,0 % occupent un emploi et 9,7 % sont au chômage. Cette tranche d'âge reste invariablement la plus durement touchée par le chômage. Son sort représente ainsi un enjeu politique important, si bien que chaque alternance politique entérine son lot de mesures à destination des jeunes s'incarnant notamment par les contrats aidés, la formation et l'accompagnement individualisé. Ainsi, depuis 2008, un quart des emplois occupés par les jeunes de moins de 26 ans bénéficient d'une aide de l'État¹⁹. Ils apparaissent comme un outil de régulation du marché incontournable facilitant le parcours des plus éloignés de l'emploi vers l'insertion. À la fin des années 1990, le chômage touche l'ensemble des nouveaux entrants sur le marché du travail dont les plus diplômés, la sélection s'avère alors d'autant plus rude pour les non qualifiés. Les dispositifs d'aide à l'accès à l'emploi connaîtront une hausse de fréquentation avec un public auquel ils n'étaient pas préparés : une file d'attente se crée, à sa tête les publics les plus insérables tandis que se voient relégués en queue de peloton les «incassables», les «inadaptés», les «inemployables»²⁰. La situation ne semble pas avoir changé lorsqu'on observe le peu de chance objective pour les jeunes des rues de remporter la compétition qui les oppose à d'autres catégories de jeunes dans la course à l'emploi.

Une nouvelle catégorie plus complexe émerge au niveau européen. Celle-ci s'intéresse aux jeunes entre 15 et 29 ans ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation. Ils portent désormais la dénomination de NEET (neither in employment, education or training).

¹⁹ DARES, « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2012 », Ministère du Travail de l'Emploi et du Dialogue social, novembre 2013, p.1.

²⁰ Ebersold, S., *La naissance de l'inemployable*, Presses Universitaires de Rennes, 1999.

En effet, en France le BIT (Bureau international du travail) se concentre sur le chômage des individus actifs selon certains critères et peine ainsi à prendre en compte les situations intermédiaires à l'inactivité, au chômage et à l'emploi. C'est-à-dire précisément les situations dans lesquelles les jeunes en errance se trouvent. Elles sont autant de cas non traduits dans les statistiques officielles et mis en avant par J. Freyssinet sous le nom de « halo » du chômage²¹. De ce fait, la classification des NEET présente, outre l'avantage non négligeable de pouvoir dresser des comparaisons internationales, l'intérêt de porter un autre regard plus pragmatique mais peut-être plus amer sur la situation des jeunes français et européens. Là encore, le terme recouvre des réalités très largement hétérogènes, une condition parfois choisie pendant un temps donné, mais bien souvent subie où se trouvent des individus découragés s'éloignant alors progressivement de l'emploi. Ainsi, conjointement aux 44% de jeunes actifs, 15 % des 15-29 ans ne sont ni en emploi, ni en formation initiale ou continue (NEET), ce résultat étant le plus significatif après 20 ans²². Néanmoins, si les jeunes sont les plus touchés par le chômage, il est vrai qu'ils en sortent plus rapidement que leurs aînés.

Les jeunes en errance n'entrent que partiellement dans cette nouvelle catégorie car leurs trajectoires sont plus hétérogènes qu'il n'y paraît de premier abord : certains sont titulaires d'un CAP/BEP, d'autres ont des expériences de travail significatives (avoir travaillé en usine plusieurs mois, tenu des emplois dans les vignes ou pour la collecte de pruneaux), d'autres encore ont accumulé les formations au gré de leurs rencontres avec les missions locales. Nous n'avons pas affaire à une population totalement vierge en matière d'expérience de travail, de formation ou encore d'étude²³. Cette caractéristique est importante et montre qu'il serait vain de monter des dispositifs visant à la reprise de contact avec la « réalité » du travail pour ces jeunes.

Si autrefois la dimension économique déterminait largement la condition d'exclu, aujourd'hui, le phénomène est plus complexe. Robert Castel puis Jacques Donzelot²⁴ y verront un système binaire définissant quatre conditions particulières articulant deux variables : travail/non travail et insertion/non insertion relationnelle. Le couple travail et insertion relationnelle traduit la zone *d'intégration* alors que le non-travail associé à une non-insertion relationnelle tendent vers la *désaffiliation* tandis que les positions intermédiaires, à savoir une précarité du travail et des relations sociales évoquent les zones de *vulnérabilité*. Il existe des modalités de compensation, par exemple lorsque la sphère relationnelle contrebalance les aléas du travail. Mais elles semblent peu fonctionner pour les jeunes des rues qui ont plutôt tendance à cumuler les handicaps sociaux : chômage, accès au logement, précarisation du travail et fragilisation de la structure familiale et sociale. Notamment à une époque où l'emploi ne garantit plus –en particulier aux acteurs les plus fragiles- une protection générale contre les risques sociaux majeurs et une intégration sociale assurée²⁵. L'errance peut alors être une réponse face à cet amalgame de handicaps mais aussi face aux impasses d'un « *État social qui assure au plus grand nombre un niveau de protection avancé, mais dont les modes d'intervention auprès des populations défavorisées se révèlent en grande partie inadaptés* »²⁶. Ce défaut d'ajustement, crée selon Paugam une pluralité de formes de pauvreté aux trajectoires diverses mais toutes apparaissent

²¹ Freyssinet J., *Le chômage*, La Découverte, coll. « Repères », 10e édition, Paris, 2002.

²² DARES, « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2012 », art. cit., p.7.

²³ Plusieurs jeunes de Prodomo ont obtenu le Bac et ont suivi des études supérieures.

²⁴ Donzelot J., *Face à l'Exclusion*, Éditions Esprit, Série Société, Paris, 1991, p. 148-164.

²⁵ Ibid., p. 157.

²⁶ Paugam S., *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Presses universitaires de France, Paris, 2005, p. 182.

particulièrement disqualifiantes car elles mettent en œuvre un « *processus de refoulement, hors du marché de l'emploi, de franges nombreuses de la population* »²⁷ et parce que les relations d'assistance qu'elles suscitent constituent des expériences douloureuses. La peur de la « chute » traduit ce phénomène en France qui a conservé une culture aristocratique où « déchoir » constitue la pire menace sociale et personnelle. Les jeunes des rues n'entrent que partiellement dans ce schéma général car nombre d'entre eux revendiquent une marginalité voulue, une vie en dehors des emprises sociales et institutionnelles. Ils y entrent d'autant moins que, souvent, la rue représente une solution à un moment de leur trajectoire pour échapper à un problème insoluble avec leurs parents, ou parce que les premières expériences de travail ont été vécues très négativement. Chez les jeunes des rues, la désaffiliation est autant un problème qu'une solution.

h. Expliquer l'errance ²⁸

Comment « expliquer » l'errance ? Quels sont les facteurs les plus structurants et donc les leviers sur lesquels agir ?

Prééminence des facteurs macro-économiques

L'économiste O'Flaherty²⁹ a mené des analyses approfondies sur ce sujet. La présence d'un nombre important de sans-domicile proviendrait, selon lui, d'un déséquilibre entre la distribution des revenus et celle des logements. Autrement dit, les facteurs macroéconomiques seraient plus importants que les éléments d'ordre familiaux ou psychologiques, tels qu'on peut les saisir dans les biographies individuelles.

C'est bien la faiblesse de leurs revenus qui empêche la plupart des sans-domicile de s'acquitter des loyers donnant accès aux logements disponibles sur le marché (y compris les plus vétustes). Ainsi, selon ce modèle, le nombre de ménages sans-domicile constituerait une variable d'ajustement entre l'offre et la demande de logement.

Événements de types familiaux (séparation, décohabitation)

20% des sans domicile ont dû quitter le domicile de leurs parents avant l'âge de 16 ans (proportion six fois plus élevée que dans le reste de la population). Parmi eux :

- Près des trois quarts ont été accueillis dans un foyer de l'enfance et/ou placés en famille d'accueil
- Un tiers a connu des difficultés économiques avant l'âge de 18 ans, soit trois fois plus que chez les personnes occupant un logement ordinaire.

La moitié des sans-domicile aidés a été marquée par la maladie ou le décès d'au moins un de ses parents avant l'âge de 18 ans, taux là encore trois fois plus élevé que dans le reste de la population. 40 % des sans-domicile ont vu leurs parents divorcer ou se séparer dans leur

²⁷ Ibid., p. 182.

²⁸ Cécile Brousse, « Devenir sans-domicile, le rester : rupture des liens sociaux ou difficultés d'accès au logement ? », *Economie et statistiques*, N° 391-392, 2006

²⁹ O'Flaherty, *Making Room: The Economics of Homelessness*, Cambridge, MA: Harvard University Press, 1996.

enfance, contre 20 % des personnes en logement ordinaire. Enfin, les sans-domicile sont deux fois plus nombreux à appartenir à une grande fratrie (six enfants ou plus) et deux fois moins nombreux à être enfant unique.

Contraintes d'accès aux différentes formes de logement

Le fait de vivre seul limite l'accès à un logement du parc social, la faiblesse des revenus et le manque de documents administratifs (titre de séjour, bulletin de salaire) rendent difficile l'accès à toutes les formes d'habitation réglementées (foyers de travailleurs, logement locatif privé ou social). Enfin, les personnes privées de soutien familial n'ont pas d'autre issue que d'être sans-domicile quand toutes les alternatives institutionnelles font défaut et que le coût d'accès à un logement du secteur libre est trop onéreux. Dès lors, le profil des sans-domicile est moins le produit de leur histoire familiale, que des contraintes qui régulent l'accès aux diverses formes de logement (critères d'admission en logement social et en foyer, coût des logements du parc locatif privé). Les jeunes de Prodomo en sont l'illustration.

Les circonstances du départ du logement antérieur, des sans-domicile aidés

En %

	Départ du domicile parental	Départ du domicile conjugal	Expulsion, coût du loyer	Sortie d'institution (1)	Entrée sur le territoire (2)	Fin disponibilité logement (3)	Déménagement (4)	Ensemble
Genre								
Homme	60	52	72	69	67	78	63	63
Femme	40	48	28	31	33	22	37	37
Pays de naissance								
Né en France	61	78	77	84	21	75	77	64
Né à l'étranger	39	22	23	16	79	25	23	36
Âge								
18-24 ans	42	10	12	33	17	13	15	21
25-34 ans	31	30	23	22	35	9	37	29
35-44 ans	13	30	26	22	26	26	29	24
45-54 ans	8	21	27	18	16	23	13	17
55-64 ans	5	8	10	5	3	17	6	7
65 ou plus	1	1	3	0	3	2	0	2
1. Foyer, hôpital, prison. 2. Quand certaines de ces circonstances étaient associées comme l'entrée sur le territoire national et le départ du domicile conjugal ou le déménagement pour raisons économiques, le motif de l'entrée sur le territoire a été retenu. 3. Fin de bail ou d'emploi, décès, insalubrité, destruction. 4. Pour raisons familiales ou recherche d'emploi.								

Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, sans-domicile francophones usagers de services d'aide âgés de 18 ou plus.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee.

Les principales caractéristiques des sans-domicile aidés et des occupants de logement ordinaire

En %

	Sans-domicile aidés			Occupant d'un logement ordinaire		
	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme
Revenu par unité de consommation (1)						
Premier décile	74	76	72	11	10	12
Deuxième décile	13	11	15	10	10	11
Troisième à dixième décile	10	10	10	79	80	77
Catégorie socioprofessionnelle						
Agriculteurs, commerçants et chefs d'entreprises	5	6	4	5	7	3
Cadres, professions intellectuelles	3	3	2	12	16	9
Professions intermédiaires	8	9	7	12	16	9
Employés	33	19	56	29	15	42
Ouvriers	41	57	12	20	33	8
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	4	2	8	1	1	1
Autres inactifs sans profession	7	4	11	20	12	27
Occupation actuelle				0		
Indépendant	1	2	0	5	5	5
En CDI ou autre contrat sans limite de durée	7	6	10	43	44	43
En CDD	4	4	5	4	4	4
Autre contrat à durée limitée (CES, intérimaire, stagiaire)	16	19	10	3	3	3
Chômeur depuis plus d'un an	21	22	19	4	4	4
Chômeur depuis moins d'un an	20	19	22	3	4	3
Inactif	30	29	33	37	36	37
Diplôme						
Aucun diplôme	46	46	46	17	17	17
Certificat d'études primaire, BEPC, Brevet élémentaire, brevet des collèges	18	15	23	25	25	25
CAP, BEP	19	23	13	25	25	25
Baccalauréat général, technologique ou professionnel, brevet de technicien	10	9	12	13	13	13
Diplôme d'études de l'enseignement supérieur	7	8	6	19	19	19
Âge						
Entre 18 et 24 ans	20	16	28	14	14	14
Entre 25 et 34 ans	30	27	35	25	26	25
Entre 35 et 44 ans	25	25	25	24	23	24
Entre 45 et 54 ans	18	23	10	23	22	23
Entre 55 et 64 ans	7	10	2	15	15	15

Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, adultes âgés de 18 à 65 ans, hors étudiants et personnes logées à titre gratuit (sauf pour les sans-domicile francophones usagers de services d'aide).

Sources : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee, enquête Santé, 2003, Insee et enquête Famille, 1999, Insee.

i. Des jeunes en tension

Il est devenu banal de dire que ces jeunes ont entre 16 et 25 ans mais cette assertion est plus forte qu'elle n'y paraît tant elle désigne à la fois une cible habituelle des politiques publiques et les jalons d'une identité sociale en construction. Ces jeunes naviguent dans une sorte d'entre deux : entre la fin de la scolarité obligatoire et le droit au RSA ; entre les derniers devoirs familiaux et le premiers droits sociaux. Le pivot des 25 ans constitue une bascule identitaire. A 25 ans, le jeune transite à la fois dans une forme de normalité (par exemple : devenir locataire et louer un petit appartement grâce au RSA et aux aides au logement de la Caisse d'allocation familiale) et dans la catégorie plus stigmatisée d'assisté qui n'a pas su ou pas voulu fructifier les aides dont il a bénéficié en tant que « jeune en insertion ».

Définir l'errance semble aisé car nos sociétés ont érigé la sédentarité et la stabilité professionnelle comme normes, ce qui *de facto* désigne en creux les formes négativement

connotées de conduire sa vie. L'errance se pose ainsi comme une déviance que l'action publique doit corriger. « Jeunes errants », « jeunes sdf », vagabonds, « punks à chien », « squatters » imposent une approche négative du phénomène qui prend le pas sur les définitions mettant l'accent sur des critères positifs tels que l'aventure, la mobilité ou la liberté. La diversité de situations qui se cachent sous le vocable « jeunes en errance » doit plutôt nous orienter non pas à choisir entre les aspects lumineux de la vie en errance ou ceux mettant l'accent sur la marge mais à définir et à interpréter l'errance comme une suite d'états liminaux³⁰. Il semble raisonnable de se tenir éloigné autant du thème romantique de la *liberté*, qu'elle soit réelle ou fantasmée³¹ que de celui de la *dépendance* totale³². De neutraliser les approches qui mettent en avant les seules connotations de *criminalité* et ceux qui appréhendent les jeunes en errance sous l'angle de la compassion et de la *victime*.

Il nous semble utile (et intéressant) de comprendre la situation de ces jeunes comme un groupe *en tension* entre l'errance « choisie » et l'errance subie³³, en tension entre facteurs macroéconomiques³⁴ et biographies individuelles³⁵. Cette tension nous paraît fondamentale parce qu'elle traduit le mieux la réalité pluridimensionnelle de ce groupe et parce qu'elle illustre les difficultés sur lesquelles vient buter en permanence l'intervention publique en faveur de cette jeunesse.

Les jeunes des rues constituent globalement une catégorie qui ne parvient pas à se cristalliser à travers des variables stables. La raison principale tient au fait qu'ils ne sont pas un problème public encore très identifié, c'est-à-dire explicitement rapporté à une catégorie de problèmes et confiés à une institution ou une politique homogène. La difficulté est d'autant plus sévère que cette forme d'exclusion recoupe aussi un mode de vie choisi et désiré³⁶.

j. Les jeunes résidents de Prodomo correspondent ils au public habituel du CEID ?

Le porteur du projet offre une palette de services variées en direction de différents publics. Comme entité dont la porte d'entrée principale est les addictions et les usages de drogue, le public « historique » du CEID est plutôt resserré sur les toxicomanes héroïnomanes. Au fil de l'évolution du paysage addictologique en France et en Aquitaine, les publics pris en charge par le CEID se sont peu à peu diversifiés en terme de produits, d'âge et de situations sociales. Les problématiques que rencontrent les usagers pris en charge sont de plus en plus complexes et articulent le social et le médico-social. De ce point de vue, les jeunes en errance pris en charge dans le cadre de Prodomo entrent globalement dans le champ

³⁰ K. Hopper, *Reckoning with Homelessness*, New York, Cornell University Press, 2003

³¹ Chobeaux, op.cit. 1999

³² Centre Dollard Cormier, Mémoire adressé à la Commission des Affaires sociales siégeant sur le phénomène de l'itinérance au Québec, Centre Dollard-Cormier –Institut universitaire sur les dépendances, octobre 2008.

³³ Lachance, 2007, « Le backpacking : un visage positif de l'errance » In J. Lachance, S. Dupont (sous la dir. de), *Errance et solitude chez les jeunes*, Téraèdre., 2007, p. 35-41

³⁴ Facteurs qui mettent en avant les déséquilibres entre distribution des revenus et distribution des logements, voir O'Flaherty, *Making Room: The Economics of Homelessness*, Cambridge, MA: Harvard University Press, 1996.

³⁵ Facteurs relevant des environnements familiaux, de la psychologie des personnes, de leur santé...

³⁶ Pimor, T., *Zonards. Une famille de rue*, PUF, 2015.

d'interventions du CEID. Les outils de travail de rue, de prévention et de réduction des risques.

k. Origine des jeunes

Qui sont les jeunes entrés dans le dispositif ?

Au 30 juin 2015, 28 personnes ont intégré la structure. Parmi elles, un enfant accompagnant ses parents.

Parmi les 27 jeunes adultes, 12 femmes et 14 hommes. Les femmes sont sans doute surreprésentées par rapport à leur présence dans la rue bordelaise bien que nous ne disposons pas de chiffres fiables. La raison tient à deux phénomènes. Tout d'abord au recrutement important de jeunes couples, ce qui, de facto, rééquilibre le sexe ratio. Ensuite un effet de recrutement où les éducateurs de rue sont confrontés à des situations où de jeunes femmes semblent en danger dans la rue ou en squat. Prodomo est alors un outil de prévention et de gestion des risques qui pèsent sur une catégorie de jeunes plus vulnérables.

On note aussi que 12 jeunes sont entrés en couple et 14 en célibataires. Il s'agit d'une proportion importante qui a eu un impact sur le fonctionnement et sur les effets de Prodomo. Les couples sont restés dans le dispositif plus longtemps que les autres.

Type de logement	Couple	seul	Effectifs
Squat	6 ; <u>7</u> ; 24 ; <u>25</u> ; <u>27</u>	1 ; 4 ; 5 ; 8 ; 12 ; 19 ; <u>26</u>	12 (46,2%)
Hébergé par ami	2 ; <u>3</u> ; <u>14</u> ; <u>15</u> ;	17 ; 18 ; 20 ;	7 (27%)
Hébergé par parent		<u>21</u> ; 23 ;	2 (7,7%)
Sous location	9 ; <u>10</u> ;	<u>22</u> ;	3 (11,5%)
Foyer		<u>13</u> ;	1 (3,8%)
Autre	<u>16</u> ;		1 (3,8%)
Effectifs	12 (46,2 %)	14 (53,8 %)	26 (100%)

11 est un enfant

28 : entré le 25 juin 2015. Pas d'informations collectées.

En rouge les femmes. En noir, les hommes.

Sexe ratio : **12 Femmes** / 14 Hommes

l. Quelles sont leur(s) problématiques centrales à l'entrée ?

Nous avons identifié sept catégories de problèmes et/ou de risques auxquels sont confrontés les jeunes en errance.

- LOGEMENT. Près d'un jeune sur deux vivait en squat avant d'intégrer Prodomo. Un tiers sont hébergés par des amis ou un parent, bien souvent en sous location, dans

de petits studios non adaptés. La problématique première de ces jeunes est le logement. L'analyse de nos entretiens montre que le parcours des jeunes « en errance » est structuré par de multiples faillites institutionnelles (famille et école en particulier). L'absence de ressources économiques et de logement les inscrit dans un parcours d'errance et la rue et les expose à divers risques.

- **EMPLOI ET FORMATION.** Il ne faut pas croire que les jeunes en errance n'ont aucune expérience en ce qui concerne l'emploi. Beaucoup ont travaillé légalement ou « au noir », bien souvent en tant qu'ouvrier, ouvrier agricole saisonnier, vendeur ou encore parfois. Les jeunes de Prodomo ont peu travaillé sur les chantiers. Cette catégorie de travaux est plutôt réservée à d'autres jeunes sans papiers. Beaucoup ont aussi des diplômes et des qualifications (BAC, CAP, BEP). Lorsqu'on analyse leur trajectoire antérieure, il apparaît que l'expérience scolaire ne fut délicate pour ces jeunes. Les diplômes professionnels obtenus ne plaisent pas, sont synonymes d'échec scolaire. Les expériences d'apprentissage sont elles aussi rugueuses et ont souvent contribué à la méfiance envers le monde adulte (mauvais traitement, exploitation économique...). Contrairement à l'image d'Epinal, de nombreux jeunes des rues connaissent les relations de travail, les horaires, la ligne hiérarchique ou encore le rapport au client.
- **RESSOURCES ECONOMIQUES ET DETTES.** Les jeunes de Prodomo et plus généralement ceux des rues de Bordeaux sont d'abord des pauvres. Ils connaissent d'importants problèmes d'argent pour vivre au quotidien. Les sources de revenus sont assurées par de petits travaux rémunérés, des emplois saisonniers (cueillette des fruits), des dons de proches (famille notamment), les aides légales (FAJ), la manche, l'achat et la revente de petits objets, le deal. Vivre dans la rue nécessite un certain budget : sandwiches et repas, achat de croquettes pour les chiens, de tabac à rouler, vêtements... L'accès au RSA est « attendu » par certains comme une source de revenu stable en mesure aussi de déboucher sur un logement. Enfin, il faut noter que beaucoup de ces jeunes sont couverts de dettes liées principalement aux amendes perçues dans les transports en commun. Certains doivent ainsi plusieurs milliers d'euros à la SNCF.
- **JUSTICE.** La plupart des jeunes résidents hommes ont des affaires judiciaires en cours. Ils sont assez discrets durant les entretiens sur ces affaires. Bien souvent, ils en ont dans plusieurs villes. Ils reçoivent des convocations de tribunaux éloignés de plusieurs centaines de kilomètres. Certains ont été incarcérés. D'une manière générale, beaucoup laissent « courir » le suivi de leurs affaires. Ils ne répondent pas toujours aux convocations des juges ou des SPIP. Certains attendent « que cela tombe » et ne s'investissent donc pas dans leur parcours.
- **SANTE.** Les jeunes de la rue bordelaise sont... jeunes. Aussi, leur état de santé est relativement bon. Le corps est une ressource importante dans l'errance : il permet le déplacement, le travail... Quelques jeunes ont cependant des problèmes chroniques (une jeune fille est atteinte d'un Lupus par exemple) qui méritent un suivi médical.

- **PSYCHIATRIE ET SANTE MENTALE.** Sur le plan de la santé mentale, les choses sont plus dégradées : la rue, les expériences traumatiques antérieures, les drogues fragilisent fortement cette population. La question de la psychiatrie est un vrai enjeu pour Prodomo : jusqu'où un jeune « malade » peut intégrer une structure semi communautaire et « subir » un suivi éducatif au long cours ? Ces questions font peur et les professionnels identifient clairement ce risque. Dans les entretiens, les jeunes repoussent fortement la figure du clochard chronique aux portes de la folie. Il s'agit pour eux d'un contre modèle de vie dans la rue.
- **ADDICTION ET ALCOOL.** La quasi totalité des jeunes de Prodomo fume, consomme de l'alcool de manière plus moins intensive, et ont un usage de drogue régulier. Quelques jeunes étaient clairement alcoolo-dépendant à leur arrivée. D'autres étaient injecteurs (Skénan, médicaments variés...). La plupart consomment du cannabis.

m. Est ce que les caractéristiques des jeunes de Prodomo sont conformes au projet et au cahier des charges ?

Les jeunes recrutés dans le programme Prodomo sont issus de la rue bordelaise. Repérés par les éducateurs de rue du CEID, des relations intenses et continues ont été nouées entre les éducateurs et ces jeunes. Les jeunes résidents sont pour la plupart connus de longue date par ces éducateurs. Certains d'entre eux fréquentaient un atelier animé par le CEID autour des arts de la rue. D'autres sont passés par le CAARUD du CEID. Il y a une continuité entre les jeunes suivis dans le cadre du travail de rue, l'activité des arts de la rue, le CAARUD et maintenant un autre dispositif intitulé TAPAJ (Travail payé à la journée) qui s'adresse aux mêmes jeunes. Il existe donc une très forte synergie entre différentes activités du CEID qui fait que les jeunes visés par le dispositif Prodomo gravitent déjà dans le giron du CEID. Il n'y a pas eu besoin de mener des campagnes de recrutement et de sélection pour capter des jeunes qui correspondent au cahier des charges. Enfin, Prodomo est un projet *inductif*, qui a été élaboré à partir de l'observation directe de la situation des jeunes bordelais à la rue.

n. Les conditions expérimentales ont-elles pu freiner l'entrée de certains jeunes dans le dispositif?

Les jeunes intégrés ont principalement été sélectionnés par l'équipe de rue. La présentation qui a été faite jouait surtout sur la dimension « bas seuil » et semi communautaire du dispositif. Il s'agissait alors de ne pas proposer un programme trop contraignant aux jeunes habitués à la vie des squats. Les conditions expérimentales ne se manifestaient pas de manière spécifique à ce moment là. Il y a eu plus tard quelques tensions autour de la rédaction du règlement intérieur. Les premiers jeunes sont arrivés dans un dispositif en construction où la vie quotidienne et les règles n'étaient pas très stabilisées. Mais cela n'a jamais constitué un frein à leur engagement.

ii. Les effets du dispositif expérimenté

a. Rappel des effets espérés

Les objectifs de Prodomo sont avant tout centrés sur les jeunes. Ils visent à les mettre à l'abri, les sortir de la vie stressante et *risquée* des squats, leur permettre de souffler en leur offrant un lieu à eux et pour eux. Le constat initial reposait largement sur leur impossibilité matérielle de « *penser à eux* » et à « *agir pour eux* ». Dans cette perspective, Prodomo est conçu comme un temps à partir duquel les jeunes doivent regagner en autonomie sur leur parcours. La traduction concrète de ce principe est assez ouverte : faire des projets professionnels, des projets de formation, des projets de couple, des projets personnels, se mettre à jour par rapport à la justice... La question du logement est non seulement un objectif mais aussi un moyen pour prolonger cette prise de pouvoir sur la trajectoire personnelle.

b. Durée de séjour (Juin 2015).

La question de la durée des séjours est importante. Combien de temps *doit* ou *peut* rester un jeune à Prodomo ? La nature du dispositif tient aussi beaucoup à cette question. Faut-il imposer une durée maximale ou laisser du temps aux jeunes pour organiser leur nouvelle trajectoire ? L'analyse de la durée des séjours est instructive. Plusieurs enseignements en ressortent :

- 9 jeunes sur 20 sont restés moins de six mois. Quels sont leurs profils ? Un jeune a été exclu pour violence, un couple est sorti car ils attendaient une naissance, un est parti sur un coup de tête et présentait des problématiques de santé mentale forte, un autre très consommateur est parti/poussé vers la sortie après une altercation, un autre avait de gros problèmes « psy », un autre avait programmé sa sortie, un autre attendait un enfant, un autre était très « *instable* ». Ainsi donc, quatre présentaient des troubles de santé mentale plus ou moins forts, trois sont sortis pour une naissance, un était en proie à une forte consommation, et un avait programmé sa sortie après la fin de sa formation. Huit sorties sur neuf illustrent les fragilités et les vulnérabilités des jeunes en errance.
- 5 jeunes entre 6 et 12 mois. Quels sont les motifs : trois jeunes sont sortis sur un logement et une formation/emploi, un jeune a été mis à pied, un est sorti pour accoucher et se mettre en couple. Les sorties ont été assez maîtrisées à la fois voulues par les jeunes et accompagnées par les éducateurs.
- 6 jeunes sont restés plus d'un an. On remarque que cette catégorie est uniquement composée de jeunes en couple. Un premier couple a été plus ou moins poussé vers la sortie car il ne se passait plus rien pour eux (un

jeune vit dans un appartement, l'autre en squat). Un second couple a trouvé un appartement et travaille. Un dernier couple est en appartement. Les résultats en sortie de structure sont plutôt bons mais les ambiances et les relations avec les éducateurs étaient moins satisfaisantes à la fin de leur séjour : une certaine lassitude s'était installée.

c. Durée de séjour calculée à partir des résident(e)s sorti(e)s.

	Couple	Seul	total
De 1 à 2 mois		21 ;	1
De 2 à 6 mois	9 ; 10 ;	1 ; 16 ; 17 ; 19 ; 20 ; 26	8
De 6 à 12 mois		4 ; 5 ; 8 ; 12 ; 13 ;	5
Plus de 12 mois	2 ; 3 ; 6 ; 7 ; 14 ; 15 ;		6
total	8	12	20

1 enfant non pris dans le décompte.

7 résidents au moment du calcul.

Raisonnement en termes d'attrition n'a pas de sens ici. Prodomo ne gère pas de file active au sens strict du terme, n'applique pas un programme standardisé et n'a pas d'objectifs quantifiés à atteindre. Cependant, on note que les sorties les plus précoces sont le fait des jeunes les plus fragiles et les plus instables sur le plan « psy ». Que les sorties les plus tardives sont le fait de couples qui se sont installés dans Prodomo comme on prend ses habitudes dans un logement : Prodomo est pour eux une *simple* résidence. Ce qui conduit à une forme d'impatience et de lassitude chez les professionnels qui veulent exercer leur métier et ne pas se cantonner au rôle de concierge. Que les durées intermédiaires sont jugées les plus satisfaisantes au regard du devenir des jeunes et du point de vue du ressenti des éducateurs et des jeunes.

d. Quels sont les effets du dispositif ?

Il est toujours compliqué de répondre à cette question pour deux raisons. D'une part, l'imputation d'une situation « positive » au passage par le dispositif doit être maniée avec précaution car ce serait gommer de nombreux facteurs qui agissent sur la situation des jeunes. Nous ne pouvons dire en l'état ce que seraient devenus ces jeunes s'ils n'étaient passés par Prodomo. Secondement, que faut-il entendre par « sortie positive » ? Ce critère est bien difficile à établir car il doit prendre en compte la situation des jeunes. De même, il ne saurait se cristalliser sur un état à un moment donné mais doit être plus qualitatif pour intégrer *ce qui a été fait* pour chaque jeune.

Si l'on observe les conditions dans lesquels les jeunes sont sortis du dispositif, on peut grosso modo distinguer des modes de sortie plutôt négatifs et des modes plus positifs.

e. Type de sortie et cause de départ

Cause de départ	Jeunes	Effectifs
Exclusion	1 ; 4	2
Poussé vers la sortie	2 ; 3 ; 17	3
A trouvé un logement autonome	5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 14 ; 15	6
Enfant à naître, enceinte	9 ; 10 ; 13 ; 26	4
Départ programmé	12 ; 20	2
Pas envie de rester / parti sur un coup de tête	16 ; 19 ; 21	3

1 enfant non pris dans le décompte.

7 résidents en place au moment du calcul.

Les circonstances « négatives » agrègent des situations d'exclusions explicites, des sorties « incitées » et des cas où les jeunes n'ont pas eu envie de rester.

- Deux cas d'exclusion (1 ; 4) qui correspondent d'une part à un jeune qui a eu des actes violents à l'intérieur de la structure et qui a menacé le personnel, et à un jeune qui a intensivement consommé sur site, ce qui a engendré une forte inquiétude de la part des professionnels devant les risques d'overdose.
- Trois jeunes ont été « poussés vers la sortie » (2 ; 3 ; 17) : ces circonstances sont beaucoup moins conflictuelles. Un couple résident de longue date de Prodomo a suscité beaucoup de lassitude de l'équipe, leur situation n'avancait plus selon eux. Enfin, un jeune a été poussé vers la sortie en raison de ses consommations et de différends avec certains membres de l'équipe.
- Trois autres jeunes (16 ; 19 ; 21) ont décidé de partir plus ou moins sur un coup de tête. Leur profil correspond au public cible de Prodomo avec cependant une caractéristique plus forte en ce qui concerne les problèmes psychiatriques, cognitifs ou plus globalement d'instabilité.

Les jeunes sortis dans des circonstances plutôt négatives ont bien été sélectionnés. Ils correspondent bien au public visé par l'expérimentation. Il ne s'agit donc pas d'une erreur de casting. Ces sorties montrent clairement trois enjeux importants : l'effet temps, la question des fragilités « psy... » et l'impact des consommations intensives de drogues.

- L'effet temps oblige à se demander s'il ne convient pas de poser des objectifs plus explicites à réaliser dans un calendrier précis afin d'*engager* plus fortement les jeunes résidents. De même, l'usure ou la résignation des professionnels devant un jeune qui « *n'avance plus* » conduit à un constat d'enlèvement. Du point de vue des professionnels, Prodomo ne peut être simplement un lieu d'hébergement et le temps passé dans la structure doit être investi. Les professionnels de Prodomo ont été très attachés à développer leur métier d'éducateur, ce qui a souvent été difficile du fait de l'impossibilité de faire des accompagnements extérieurs (se rendre chez le SPIP, ou visiter une structure de formation...) Aussi, lorsque les jeunes ont peu répondu

aux attentes éducatives des professionnels, ces derniers ont eu les sentiment que le jeune avait « *fait son temps* » dans la structure.

- Certains jeunes sont fragiles psychologiquement. La vie dans la rue, l'usage de drogues et les tensions personnelles conduisent à renforcer ces fragilités qui peuvent devenir explosives dans un contexte collectif où une attente institutionnelle se dessine à leur endroit. Des jeunes sont partis sur un coup de tête ou après une altercation. D'autres ont besoin d'un suivi psychiatrique. La vie en collectivité fait ressurgir ces questions au premier plan. La crainte des professionnels est de devoir gérer au quotidien des jeunes fragiles sur ce plan. Ce qui –de leur point de vue– introduit des tensions dans la vie collective et sape le travail éducatif qu'il pourrait mener avec ces jeunes. La problématique psychiatrique n'est pas le propre de Prodomo. La plupart des structures résidentielles en direction des publics précaires, en situation d'urgence sociale, ou en proie à des addictions sévères connaissent le « mur de la psychiatrie ». Certains résidents atterrissent dans ces structures par le jeu de l'organisation locale du secteur médico-social...faute de mieux. Certains résidents relèvent plus explicitement de la psychiatrie « traditionnelle » mais celle-ci s'est considérablement défaite de sa dimension asilaire et n'est pas en mesure d'offrir cette forme d'hospitalité que les jeunes refuseraient sans doute par ailleurs.
- Certains jeunes résidents de Prodomo sont engagés dans des usages de drogue intensifs et subissent un fort retentissement dans leur insertion au dispositif. La question d'intégrer des jeunes avec de fortes problématiques addictives est souvent posée par les membres de l'équipe, au moins en raison des risques liés aux pratiques d'injection dans les chambres. L'usage entre-t-il en contradiction avec les objectifs de Prodomo ?

Les circonstances de sortie positives peuvent être illustrées de trois manières différentes :

- Certains jeunes avaient programmé leur sortie (12 ; 20). Ils sont entrés avec un projet assez clair (terminer une formation) et ont quitté la structure une fois leur formation terminée.
- D'autres ont connu un changement dans leur situation (9 ; 10 ; 13 ; 26). Cette catégorie comprend surtout des couples ou des jeunes femmes enceintes. Un couple est entré dans Prodomo avec leur premier enfant
- D'autres ont obtenu un logement ce qui a conditionné leur sortie (5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 14 ; 15).

Cette répartition brutale entre conditions de sortie « positives » (12 individus) et « négatives » (8 individus) reflètent assez mal les effets globaux du dispositif sur le parcours des jeunes résidents de Prodomo.

En effet, elle ne tient pas compte :

- du travail qui a été réalisé *sur* les jeunes et leur parcours pendant leur séjour par l'équipe éducative et plus globalement par les diverses interventions que la mise à l'abri dans Prodomo a permis.
- de la situation *objective* des jeunes à la sortie de Prodomo. Sur ce point, la situation par rapport au logement apparaît comme un critère des plus pertinents et des plus objectifs du fait qu'il s'agit d'une problématique que tous connaissent et qui est en lien avec la raison d'être de Prodomo.
- du *ressenti* des jeunes à la sortie qui est globalement très positif quelles que soient les conditions de sortie.

f. Nature des opérations réalisées

Globalement deux types d'interventions ont été menées auprès des jeunes résidents de Prodomo : l'action éducative de l'équipe Prodomo, et les actions entreprises par des professionnels externes vers lesquels les jeunes de Prodomo ont été orientés. Nous en avons identifié sept principales auxquelles il faudrait ajouter les actions invisibles et quotidiennes visant la communication, la socialisation, l'expression, ou encore le renforcement de l'image de soi.



Les huit postes sont les suivants :

1. Recherche de logement. Cette action correspond -bien sur- à la problématique première des jeunes éligibles à Prodomo. La plupart viennent de squats ou logent chez des amis (plus de 73% pour ces deux catégories). L'intervention de l'équipe Prodomo correspond à un travail éducatif classique. Les éducateurs usent de leurs contacts dans les institutions ou des organisations à caractère sociales pour trouver des places ou des appartements. Les jeunes de Prodomo ont moins de 25 ans et ne bénéficient pas du RSA, ce qui constitue une condition pour accéder à un petit logement grâce au complément de la CAF. La motivation première des jeunes à l'entrée du programme Prodomo est d'accéder à un logement et à une activité rémunérée (formation ou emploi). Ce travail correspond donc à leur demande principale.
2. Recherche de contrat (insertion, alternance) et recherche d'emploi. Plusieurs jeunes de Prodomo ont intégré un contrat d'insertion. Il apparaît tout à fait évident que la domiciliation Prodomo est un plus pour ces jeunes. Ils bénéficient d'un lieu à eux, disposent d'un espace de repos, d'une douche etc Autrement dit tout ce que la vie en squat ne garantit pas forcément. Le respect des horaires d'embauche est grandement facilité par le fait de disposer d'un lieu « sécurisé » et par l'encadrement plus ou moins présent des éducateurs.
3. Recherche Formation qualifiante. Plusieurs jeunes de Prodomo ont intégré une qualification dans les espaces verts, la restauration, la propreté, ou encore la ferronnerie. Pour les mêmes raisons que précédemment, Prodomo sécurise les engagements pris.
4. Mise à jour situation Justice. La plupart des jeunes hommes sont en attente de jugement, doivent exécuter des peines ou doivent les aménager. Les jeunes entrants avaient à peu près tous le même profil et laissaient courir les affaires les concernant. Prodomo est devenu un lieu d'exécution de peine. Plusieurs jeunes ont eu un bracelet. L'équipe s'est beaucoup mobilisé sur ces questions, pas assez à son goût et aurait voulu pouvoir sortir des locaux pour accompagner les jeunes dans leurs rendez vous judiciaires (juge, SPIP...). Un raisonnement s'impose de lui-même : comment faire en sorte que les jeunes règlent leur situation s'ils se trouvent en situation de précarité sociale et en hébergement instable.
5. Mise à jour administrative. Après un parcours dans la rue et en squat, beaucoup, de jeunes n'ont pas de documents administratifs à jour (CNI carte vitale...). La plupart des jeunes résidents de Prodomo ont été inscrits à la Mission locale, ce qui permet de bénéficier la garantie jeune pendant un an.
6. Suivis médical, addictologique et psychologique. Plusieurs jeunes sont dépendants aux drogues. L'équipe de Prodomo a souvent orienté ces jeunes vers les services du CEID (CSAPA notamment). De même, la vie à Prodomo parce qu'elle une forme de vie plus cadrante que la vie dans les squats a induit des changements chez certaines jeunes vis-à-vis de l'alcool.

7. Code de la route et permis de conduire. Les jeunes en errance...voyagent parfois. Ils sont donc assez intéressés pour passer le permis de conduire. Une certaine mythologie autour du voyage et du camion est très forte dans ce groupe de jeunes. Certains disposent d'ailleurs d'un véhicule mais pas du permis de conduire.

Les interventions et les actions mises en place par les éducateurs correspondent bien aux problématiques de départ des jeunes. Il y a une correspondance très forte entre leurs besoins exprimés et/ou objectifs. Contrairement à ce que l'on peut observer dans de nombreux programmes à visée éducative et sociale, il n'y a pas eu de mise en place d'activités purement occupationnelles qui correspondent d'ailleurs plus aux hobbies des éducateurs qu'aux attentes des personnes prises en charge. Prodomo travaille en flux tendus. L'équipe est réduite et ne permet que la présence permanente d'un éducateur sur site. Il n'y a pas la possibilité d'organiser des sorties avec les jeunes. Cette tension réduit a priori le risque d'activités occupationnelles.

g. Situation logement à la sortie

Quelle est la situation des jeunes à la sortie de Prodomo au regard de la question du logement ? Nous l'avons vu, 73,2% des jeunes qui entrent dans Prodomo vivent dans des squats ou chez des amis de manière précaire. A la sortie, cette proportion n'est plus que de 10%. L'effet « Prodomo » est donc très net et très fort. La problématique commune et principale de ces jeunes autour du logement est très largement traitée grâce au passage dans Prodomo.

Situation logement à la sortie	Jeunes	Effectifs
Logement autonome	3 ; 6 ; 7 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17 ; 20 ; 21	11 (55%)
Logement aidé (SIAO, Parents...)	1 ; 4 ; 5 ; 8	4 (20%)
Squat	2 ; 19	2 (10%)
CHRS / Foyer	9 ; 10 ; 26	3 (15%)

75 % des jeunes sortent dans un logement personnel. 15% sont réorientés vers des logements CHRS (dont un couple avec attente d'un nouvel enfant). Seuls 2 jeunes sont repartis vers un squat.

h. Ressenti des jeunes sortis.

Globalement, les jeunes sont très satisfaits de leur passage dans Prodomo. Sans préjuger de leur devenir à plus long terme, les ex résidents que nous avons pu interroger disent assez clairement qu'il y a eu un avant et un après dans leur parcours. Bien entendu, l'impact biographique de ce « passage » est difficile à évaluer dans le temps. Est-il pérenne ? Quelle

dimension touche-t-il le plus profondément ? L'estime de soi ? L'envie de faire des projets ? L'élan donné par la formation ? La plupart des jeunes sortis ont gardé le contact avec Prodomo et son équipe. Ils restent dans le giron des équipes CEID, utilisent toujours certains services de l'association, donnent de leurs nouvelles, passent rendre visite à l'équipe Prodomo. Les éducateurs de rue conservent des liens avec eux. Il faut noter que les jeunes intégrés n'étaient pas non plus très éloignés des dispositifs sociaux ou du médicosocial.

i. Les jeunes entrés dans le dispositif et les effets de Prodomo : vue générale.

N°	Nom	Date arrivée (Ouverture le 18 février 2013)	Situation personnelle et logement à l'entrée	Problématiques Principales	Date Départ	Cause Départ	Interventions principales pendant Prodomo	Situation logement post-Prodomo
2013								
1	Oli.	18/02/2013	Squat Parcours d'errance. Seul	Logement Justice emploi	19/08/2013	Exclusion pour violence Conflits récurrents avec équipe.	Contrat Inernet Justice (bracelet sinon prison grâce à Prodomo) Code la route	Contrat Insertion « Inernet » Logement (SIAO)
2	Pat.	18/02/2013	Hébergé dans une chambre CROUS par amie Couple en arrivant (Seul en sortant)	Logement emploi	30/10/2014	Poussé vers la sortie. Lassitude de l'équipe Reparti en camion : essai avec un copain	CNI et carte vitale SPIP Tapaj	Squat
3	Elo.	18/02/2013	Hébergé dans une chambre CROUS par amie Couple en arrivant (Seul en sortant)	Logement Emploi santé	28/02/2014	Un peu poussée vers la sortie parce que « c'était le moment »	Formations vente Plusieurs petits jobs relationnels vente. Suivi maladie chronique.	Colocation en appartement 1 mois Puis appart autonome
4	Val.	04/03/2013	Squat Seul	Logement addiction	01/10/2013	Mis à pied, arrêt prise en charge ; exclusion larvée ; équipe inquiète de sa forte consommation sur site	Formation BAFA	Appartement autonome payé par sa sœur ; sa mère a pris le relais ;

5	Jér.	25/03/2013	Squat Mis en couple pendant Prodomo, sort en couple	Logement Emploi Alcool Justice	11/01/2014	A trouvé un logement et une formation BEP alternance cuisine et un contrat	TAPAJ Formation Justice Réduction de sa conso d'alcool Permis de conduite	Appartement (SIAO Diaconat) Travaille dans un restaurant.
6	Dam.	01/04/2013	Couple avant/pdt/sortant squat	Logement Emploi Addiction	31/03/2015		Justice Tapaj (Auchan) Code de la route	Appartement autonome
7	Ale.	01/04/2013	Couple avant/pdt/sortant Squat,	Logement Emploi addiction	31/03/2015		CDD six mois SNCF Tapaj	Appartement autonome Fait des ménages par l'ARE33 ; Tapaj
8	Axe.	22/04/2013	Couple pdt prodomo et en sortant / squat	Logement Emploi formation	11/01/2014	A trouvé un logement et une formation	Préformation de six mois en ferronnerie (absente 4mois et demi)	Appartement (SIAO Diaconat) Rien fait à sa sortie Arrête sa psychothérapie
9	Jul.	27/05/2013	Couple avant/pdt/sortant/ sous loc au noir	Logement Alcool Enfant	11/10/2013	Attente pour trouver un logement : un enfant en arrivant / un autre est né pendant Prodomo	Recherche logement	CHRS (CCAS) Contrat Inernet Séparée
10	Eri.	27/05/2013	Couple avant/pdt/sortant Sous loc	Logement Addiction enfant	11/10/2013	Attente pour trouver un logement : un enfant en arrivant / un autre est né pendant Prodomo	Recherche logement	CHRS (CCAS)
11	Zol.	27/05/2013	enfant	Logement Education	11/10/2013		S'est mis à parler	CHRS (CCAS)

12	Fra.	12/10/2013	squat	Logement Formation	14/07/2014	Voulait partir à la fin de sa formation	Formation environnement propreté	Appartement en colocation dans sa région d'origine
13	Mad.	04/11/2013	Foyer ASE	XXXXXX	11/06/2014	Est tombée enceinte pendant Prodomo	Accès aux droits MAJ administrative Inscription mission locale	Arrêt contrat jeune majeur Colocation En couple avec enfant en appart
14	Jes.	30/11/2013	Couple avec sar. avant/pdt/sortant En chantier d'insertion des compagnons bâtisseurs (Bât-action) Squatait chambre ami afpa	Logement Addictions Alcool	28/02/2015	Elle a obtenu un appart	Suivi santé / addiction	Appartement (habitat et humanisme)
2014								
15	Sar.	01/02/2014	Couple avec jes. avant/pdt/sortant Vivait chez des copines Et dans la rue	Logement	28/02/2015	Elle a obtenu un appart	Formation alternance	Appartement (habitat et humanisme) Emploi chez un buraliste
16	Még.	10/02/2014	Errance. Errance thérapeutique : a fait tous les hôpitaux psy de France Hébergé par les hôpitaux	Logement Psychiatrie	15/04/2014	Elle a décidé comme ça de partir en Corse un soir. Jamais revenue	AAH Recherche d'appart Prob psy MAJ administrative	Vit en appartement.
17	Rém.	11/07/2014	Hébergé chez une	Logement	Janvier	Fin de prise en	Tutelle / AAH	Appartement

			filles plus vieilles	Addiction	2015	charge pour forte polyconsommation. Conflit avec le veilleur. Poussé vers la sortie		personnel
18	Dyl.	28/07/2014	Hébergé par des copains	Logement Justice	Prodomo	-----	Gros problèmes de justice : mise à l'épreuve de 4 ans et 200 j tig ; Stage mission locale de découverte ; Instable	-----
19	Pac.	09/08/2014	Squat. Educateur a cherché une mise à l'abri.	Logement Santé mentale Addiction	30/10/14	Gros problèmes cognitifs. Pas envie de rester.	Suivi avec le CSAPA	Retour Squat
20	Ber.	23/08/2014	Vit chez une étudiante qui « accueille » des sans abris.	Logement Emploi Insertion	06/01/2015	Il a programmé de partir vite ; un fois ses papiers à jour, un fois un job et appartement (séjour de soudure : il vient pour une période donnée)	Mission locale Chantier insertion Bati -action	Appartement Chantier insertion
21	Emm	26/11/2014	Chez sa mère Orienté par mdsi Passé foyer ASE	Logement	30/12/2014	Très jeune 19 ans et très instable.	Rien pu faire	En appart avec son copain
22	Ana	26/11/2014	Dans un appart en colocation : conflit Grosse consommatrice Prob. psychiatriques	Logement Addiction Psychiatrie	Prodomo	-----	Mise à jour administrative Suivi addicto	-----

2015								
23	Jim	14/01/2015	Logé chez les grands parents de son ex copine / parcours par ASE : foyer /MECS / ITEP	Logement	Prodomo	-----		-----
24	Kév	13/02/2015	Squat	Logement	Prodomo	-----	En couple avec Lae ; Tapaj	-----
25	Lae	13/02/2015	Squat	Logement	Prodomo	-----	En couple avec Kév. ; Tapaj Code de la route	-----
26	Mor	14/02/2015	Squat Bac S / voulait DUT carrières sociales	Logement	16/06/2015	Elle a un enfant ; elle s'est mise en couple avec Chr. (un jeune non Prodomo avec prob. santé mentale)	Repartie en squat avec chr. pendant 2 mois Spip pour deal	Foyer maternel
27	Cha.	04/05/2015	Squat Un copain depuis qq mois	Logement	Prodomo	-----	Orientation cure de sevrage	-----
28	Bri.	25/06/2015		-----	Prodomo	-----	-----	-----

j. Conclusion de la partie et mise en perspective sur les effets

Les jeunes en errance ne sont pas « inatteignables » en termes de politiques publiques. L'expérience Prodomo démonte qu'un certain nombre de préjugés ne tiennent pas : les jeunes seraient réfractaires au travail et à l'emploi, seraient incapables de s'engager dans des projets pour eux-mêmes à cause de leur consommation de drogue,

L'option prise par Prodomo qui consiste à offrir un dispositif de type « bas seuil » qui évite les effets de seuil avec la vie dans les squats et des logements précaires, est plutôt une réussite. L'enjeu est d'opérer une transition douce mais réelle entre les deux mondes.

L'activité de Prodomo fut à la fois modeste en termes de flux de jeunes et dense de part des interventions réalisées. En juin 2015, 26 jeunes dont 12 femmes ont été accueillis à Prodomo depuis l'ouverture en février 2013. 20 en sont sortis. Les durées de séjour sont assez étalées : 9 jeunes sont restés moins de six mois, 5 jeunes sont restés entre 6 et 12 mois, et 6 d'entre eux sont restés plus d'un an. La variété observée tient au fait que Prodomo n'applique pas un protocole standardisé à tous les jeunes mais cherche à individualiser la prise en charge. Les objectifs principaux sont formulés en termes d'autonomie, de mise à l'abri ou de reprise en main de son parcours personnel. Les professionnels interviennent principalement autour de 7 problèmes : l'aide à la recherche de logement, de contrat d'insertion ou d'emploi, à la recherche de formation, à la mise à jour administrative, à la mise à jour de la situation judiciaire, au suivi des questions de santé (addictions comprises) et à l'aide à l'obtention du permis de conduire. Ces actions correspondent aux problématiques rencontrées par les jeunes et souvent aussi à leurs demandes explicites. Immédiatement après leur sortie, 90% des jeunes bénéficient d'une solution d'hébergement stable.

2. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage

i. Caractère expérimental du dispositif évalué

Quelle était la situation locale préexistante à l'expérimentation ? Quelles politiques étaient menées sur le territoire préalablement à l'expérimentation ? Quels changements a introduit la mise en œuvre de Prodomo dans le paysage local de l'urgence sociale et dans les politiques publiques locales ? Globalement, le projet Prodomo a densifié le réseau local de l'urgence sociale et a développé une offre spécifique en direction des jeunes en errance. Sur le plan des politiques publiques, les pouvoirs locaux (notamment la municipalité et son pouvoir de police) disposent désormais d'une gamme d'actions publiques plus vaste que la simple option répressive.

J. Damon relève une ambivalence historique des villes, entre des politiques d'hostilité ou d'hospitalité. Un choix qui peut être influencé par divers facteurs à travers les époques : si la mendicité semble donner une image trop dégradante à la ville ou si elle est au contraire tolérée, si les mendiants sont reconnus comme étant des locaux ou non... Notons que l'errance a toujours fait l'objet d'une surveillance policière, et que mendicité et vagabondage ont fait l'objet d'un traitement séparé depuis l'époque médiévale où l'on acceptait le mendiant mais rejetait le vagabond³⁷. Les jeunes des rues s'inscrivent aussi dans cette histoire où la mendicité est chargée symboliquement. Les jeunes des rues remuent du symbolique.

Pour décrire très brièvement les transformations dans la prise en charge des personnes à la rue, on remarque que le XXe siècle a marqué progressivement l'arrêt de la politique répressive à l'égard des sans-abris. Il faut toutefois attendre les années 1970 pour basculer vers des mesures assistancielles au détriment de la seule coercition. La parution de statistiques alarmantes révéla alors qu'un quart de la population se trouvait dans une situation de pauvreté, ce qui relativisa fortement l'approche normative en terme de marginalité qui pesait sur les clochards ou sans-abris³⁸. De vastes mouvements d'opinion condamnèrent également les institutions en charge des publics de la rue mais également des convalescents, vieillards, indigents, déments. Les centres d'hébergement collectifs sont décriés comme des « clapiers de l'Assistance publique ». Un changement de regard s'opère où la vision de l'« exclu » se substitue à celle du mendiant dangereux.

Cependant, les années 1990 verront un retour de la pénalisation de la pauvreté avec notamment l'apparition des arrêtés « anti-mendicité ». Une question qui s'inscrit alors dans le registre des « incivilités ». Julien Damon pointe qu'il est complexe de dissocier l'incrimination de l'acte de celui d'une catégorie d'individus. Dans le même ordre d'idées, on observe que le mobilier urbain tel qu'il est pensé actuellement doit être dissuasif au stationnement de SDF : les bancs publics, emblématiques de cette lutte silencieuse, sont conçus de manière à ne permettre que l'assise et non le couchage. De plus, ce que D. Terrolle désigne par « espaces

³⁷ Damon, J., « Cinq variables historiques caractéristiques de la prise en charge des « SDF » », art. cit.

³⁸ Damon J., *La question SDF*, Presses universitaires de France, Paris, 2002, p. 35-48.

résiduels»³⁹, c'est-à-dire des lieux tels que des habitations abandonnées pouvant servir de squat, sont sans attendre condamnés de la manière forte par des panneaux de bois couvrant portes et fenêtres ou bien sont totalement détruits. De fait, «cette gestion raisonnée du passé architectural s'articule avec celle, contemporaine et sécuritaire, du présent»⁴⁰. Parallèlement, le recours aux moyens de protection privée s'intensifie, on note de plus en plus fréquemment la présence des digicodes et portiers électroniques entourant les immeubles marquant le durcissement de la frontière espace public- espace privé. L'auteur conclut en montrant donc que conjointement à l'assistance visible se joue une prévention sécuritaire plus diffuse.

L'approche en termes sécuritaires reste implicite et lancinante dans le rapport entre institutions et jeunes des rues. Dans les sociétés contemporaines, les jeunes ont tendance à incarner des groupes dangereux, que ce soit du côté des quartiers ou bien celui des jeunes de la rue. Les jeunes semblent surdéterminés par les approches en termes de risque et de sécurité. L'insertion professionnelle est souvent mise au premier plan pour réguler ces problèmes. C'est aussi le cas pour les jeunes en errance. Le plan stratégique national de prévention de la délinquance 2013-2017 place en première ligne l'insertion professionnelle comme cadrage pour des «jeunes exposés à la délinquance»⁴¹. On retrouve entre autres le programme des « jobs à la journée » dont le but est de mobiliser le jeune autour de son insertion professionnelle. Le programme TAPAJ auquel participent plusieurs jeunes de Prodomo fait partie des expériences retenues en tant que «bonne pratique ». Les attentes institutionnelles sont maintenant fortes envers les jeunes en errance. Leur présence dans l'espace public est devenue peu à peu problématique. Les frontières entre insertion et prévention de la délinquance sont poreuses et les initiatives sociales doivent souvent rentrer dans ces logiques préventives afin d'attirer des financements⁴².

Dans le cas bordelais, les jeunes des rues deviennent explicitement un problème public au début des années 2000 quand leur nombre vient à augmenter et que plaintes de riverains et de commerçants commencent à affluer auprès de la municipalité. Des jeunes se rassemblent dans les artères commerçantes et piétonnes, consomment parfois de l'alcool sur la voie publique et font la manche auprès des consommateurs. Les réponses publiques locales d'alors sont à l'image de ce qui se fait à l'échelle nationale, elles sont essentiellement sécuritaires et se concrétisent par la publication d'arrêtés « anti-mendicité ». L'arrêté pris le 10 janvier 2002 par la mairie de Bordeaux visait explicitement l'éviction des jeunes en errance de ces rues. Il a été rejeté par la cour administrative d'appel de Bordeaux⁴³. En juin

³⁹ Terrolle D., « La ville dissuasive : l'envers de la solidarité avec les sdf », *Espaces et sociétés*, 2004/1 n° 116-117, p. 143-157.

⁴⁰ Ibid., p. 145.

⁴¹ Secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance, « Stratégie nationale de prévention de la délinquance -Fiches de bonnes pratiques- », février 2014, p. 15.

⁴² Chobeaux F., « Bulletin Errance n°2 », Réseau national jeunes en errance, Avril 2014, p. 7.

⁴³ Extrait de la décision de la Cour administrative d'appel de Bordeaux, 27 avril 2004, n° 03BX00760 : « par un arrêté en date du 10 janvier 2002, le maire de Bordeaux a interdit dans plusieurs secteurs de la ville dont le centre historique, pour les périodes du 1er décembre au 1er mars et du 15 mai et 30 septembre, les occupations abusives et prolongées des rues et autres dépendances domaniales, accompagnées ou non de sollicitations ou quêtes à l'égard des passants, lorsqu'elles sont de nature à entraver la libre circulation des personnes ou bien de porter atteinte à la tranquillité publique et au bon ordre public, ainsi que, pour les mêmes périodes et les mêmes lieux, la station assise ou allongée lorsqu'elle constitue une entrave à la circulation des piétons, toute consommation de boissons alcoolisées dans les lieux publics en dehors des terrasses de cafés et de restaurants dûment autorisés, des aires de pique-nique aménagées à cet effet au heures des repas et des lieux de manifestations locales où la consommation d'alcool est autorisée et le regroupement de chiens même tenus en

2007, Bordeaux et son port deviennent le plus grand ensemble urbain classé par l'UNESCO. Les enjeux touristiques et économiques sont importants et accentuent la pression sur les jeunes des rues. Localement, il n'existe pas d'acteurs ou de dispositifs en charge des jeunes en errance. La police municipale s'étonne d'être leur seul interlocuteur. Les jeunes en errance ne sont le problème de personne. Les acteurs traditionnels de l'urgence sociale sont plutôt orientés vers des publics plus âgés. Les jeunes rejettent les CHRS et les foyers dangereux et peuplés d'individus auxquels ils ne veulent pas ressembler. L'action sociale étant très territorialisée et fortement articulée à une approche familiale, les jeunes passent entre les mailles. Le pôle emploi n'a rien à proposer. La CAF s'adresse à des familles. Les « soignants de la précarité » (PAS, EMPP...) travaillent avec des grands chroniques de la rue plus âgés qui ne collent pas au portrait culturel des jeunes en errance qui revendique un mode de vie. Les jeunes ne sont pas éligibles au RSA et voient donc s'éloigner la possibilité de prospecter un petit logement⁴⁴. Les jeunes n'ont objectivement que la solidarité entre pairs et le modèle des squats pour organiser leur vie et leur subsistance. Cette contrainte est d'ailleurs souvent sublimée dans une culture de rue alternative et autonomiste. La scène bordelaise –à l'image de ce qui se passe dans la plupart des villes françaises- est un désert : les jeunes en errance n'ont pas leur place dans le marché local de la prise en charge et de l'hébergement social ou/ou d'urgence. Aucune institution ne se bouscule pour prendre en charge cette catégorie. Aucun professionnel du social ne sont vraiment compétents sur ces questions et n'ont pas vraiment envie de retourner dans la rue. Devant ces impasses et la faillite de l'approche purement répressive, Prodomo incarne une nouvelle option et modifie le paysage local. Les pouvoirs locaux disposent d'une réponse publique non sécuritaire dont le financement peut être élargi (conseil départemental, ville, ARS...) et peut s'appuyer sur plusieurs politiques publiques (prévention de la délinquance, prévention et lutte contre les addictions, hébergement d'urgence, jeunesse, insertion socio-professionnelle...). Le réseau local de l'urgence sociale s'est étoffé d'un nouveau dispositif destiné à un public spécifique.

La situation bordelaise est bien similaire à de nombreuses villes françaises concernant la question des jeunes en errance. Les effets liés à l'efficacité du dispositif (accompagnement socio-éducatif, accès au logement...), les effets sur l'offre locale de prise en charge ainsi que sur la structure de l'offre politique locale semblent tout à fait transposables à d'autres métropoles.

laisse et accompagnés de leur maître ; que ces mesures ont été prises en raison de la présence habituelle, dans certaines rues, de groupes d'individus accompagnés d'animaux, dont le comportement agressif est souvent lié à la consommation abusive d'alcool ». « Considérant qu'il ne ressort pas des pièces du dossier que les risques d'atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques étaient de nature à justifier de telles mesures eu égard, d'une part, à la durée dans l'année et à l'étendue dans la ville de ces dernières, alors que n'est établie la présence de groupes d'individus visés par l'arrêté que sur l'un des axes piétonniers et aux alentours de celui-ci et, d'autre part, à la généralité de leurs termes quant à la consommation de boissons alcoolisées et au regroupement de chiens ; que par suite l'arrêté litigieux est entaché d'excès de pouvoir ».

⁴⁴ Voir notre article en Annexes.

ii. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle

Contexte expérimental

Les résultats de l'évaluation sont-ils dépendants d'un effet évaluateur ? Quels sont les biais que nous pouvons identifier

Comme nous l'avons stipulé plus haut, l'effet évaluateur est à notre sens des plus minimes. Nous n'avons pas souhaité occuper une place effective dans le déroulé de l'expérimentation. Nous n'avons pas donné de conseils, de mises en garde, de retours en direct sur la collecte des données. Nous avons opté pour une posture totalement distante et externe. Les entretiens n'ont eu aucune influence sur leur comportement au quotidien, ou sur leur projet, ou sur leurs relations avec les professionnels.

Notre évaluation n'a pas mis en place de groupe témoin comme nous l'avons indiqué précédemment. Notre démarche qualitative visait l'exhaustivité du public concerné. Par ailleurs, le public des jeunes en errance est difficile d'accès et assez peu « client » régulier d'une quelconque structure où nous aurions pu les recruter en nombre suffisant et en qualité adéquate. Cette expérimentation a eu lieu en milieu naturel et non contrôlé. Dans les faits les professionnels ont fait fonctionner la structure à partir du projet d'établissement, de l'équipe de rue, des expériences organisationnelles du CEID et des expériences individuelles antérieures.

Comme nous l'avons indiqué dans la partie précédente, ce public intéresse peu de monde et il n'existe pas de dispositifs à Bordeaux (et dans une large mesure ailleurs) qui agit sur le même public. Aussi, il n'est pas possible d'établir une comparaison par ce biais, notamment une évaluation comparée cout/efficacité entre diverses philosophies et divers dispositifs.

Nous avons mené des entretiens classiques et pris les précautions ordinaires en matière de recherche qualitative. Les jeunes n'ont pas sur-joué leur rôle et ne sont pas tombés ni dans une sorte de conformisme, ni dans l'expression d'une motivation extrême. Nos entretiens étaient longs et répétés. Nous avons veillé à poser notre relation d'enquête comme une « non-relation » sans enjeu. Nous avons posé des contrats explicites concernant les garanties de confidentialité et nos rôles respectifs. Dans les entretiens, les jeunes étaient plutôt critiques en général, notamment sur les injonctions biographiques des éducateurs et des dispositifs d'aide. Les jeunes ont appris à vendre leur histoire, ils pipent les dés et trichent pour se défendre contre ces invasions de leur intimité.

Les jeunes de l'expérimentation étaient sans doute sur-motivés car Prodomo a fait l'objet d'une certaine couverture médiatique à son lancement. Ils ont eu à cœur de montrer qu'ils ne sont pas des sauvages, qu'ils ne vont « *pas se piquer sur le trottoir* » ou « *laisser les chiens faire leur besoin partout* ». Un documentariste s'est intéressé aux jeunes de Prodomo, et continu à en suivre quelques uns. Une certaine exposition des jeunes participant à l'expérimentation. Certains jeunes étaient par ailleurs intégrés à une autre expérimentation (TAPAJ) qui elle aussi a connu une très forte couverture médiatique : beaucoup de jeunes (notamment parmi la première génération de résidents) ont été

interviewés pour la presse écrite et audiovisuelle nationale et régionale. Ils ont été hissés au rang de modèle.

Par ailleurs, un surcroît de motivation tient aussi au mode de recrutement des jeunes par l'équipe de rue. Certains d'entre eux (les plus jeunes et les plus fragiles) sont chaperonnés par les éducateurs de rue. Ils sont entrés dans Prodomo « *pour faire plaisir* » et parce qu'ils avaient confiance en eux. On peut considérer qu'il s'agit du biais le plus notoire que nous avons observé.

iii. Transférabilité du dispositif : quelles sont les bonnes pratiques ?

Dans quelle mesure Prodomo peut-il être répliqué dans d'autres territoires ? Quelles sont les bonnes pratiques à suivre pour optimiser les chances de réussite ? Dans la perspective de l'essaimage du dispositif, nous avons mené une analyse de type DELPHI auprès des professionnels ayant travaillé dans l'équipe dédiée de Prodomo. Le faible nombre de personnes concernées (une dizaine) nous a conduits à adapter le protocole DELPHI. Sur la base des entretiens réalisés et de nos observations, nous avons identifié une série de thèmes comme étant problématiques. Quels sont les enjeux que les équipes futures devront relever ?

Les résultats sont présentés sous quatre formes :

- les réponses factuelles (a)
- les justifications apportées par les enquêtés (quand il y en a) (b)
- les analyses que l'on peut tirer de ces données (c)
- les enjeux sous-jacents et le retour sur l'évaluation (d)

a. Admission et recrutement

Par quels moyens Prodomo doit recruter ses résidents ?

- a) Selon les professionnels, le recrutement des jeunes doit se faire principalement au plus près du fonctionnement ordinaire de Prodomo par l'équipe dédiée elle-même et par l'équipe de rue du CEID. Il n'y a pas consensus total concernant le choix entre ces deux d'équipes puisqu'elles agrègent chacune environ deux tiers des réponses. Il apparaît nettement que les formes d'orientation externes ne sont pas préférées (exemple du Conseil général ou d'autres professionnels de l'urgence sociale) et dans une moindre mesure une orientation par des cadres du CEID hors équipe de rue et équipe Prodomo.
- b) Plusieurs arguments sont développés pour appuyer cette préférence. Le leadership de l'équipe Prodomo dans le recrutement est argumenté à partir de sa connaissance

réelle et concrète de la dynamique du groupe de jeunes vivant à Prodomo : « *le recrutement nécessite une connaissance précise du groupe* ». Ainsi l'avis de l'équipe Prodomo apparaît nécessaire avant tout nouveau recrutement. Il faut aussi connaître le jeune : « *ce n'est pas un foyer d'urgence : les personnes admises doivent être connues du CEID* » ; « *les personnes postulant à une admission à Prodomo doivent être connues depuis un certain temps par le CEID* ».

- c) Prodomo n'est pas perçu comme un foyer d'urgence qui accueille des « ayants droits » mais des jeunes connus des professionnels en place. Les professionnels mettent en avant la dynamique de groupe : groupe fatigué, réfractaire, en conflit avec d'autres jeunes.
- d) Le groupe de professionnels cherche à protéger son autonomie en maîtrisant le choix du profil et des personnes accueillies. Des conflits ont eu lieu sur cette question : l'équipe de rue repère-t-elle dans la rue ou les squats les jeunes en difficultés et les préemptent ou bien le recrutement doit-il passer par des canaux plus classiques et plus formels (SIAO...). L'équipe de rue connaît les situations d'urgence mais l'équipe dédiée connaît la situation du groupe Prodomo ou a le sentiment de devoir gérer des profils de jeunes qui ne lui semblent pas adaptés. L'interface rue / Prodomo est un enjeu très important dans le bon fonctionnement.

Le jeune doit-il avoir un projet pour entrer dans Prodomo ?

- a) Selon les professionnels de Prodomo, il n'y a pas consensus sur cette question. Deux tiers d'entre eux pensent qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un projet pour candidater à Prodomo et entrer dans la structure, et que la mise en forme de ce projet peut attendre l'intégration du jeune. Seul un petit tiers pensent qu'il faut obligatoirement un projet (lié à la formation, à la santé, au logement, à la formation...) pour postuler à Prodomo.
- b) La logique du projet n'apparaît pas comme conditionnant l'entrée dans la structure. Les éducateurs mettent plutôt en avant le besoin de retrait ou de repos des jeunes dans un premier temps : « *il faut un temps de pause pour qu'émerge un projet personnel* », « *pour certains il n'y avait à l'arrivée qu'une envie de repos, puis un projet a vu le jour* », « *il me semble que Prodomo propose un temps de pause ; le projet est pour beaucoup simplement d'avoir un toit, à manger ; et reprendre petit à petit dans la mesure du possible confiance* ». Les autres professionnels mettent plutôt l'accent sur le projet comme preuve de motivations et comme facteur d'intégration.
- c) Prodomo s'inscrit, d'une certaine manière, en rupture avec quelques us et coutumes solidement ancrés dans le champ du travail social, notamment l'idolâtrie du « projet » individuel. Les professionnels confrontés aux jeunes en errance croient assez peu aux vertus miraculeuses du projet. Beaucoup de jeunes arrivent après une vie de squat qui est une forme de vie épuisante où les tensions sont fortes. Pour les professionnels, Prodomo offre en premier lieu un temps de repos dans leur vie, une

mise à l'abri pour d'autres. Certains professionnels se raccrochent au projet parce qu'il leur offre un principe de réassurance professionnelle. Il ne faut pas oublier que la plupart de la littérature sur les jeunes (ou les « *nomades du vide* » pour reprendre le titre d'un ouvrage de référence sur la question) met l'accent sur l'errance comme une pathologie du vide, du déficit ou du manque. Nos entretiens montrent clairement que leur trajectoire se conjugue plutôt avec du trop plein : ils sont sur-contrôlés et sur-socialisés.

- d) Le risque serait d'inclure uniquement des jeunes « motivés » dont l'authenticité de leur désir de s'en sortir ne ferait pas de doute. Or nos entretiens avec les jeunes montrent clairement que les jeunes sont beaucoup plus ambivalents. Ils répondent à une demande sociale tout en essayant de glisser leurs propres attentes. Ils savent qu'ils sont « assistés » et que la sollicitude publique s'échange contre de la motivation et du projet. Mais personne n'est dupe. Ni du côté des jeunes, ni de celui des éducateurs. Prodomo se présente aussi sous les traits du « bas seuil », imposer un projet serait revenir dans les écueils traditionnels du travail social, et écarterait une partie non négligeable des jeunes concernés.

La demande d'admission doit elle être précédée d'une évaluation ? Sur quels plans ?

- a) Très largement, les professionnels indiquent la nécessité de procéder à une évaluation de la personne accueillie. Selon eux, celle-ci doit être la plus globale possible : sociale, addictologique, légale, clinique...
- b) La principale raison tient à l'idée que Prodomo ne convient pas à tout le monde : « *une évaluation globale pour déterminer si Prodomo est la bonne structure du CEID la plus appropriée pour le jeune* ». Les professionnels veulent aussi « *savoir sur quel pied (ils) danse(nt)* ». Ce sont les champs de l'addictologie et de la psychiatrie qui sont principalement visés : « *il faut une évaluation clinique des problèmes psy éventuels envahissants* », « *en addicto : la dépendance ne doit pas gêner la demande d'insertion sociale et professionnelle* ».
- c) Les professionnels craignent que certaines problématiques que rencontrent les jeunes ne soient des obstacles majeurs à leur insertion dans Prodomo. Par le contrôle des entrants, ils veulent principalement éviter les désordres psychiatriques et les pathologies non traitées. Il existe aussi une crainte envers certaines formes d'usage de drogue qui pourraient poser problème au sein de la structure.
- d) Au cours de la période d'observation, les professionnels de Prodomo ont eu quelques déboires avec certains jeunes qui ont consommé massivement des drogues et qui ont pris des risques. De même, certains jeunes étaient manifestement en souffrance psychique ou atteints de troubles non stabilisés. L'enjeu pour Prodomo est d'éviter les glissements qui feraient que petit à petit, le dispositif deviendrait une annexe des services de santé et plus particulièrement du secteur psychiatrique. Le champ de la psychiatrie connaît une forte tension sur ses capacités d'accueil résidentielles et opérer un tournant ambulatoire pour des jeunes en errance relève quasiment de l'absurde. Il y a donc une forte pression –directe ou indirecte- sur Prodomo (ou

ses répliqués) pour accueillir des jeunes relevant de la psychiatrie. Une forte pression qui peut conduire à dévier des objectifs de Prodomo.

Qui doit conduire éventuellement cette évaluation préalable ?

- a) La quasi totalité des professionnels préfèrent que cette évaluation préalable soit menée par des responsables et des professionnels du CEID. La moitié d'entre eux citent aussi l'équipe Prodomo et des professionnels extérieurs.
- b) L'équipe Prodomo étant constitué principalement d'éducateurs et de veilleurs de nuit, elle n'est pas en mesure de conduire l'évaluation globale qu'elle estime nécessaire à l'entrée des jeunes dans la structure : « *il faut un regard croisé* ». Ils se réservent plutôt une « *évaluation fine* » une fois le jeune dans la structure.
- c) Les professionnels appelant à une évaluation assez globale, il apparaît logique qu'ils se tournent vers des compétences plus larges, notamment en addictologie et en psychiatrie.
- d) L'enjeu pour l'équipe est le contrôle du recrutement et la crainte de se voir « imposer » des profils avec lesquels ils ont des difficultés relationnelles ou pour lesquels ils pensent ne rien pouvoir apporter.

Quels doivent être les principaux critères d'inclusion ?

- a) Un groupe homogène de réponses se dégage autour de trois variables : « être à la rue », « être jeune » et « être volontaire ».
- b) Le projet initial Prodomo stipule bien que cette structure vise un public de jeunes errants urbains. Les professionnels en place confirment cette orientation et deux années de fonctionnement n'ont pas amené de dérivations dans cet objectif : « *le dispositif est pour les 18 -25 mis en danger* » ; « *être à la rue ou dans un squat c'est ce qui définit le mieux notre public* ». Les professionnels indiquent aussi que le volontarisme est jeunes est un facteur important : « *désir de s'en sortir* », et positif pour l'inclusion car il est perçu comme un facteur de réussite du séjour : « *la volonté de s'en sortir doit faciliter les rapports avec les autres jeunes* » ; « *être volontaire est un élément important parmi les facteurs de réussite* » ; « *volonté de se sortir d'une situation d'errance et commencer quelque chose de nouveau en acceptant l'aide des professionnels est nécessaire pour un accompagnement concluant* ».
- c) Les critères tels que « *avoir une chance de s'en sortir* », « *consommer des drogues* » ou « *avoir un risque de santé* » n'ont pas été sélectionnés par les professionnels comme des critères devant générer une admission à Prodomo. Pour les professionnels, le profil « jeunes à la rue » est cohérent et parfaitement identifié. La motivation du jeune est attendue car elle est perçue comme étant un indicateur d'intégration dans la structure, d'engagement dans son parcours.

- d) Il y a eu peu de débats en interne sur cette question. Prodomo ayant été créé en fonction des particularités du public de jeunes errants bordelais. L'enjeu est ici de se voir imposer un public trop restreint ou trop large. De même, de perdre le contrôle sur la définition (complexe, nous l'avons vu plus haut) du « jeune » éligible à Prodomo. Dans les faits, les jeunes recrutés n'étaient pas toujours à la rue, ont pu être moins « jeunes » mais ont tous été volontaires.

Quels sont les critères qui interdisent l'entrée à Prodomo ?

- a) Il n'y a pas de consensus sur cette question. Trois critères étaient proposés : 1/ les pathologies psychiatriques, 2/ les troubles neurologiques 3/les troubles du comportement. Concernant les deux premiers, les avis sont assez équitablement partagés. Quant aux troubles du comportement, ils semblent moins réhivitoires aux yeux des professionnels.
- b) La justification des réponses indique que c'est surtout lorsque les pathologies ne sont ni repérées ni traitées qu'elles posent problème aux professionnels.
- c) Les professionnels craignent de devoir prendre en charge des troubles qui les dépassent ou qui peuvent engendrer de la violence sur le site. Ces pathologies sont alors source d'incertitude dans les interactions quotidiennes et sont donc fortement craintes. Les troubles du comportement sont moins problématiques car les éducateurs font de la gestion de ce type de troubles une de leurs compétences.
- d) L'enjeu est toujours le contrôle de la qualité des entrants et le contrôle sur les règles de recrutement. Globalement, tout au long de l'expérimentation, on observe deux périodes assez distinctes : les premiers entrants ont fait moins l'objet d'inquiétudes de la part des professionnels quant à leur « compatibilité » avec le profil attendu dans Prodomo. Les derniers entrants ont fait l'objet d'approches plus partagées au sein de l'équipe Prodomo et l'équipe de rue. Les troubles psychiatriques sont devenus depuis quelques cas limites une hantise de la part de l'équipe Prodomo.

Faut-il observer une période d'attente entre l'admission de deux jeunes ?

- a) La totalité des éducateurs ayant répondu à l'enquête sont favorables à l'observance d'une période d'attente entre l'admission de deux jeunes. Ce résultat est d'autant plus fort que l'équipe éducative est la même depuis l'ouverture de Prodomo. Il s'agit donc d'une réponse qui s'appuie sur une expérience collective de deux années.
- b) Les arguments venant à l'appui de cette position concernent aussi bien les jeunes (« un temps de réflexion est nécessaire pour le jeune » ; « un laps de temps entre chaque admission afin que le nouveau ait un temps pour lui ») que les professionnels (« la période d'attente permet aux professionnels de récolter des évaluations de tous les partenaires en lien avec le jeune » ; « l'équipe soit pleinement dispo pour le jeune »). Le temps d'attente n'est pas homogène et « dépend des jeunes » et ne peut excéder quelques semaines car « parfois trop d'attente est perçue

comme un rejet ». L'idée de protéger le groupe, de ne pas le déstabiliser est aussi présente.

- c) Durant ces deux années, les rotations de jeunes ont été assez limitées (voir tableau des jeunes inclus et leur devenir). Aussi, les entrées ont été des moments importants dans la vie quotidienne du dispositif. Les professionnels mettent en avant la dynamique interne du groupe, les équilibres parfois délicats sur lesquels la vie collective s'est structurée. La crainte est d'accueillir un jeune dans une période mouvementée ou lorsque les professionnels sont très accaparés par un problème particulier.
- d) Pour les professionnels, il y a un enjeu important à mettre la vie du groupe comme principe centrale de régulation de Prodomo, et de reléguer à un second rang d'autres logiques (impératif éventuel de remplissage pour des raisons de financement, faire plaisir à des partenaires externes qui cherchent à caser des jeunes...). Etant les interprètes de la « santé » du groupe, il s'agit pour eux d'une source de pouvoir dans l'organisation.

Selon vous, quel est le danger à faire entrer plusieurs jeunes en même temps ?

- a) L'argument principal porte sur la dynamique de groupe, la crainte de le « déstabiliser », de créer des « clivages » entre ses membres. Il faut donner du temps pour une « bonne intégration ». Le risque concerne aussi le possible manque de disponibilité des professionnels en cas d'arrivée multiple.

b. L'entrée dans Prodomo

Faut-il une phase d'essai ?

- a) 100% des professionnels pensent qu'une phase d'essai est nécessaire pour les jeunes nouveaux entrants.
- b) Pas de demande de justification
- c) Il s'agit d'un principe général dans la plupart des programmes à caractère social. Prodomo propose une perspective résidentielle et semi-communautaire, il apparaît normal aux professionnels de ménager une période durant laquelle les deux parties « contractantes » puissent sortir du programme.
- d) Une sortie rapide ? Ce cas de figure ne s'est présenté réellement qu'une seule fois. Le travail de présentation et de sélection en amont par l'équipe de rue, le fait d'être

entendu en entretien par un cadre du CEID, un membre de l'équipe de rue et un cadre de Prodomo a considérablement limité les risques de mauvais casting.

Si oui combien de temps ?

- a) Un large consensus se dégage autour de 4 semaines d'essai.
- b) Pas de demande de justification
- c) ---
- d) ---

Faut-il faire signer au jeune un contrat explicite dès la phase d'essai ou après la phase d'essai ?

- a) La quasi totalité des professionnels estime qu'il faut faire signer un contrat au jeune dès son entrée dans Prodomo alors qu'il se trouve encore en phase d'essai.
- b) Pas de demande de justification.
- c) ---
- d) La notion d'engagement (plus que de projet) est devenue au fil du temps un gros enjeu pour l'équipe. Dans les premiers mois de fonctionnement de Prodomo, l'équipe eut des demandes organisationnelles liées au partage des espaces communs (principalement la cuisine : la vaisselle, le partage des victuailles, le nettoyage). Il s'agissait dans un premier temps de proposer une forme d'hébergement communautaire peu contraignante, de peur que le « gap » avec la vie dans les squats ne soit pas toléré. Petit à petit, l'équipe a pu s'impatienter du fait que certains jeunes « avançaient » trop lentement de leur point de vue. Elle a été inquiète de ne pouvoir exercer son métier, engager des actions socioéducatives, faire des accompagnements sociaux hors site. Et peu à peu l'équipe a été de plus en plus exigeante envers les jeunes. Elle a exigé de plus en plus de « preuves » de leur engagement. Dans ce contexte, la contractualisation est devenu un enjeu important pour l'équipe et une manière de signifier qu'elle voulait travailler dans le sens de ses missions et ses compétences.

Sur quoi doit porter ce contrat ?

- a) Il n'existe pas de consensus sur cette question. La quasi totalité des professionnels estime que ce contrat doit d'abord porter sur le respect du règlement intérieur. Une

moitié d'entre eux cite également la définition d'objectifs précis. Une autre petite moitié indique que le contrat doit rappeler les droits des jeunes.

- b) Pas de demande de justifications.
- c) ---
- d) Au fil du temps, les attentes des équipes se sont un peu « crispées » autour du respect du règlement intérieur. Les règles de vie se sont un peu durcies au fil du temps. La porte d'entrée de Prodomo a été équipée d'un digicode. On a exigé des jeunes leur présence à la réunion de maison. Quelques mauvaises expériences avec des jeunes de Prodomo mais aussi surtout avec des jeunes extérieurs ont conduit une partie des professionnels à vouloir « cadrer » plus fortement la vie quotidienne.

Que faut-il observer et évaluer durant la période d'essai ?

- a) Pour les professionnels, la phase d'essai est aussi un temps consacré à l'observation des jeunes et à leur évaluation sur un certain nombre de points. La quasi totalité des professionnels indiquent notamment qu'il faut observer le comportement du jeune tant au sein du groupe de jeunes que vis-à-vis des professionnels. A un degré moindre, les professionnels observent si le jeune met en œuvre des actions en rapport avec son projet. Enfin, la moitié d'entre eux évoquent aussi la nécessité de faire un bilan autour des projets d'emploi, de formation, de logement ou de santé.
- b) Pas de demande de justification
- c) Le temps de la phase d'essai est sans surprise appréhendé comme un temps éducatif où les professionnels observent le comportement social du jeune résident, s'assurent de l'authenticité de sa démarche et de sa volonté de faire aboutir son projet.
- d) L'enjeu pour l'équipe Prodomo est de s'assurer de la stabilité et de la compatibilité comportementales des jeunes entrants. Sont donc observées *à la loupe* les relations entre jeunes et avec les professionnels. La question des relations entre jeunes est aussi analysée en amont au moment du recrutement quand les professionnels porteurs se demandent s'il n'existe pas des inimitiés entre jeunes. Dans le monde de la rue et des squats, il existe de fortes solidarités entre jeunes mais aussi des conflits personnels violents qu'il s'agit alors de ne pas importer dans la structure. Dans les premières semaines, la question du projet et de l'engagement du jeune dans celui-ci n'est pas totalement abandonnée mais n'est pas prioritaire. On les laisse souffler un peu.

Faut-il assigner un éducateur référent dès cette phase d'essai ?

- a) Tous les professionnels en poste préfèrent attendre la fin de la phase d'essai pour attribuer un éducateur référent. Les veilleurs de nuit sont plutôt favorables à une attribution précoce dès la phase d'essai.
- b) Pour les éducateurs, la période d'essai vaut aussi pour eux. En quelques sortes, il s'agit d'une période d'essai mutuelle de laquelle découlera un choix « évident ». Attendre un peu « afin que l'équipe désigne le professionnel le mieux à même d'accompagner le jeune en fonction de sa situation ». Attendre permet aussi au jeune de connaître un peu mieux tous les éducateurs. Les arguments en faveur d'une attribution précoce notent qu'il est « angoissant de devoir raconter son histoire à tout le monde » et que cette option permet un « meilleur suivi d'entrée » et de ne « pas s'éparpiller ».
- c) Les éducateurs ont des profils personnels légèrement différents les uns des autres. Ils pensent leur travail comme devant s'appuyer sur une relation au long cours, aussi ils mettent en avant une sorte d'élection mutuelle. Les veilleurs de nuit ont quant à eux des préoccupations plus immédiatement *sécuritaires* et pensent que plus tôt le jeune sera cadré, mieux c'est.
- d) L'éducateur référent est un outil classique du travail social. Les jeunes de Prodomo ont un ou deux éducateurs attitrés. Ce qui n'empêche évidemment pas les contacts avec les autres professionnels. Dans les premiers mois, il y avait plutôt un seul éducateur, ensuite la règle a basculé sur un binôme. L'équipe fonctionnant à flux tendu, tous les éducateurs n'étant pas à 100% sur la structure, et avec le jeu des congés, un jeune aurait pu être dépourvu d'éducateur pendant plusieurs semaines.

Le jeune peut-il choisir lui-même son référent ?

- a) Il n'y a pas de consensus sur cette question. Une petite majorité note que cela dépend du jeune en question et que cela ne peut être une règle générale. Une grosse minorité pense qu'il faut éviter que le jeune choisisse lui-même.
- b) Pas de demande de justification.
- c) ---
- d) L'absence de consensus montre que c'est plutôt le modèle électif qui a été suivi.

Quel doit être le rôle des jeunes en place dans l'accueil des nouveaux arrivants ?

- a) Il y a consensus sur cette question. Il convient de ne pas confier un rôle particulier aux jeunes dans l'accueil des nouveaux arrivants.

- b) Il est attendu du groupe de jeunes en place qu'il « *réponde aux questions des nouveaux* », qu'il soit « *bienveillant* », qu'ils « *accueillent* ». Il faut éviter d'avoir un « *jeune esseulé lors de (son) arrivée* » et « *privilégier la dynamique de groupe* »
- c) Il est attendu des jeunes qu'ils favorisent globalement l'intégration en étant des pairs attentifs et informatifs. Il s'agit d'un rôle *a minima*.
- d) Quels doivent être le rôle et la place des jeunes dans le dispositif et son fonctionnement quotidien ? Cette question est sensible car l'enjeu est la répartition des tâches et des pouvoirs entre groupe de jeunes et groupe professionnel. Si Prodomo a pu être présenté lors de son lancement comme un dispositif semi-communautaire où en théorie les usagers joueraient un rôle central, il n'en a rien été à l'usage. Le groupe professionnel a toujours conservé le pouvoir de définir les orientations du dispositif et l'organisation quotidienne. Deux conceptions du dispositif se sont affrontées parmi les professionnels (équipe Prodomo, équipe veilleurs de nuit, équipe de rue). L'une a plutôt mis l'accent sur la continuité avec le mode de vie des squats (grande liberté pour les jeunes dans les horaires, liberté d'orienter leur projet, assez grande latitude dans l'organisation du quotidien, laisser éclore de manière autonome des actions au sein de la structure...). Elle visait la désaccoutumance progressive avec le monde des squats. L'autre a plutôt cherché une rupture plus rapide avec le monde des squats (insistance sur le respect du règlement intérieur, nécessité de s'engager dans un projet, plus grande formalisation de la vie quotidienne, filtrage les entrées...). Après deux ans de fonctionnement, c'est plutôt la seconde orientation qui l'a emporté. La crainte d'une grande autonomie des jeunes (autrement dit la *loi* de la rue et des squats, l'appréhension face à certains risques (consommation, individus violents qui visitent leur ami dans la structure...)) mais aussi le désir de faire son métier et de ne pas être cantonné au simple rôle de veilleur de jour ont conduit à un plus grand interventionnisme et à un cadrage plus strict du dispositif.

Faut-il associer les autres résidents à l'admission définitive d'un nouveau résident ?

- a) Les professionnels ne sont pas favorables quant à confier aux jeunes un pouvoir décisionnaire sur l'admission de nouveaux entrants dans la structure. Seule une minorité consent à consulter le groupe en présence.
- b) Les arguments allant dans le sens d'un refus de partage de la décision sont de différentes natures : certains considèrent que « *donner le pouvoir aux autres jeunes serait revenir vers le squat* » ; d'autres notent que les jeunes « *n'ont pas les compétences des éducateurs* » ou que le partage de cette responsabilité « *oblige à sortir du secret professionnel* ». Enfin un éducateur rappelle aussi que « *certaines résidents de Prodomo ont parfois de mauvaises relations avec les postulants* ». En ce qui concerne les arguments plutôt favorables au rôle consultatif, deux types d'arguments se distinguent : le fait que les jeunes « *vivent en colocation* » et donc ont voie au chapitre. Enfin les consulter permet d'avoir « *le ressenti des jeunes, plus d'éléments si le jeune se livre plus aux autres jeunes* ».

- c) Les jeunes ne sont peu attendus à ce niveau. Les craintes sont globalement de deux ordres : donner le pouvoir aux jeunes et revenir à la logique des squats (le groupe décide des nouveaux entrants mais aussi les logiques plus violentes et autoritaires de prise de pouvoir d'un individu sur le groupe, des phénomènes de *caïd*) ; donner plus de pouvoir aux jeunes revient à dénigrer leur métier (garant de la sécurité des personnes, anonymat...)
- d) Se positionner par rapport au monde des squats est un enjeu important puisqu'il fonde l'image et l'identité de Prodomo. Trop éloigné, Prodomo serait assimilé à un foyer comme un autre, et serait noyé dans une représentation générale et négative que les jeunes développent à propos des CHRS. Les institutions y trouveraient sans doute leur compte et les financeurs y verraient moins de contre-indications. Trop proche, les jeunes résidents seraient sans doute déçus de l'incapacité du dispositif quant à leur permettre de souffler, de couper avec un monde qui les épuise et qui est parfois devenu menaçant. Institutions et financeurs hésiteraient à mettre l'argent public dans un dispositif alors que les squats sont perçus comme un problème.

c. Quels profils de jeunes pour Prodomo ?

Selon vous, quels sont les profils de jeunes qui ne correspondent pas au projet Prodomo ?

En termes d'âge ?

- a) Un peu plus de moitié des professionnels rappellent que Prodomo ne convient pas aux jeunes de moins de 18 ans ou au plus de 25 ans. Une grosse majorité indique qu'on peut ouvrir un peu plus largement les portes de Prodomo en fonction des situations individuelles.
- b) Pas de demande de justification
- c) Cette position tient au respect du cahier des charges de Prodomo qui est explicitement bâti autour de la catégorie 18-25 ans. Pour les plus jeunes, il existe une offre sociale qui est l'ASE. Pour les plus âgés, l'obtention du RSA aidé d'une allocation logement peut déboucher sur un petit logement autonome. Prodomo cible ainsi une catégorie d'âge assez démunie en termes d'interventions publiques.
- d) Durant les deux années d'évaluation, il est arrivé à Prodomo d'accueillir des résidents à peine majeurs ou mineurs ou ayant plus de 25 ans mais la question de l'âge fait assez peu débat. Un résident était foncièrement plus âgé (la trentaine) mais était en couple avec une jeune femme éligible à Prodomo.

En termes de sexe ?

- a) Un très fort consensus se dégage en faveur d'un lieu mixte.
- b) Pas de demande de justifications
- c) ---
- d) Prodomo a accueilli 12 femmes et 14 hommes au cours de la période d'évaluation. La proportion de femmes dans la rue bordelaise est moins importante.

En termes d'autonomie dans la vie quotidienne ?

- a) Ce n'est plutôt pas un critère d'exclusion pour les professionnels.
- b) Pas de demande de justification.
- c) ---
- d) Les professionnels n'oublient pas que les personnes accueillies sont jeunes et ont pour la plupart d'entre elles encore besoin d'aide ou de soutien dans certains domaines de la vie sociale ou administrative. Par ailleurs, ce type d'aide entre en adéquation avec les missions habituellement tenues par les éducateurs, le manque d'autonomie ne constitue donc pas à leurs yeux un critère de refus.

En termes de profil d'errance ?

- a) Ce critère ne fait pas consensus pour les professionnels.
- b) Pas de demande de justification.
- c) ---
- d) Les jeunes recrutés par l'équipe de rue sont assez homogènes. Les profils d'errance varient assez peu d'un jeune à l'autre. Certains jeunes n'ont que très peu voyagé. D'autres ont déjà plusieurs villes françaises et pays européens à leur actif.

En termes de profil « psy » ?

- a) Il s'agit de la variable qui agrège le plus de réponses positives. Pour les professionnels, le profil « psy » peut être un critère pertinent pour identifier les profils adaptés à Prodomo.
- b) Pas de demande de justification

- c) ---
- d) Il s'agit d'un point d'inquiétude et de discussion récurrent entre les professionnels de Prodomo : est-il possible d'accueillir des jeunes ayant des pathologies relevant de la santé mentale, ou des jeunes diagnostiqués sans traitement ? L'enjeu est –nous l'avons dit- la psychiatrisation de Prodomo et son lent glissement vers un dispositif para-asilaire.

En termes de profil d'addiction ?

- a) Les réponses sont là aussi partagées à part égale.
- b) Il faut noter que les réponses positives renvoient en général à l'idée qu'une addiction qui aurait trop d'incidences sur la vie intérieure (prise de risque lors des injections, risques sanitaires, deal au sein de la structure...) ou qui serait trop dominante sur le projet du jeune résident, est perçue comme un handicap à l'entrée dans Prodomo.
- c) La plupart des jeunes entrant dans Prodomo consomment des produits, avec ou sans dépendance (voir le tableau présentant l'ensemble des jeunes). La crainte des professionnels est la prise de risque sur site, l'idée de devoir monter dans une chambre et de découvrir un jeune en Overdose.
- d) L'enjeu est encore dans la définition des missions de Prodomo. Certains professionnels rappellent que Prodomo a ouvert pour les jeunes qui ont précisément des problèmes. D'autres mettent en avant des objectifs professionnels. Deux conceptions de Prodomo se distinguent légèrement : une conception « lieu d'hospitalité pour des jeunes en situation de risque » et une conception « moment de travail sur le parcours de jeunes en situation de précarité ». Dans le premier cas, les addictions ne sont pas problématiques alors que dans le second, elles obèrent à l'avance toutes possibilités de transformations du jeune et de son parcours.

En termes de produits consommés ?

- a) Ce critère n'est pas retenu par les professionnels de manière unanime.
- b) Pas de demande de justification
- c) ---
- d) Les produits consommés par les jeunes sont principalement du cannabis et des médicaments détournés.

En termes de conjugalité ?

- a) Il ne s'agit pas d'un problème pour entrer dans Prodomo selon tous les éducateurs. Les veilleurs sont plus partagés.
- b) Pas de demande de justifications
- c) ---
- d) Prodomo a hébergé 4 couples hétérosexuels et homosexuels. Des jeunes sont entrés en couple. D'autres couples se sont formés durant le séjour. Il s'agit d'un plus de Prodomo par rapport à l'urgence sociale habituelle qui fonctionne plutôt sur le traitement individuel des situations. Le parcours des couples dans Prodomo est d'ailleurs très positif. Ils sont restés assez longtemps et la plupart ont réalisé de nombreuses actions (administratives, judiciaires, formation...) et sont sortis sur un logement assez stable. Cette orientation nécessite des locaux adaptés (chambres adaptées) et ne doit pas faire oublier que chaque jeune a ses problèmes. Cette question pose aussi en creux la question de la sexualité sur site. Les chambres étant clairement allouées aux jeunes, la sexualité relève de la vie privée. Les situations de mise en couple peuvent amener certains jeunes à inviter leur conjoint sur site et à faire entrer *de facto* des résidents d'un statut particulier.

En termes de nombre de chiens ?

- a) Il existe un relatif consensus pour limiter le nombre de chiens.
- b) Un tiers des éducateurs avancent le chiffre de 3 chiens par jeune. Une question de place est évoquée.
- c) Certains jeunes ont plusieurs chiens, leur appartenant ou en garde. Les chambres ne sont pas toutes vastes et sont vite encombrées.
- d) La possibilité d'intégrer un hébergement accompagné de son/ses chien(s) est aussi une spécificité de Prodomo. Il y a eu des débats sur la bonne méthode pour intégrer les chiens. Faut-il aménager un chenil ou les jeunes doivent ils conserver leurs chiens dans leur chambre ? Les porteurs du projet ont opté pour la seconde option comme mode de garde des chiens. Plusieurs raisons : le local actuel de Prodomo ne comprend pas de jardin ou de courette intérieure et ne peut donc accueillir de chenil. Par ailleurs, les chiens sont moins bruyants s'ils restent dans les chambres. Les chiens jouent un rôle important dans l'économie générale de la vie en errance. En avoir un est un marqueur identitaire. Le chien est aussi une source de solidarité dans la communauté des jeunes en errance : on s'offre des jeunes chiots, on entretient la généalogie des chiens et les liens entre propriétaires, on se demande de l'aide pour se faire garder son chien en cas d'impossibilité (période de travail, voyage, prison...). Le fait de pouvoir conserver avec soi son chien est un élément fondateur et

important pour les jeunes comme si une institution tendait la main sans rejeter leur mode de vie.

En termes de travail éducatif à produire ?

- a) Cette restriction n'a été choisie que par les veilleurs et aucun éducateur ne considère que c'est un problème.
- b) Pas de demande de justification.
- c) ---
- d) Les éducateurs veulent exercer leur métier, mettre en œuvre leurs qualifications et compétences, réaliser les missions sociales attachées au travail social. Ils ont toujours eu peur de ne pouvoir y parvenir dans Prodomo. Ils ont toujours eu peur de n'être que des surveillants de jour. Ils ont réclamé des postes supplémentaires ou –plus récemment- la possibilité de « fermer » Prodomo quelques heures dans la journée (il faut entendre par fermeture la non présence d'éducateurs sur site). Depuis plusieurs mois, le fonctionnement a été modifié afin de permettre un accompagnement socio-éducatif. En effet, Les 6 premiers mois d'exercice de la structure avait montré la nécessité d'accompagner les jeunes (physiquement par un éducateur) afin de les aider dans l'aboutissement de leurs démarches administratives.

d. L'encadrement et les ressources.

Selon vous, quels sont les postes nécessaires au fonctionnement quotidien de la structure ?

- a) Il y a unanimité pour dire qu'il faut un cadre éducatif, des éducateurs et des veilleurs de nuit pour faire fonctionner Prodomo au quotidien. Les professionnels évaluent à 1ETP pour le cadre. Ils oscillent entre 3 et 6 ETP pour les postes d'éducateurs. La moitié d'entre eux étant plus proche de 4 postes, l'autre de 6 postes. L'ensemble des professionnels table entre 2 et 3 postes pour les veilleurs de nuit. Une grosse moitié des professionnels estiment qu'il est aussi nécessaire d'embaucher des animateurs (en général 1 ETP). Un peu moins jugent bon d'embaucher une maitresse de maison (autour de 1ETP). Enfin, est aussi évoqué l'emploi d'une CESF et d'une AS.
- b) Pas de demande de justifications
- c) ---
- d) La composition de l'équipe est bien évidemment un enjeu central qui dessine à l'avance les missions d'un dispositif de type Prodomo. Il y a toujours eu des tensions entre l'équipe Prodomo et la direction du CEID concernant ce point. Il n'y a rien de spécifique à Prodomo et c'est le cas partout dans le travail social aujourd'hui.

Prodomo a fonctionné en flux tendu, c'est-à-dire avec une présence continue sur site : la nuit un veilleur de nuit, le jour deux éducateurs spécialisés qui se relaient. Les effectifs sont juste suffisants pour tenir une présence continue sur site. Sans la possibilité de faire des accompagnements à l'extérieur, les éducateurs ont le sentiment que Prodomo se réduit à sa dimension d'hébergement, voire d'hébergement d'urgence dans la durée alors que les jeunes ont de nombreux problèmes à régler ou de nombreuses situations à faire évoluer.

Selon vous, quelles devraient être les compétences ou qualifications particulières de l'équipe dédiée ?

- a) La quasi totalité des professionnels avance la nécessité de compétences en addictologie. Cette compétence est selon les cas, couplée avec des ressources en « psychiatrie », en « formation systémique » ou « familiale », en « insertion socioprofessionnelle ».
- b) L'argument le plus défendu consiste à dire qu'il faut le plus de compétences possibles pour couvrir le spectre des problèmes que rencontrent les jeunes à la rue.
- c) Les besoins en matière de compétences reflètent les représentations des éducateurs concernant les jeunes en errance mais aussi le type de public effectivement intégré dans Prodomo. L'addictologie et la psychiatrie étant les deux points saillants.
- d) L'enjeu ici est de déterminer le type d'interventions qui peut et doit avoir lieu dans Prodomo. Le fait que les professionnels indiquent l'addictologie, la psychiatrie, les thérapies familiales ou encore l'insertion socioprofessionnelle indique que l'équipe veut faire un travail de fond. Prodomo est-il un lieu de soins ? Un moment de régulation des problèmes personnels ? Un centre d'hébergement ?

Selon vous, les membres de l'équipe dédiée doivent-ils être à plein temps sur la structure (ou y consacrer une part significative de leur temps de travail) ?

- a) Cette question a été peu renseignée par les professionnels. Une petite moitié d'entre eux indique qu'il leur paraît préférable de travailler à temps complet ou de consacrer une part significative de leur temps de travail à la structure.
- b) Les professionnels qui consacrent une part réduite de leur temps de travail à Prodomo ont le sentiment de ne mener une action de fond et de ne pouvoir suivre sur le long terme les jeunes. Avoir du temps sur la structure permet de « mieux comprendre les jeunes », de leur accorder du temps, de gagner la confiance et poser les échanges. Pour les professionnels, c'est une garantie pour le « permanence de l'organisation ». A l'inverse, il est noté qu'il est aussi intéressant de pouvoir suivre les jeunes « dans un autre cadre que Prodomo ».

- c) Plusieurs éducateurs partagent leur temps de travail entre Prodomo et un autre service du CEID (TAPAJ, CAARUD). Le sentiment de ne pouvoir construire de réelles relations éducatives peut être évoqué. A contrario, les éducateurs qui ont une autre activité travaillent principalement auprès du même type de public et y voient des effets de synergie intéressants.
- d) Dans le travail social, la stabilité et la pérennité des équipes éducatives sont un enjeu important. Des professionnels trop peu présents sur site ou un turnover trop important reviendrait à donner plus de pouvoir aux jeunes sur l'organisation.

Selon vous, faut-il que des professionnels externes interviennent directement sur le site ? (ex de vacations de psychologues, médecins, addictologues, animateur...)

- a) Les avis sont plutôt négatifs et ne font pas consensus. Les professionnels sont plutôt opposés quant à faire intervenir directement sur le site de Prodomo des acteurs extérieurs. L'équipe Prodomo est, par contre, très favorable quant à orienter vers des ressources internes du CEID (Caarud, Csapá, Assistante sociale...) ou des recours externes à la structure et au CEID (médecin de ville, Pole emploi...).
- b) Pas de demande de justification
- c) Pour les professionnels, les jeunes sont à la fois sur un site et dans un programme. Il considère que le site est un lieu d'hébergement réservé aux interactions éducatives et qu'il doit être « préservé » des interventions extérieures. Il considère que les jeunes ont à s'engager dans un programme et doivent se tourner vers des aides et des professionnels extérieurs. Par ailleurs, les interventions extérieures sur site remettraient en cause la confidentialité et se heurteraient à de nombreux problèmes (la plupart des professionnels de la santé ne se déplacent pas !).
- d) L'enjeu est toujours l'identité et les finalités de Prodomo. Prodomo doit-il être un foyer, un lieu de soins, un tremplin socioprofessionnel ou un moment de retour sur soi ?

e. L'organisation, la gestion de la vie quotidienne.

Faut-il organiser des temps fixes ? (réunion hebdomadaire, repas...)

- a) Il y a unanimité sur cette question : il faut des temps fixes.
- b) Les arguments concernent principalement les nécessités de la vie de groupe : « afin que les jeunes se connaissent mieux, il faut des temps conviviaux, pour la dynamique de groupe » ; « il faut un conseil de maison et un dîner collectif une fois par semaine pour une cohésion de groupe et une bonne entente » ; « la vie collective est nécessaire » ; « c'est facteur d'une bonne dynamique de groupe ». Les temps fixes

participent des apprentissages : « *l'apprentissage des horaires normées* » ; « *vie collective est nécessaire ; les jeunes sont incapables de gérer des temps fixes spontanément* ». Enfin le dernier argument tourne autour de l'idée que cela constitue un « *cadre sécurisant* » et une « *prévention des tensions et conflits éventuels* »

- c) Pour l'équipe Prodomo, les temps fixes sont indispensables pour l'intégration des jeunes et la création d'une vie collective. Les professionnels mettent en avant les vertus « encadrantes » et éducatives de ces moments collectifs.
- d) Qu'impose-t-on aux jeunes ? Pour les professionnels, imposer des rendez-vous incontournables revient à introduire une rupture avec le monde des squats qui semble désorganisé. Les jeunes en errance vivent souvent en rythme décalé lorsqu'ils ne travaillent pas ou n'ont pas d'obligations particulières. Imposer la présence lors de réunion ou de repas, ce n'est pas seulement imposer des temps sociaux mais aussi amener à tisser des interactions. L'équilibre est délicat. Trop d'impositions et Prodomo se transforme en foyer. Pas assez de moments collectifs partagés, et Prodomo devient un libre service.

Faut il imposer :

- des horaires ? (pour les repas, les sorties, les douches...)

- a) Il y a unanimité sur cette question. Les professionnels considèrent qu'il faut imposer certains horaires.
- b) Pas de demande de justification
- c) ---
- d) Il faut limiter la liberté des jeunes dans le dispositif. Le risque est toujours de laisser s'imposer un fonctionnement de type squat.

- des obligations aux jeunes concernant la vie quotidienne ou les laisser s'organiser le plus possible ? (ménage, gestion des ordures...)

- a) Il y a également unanimité sur cette question en faveur de l'imposition.
- b) Les justifications apportées insistent sur la nécessité « *d'une cadre pour tout le monde* » ; « *un cadre sécurisant toutefois souple car ce sont des adultes* ». La contrainte et l'imposition de normes sont appréhendées comme un « *facteur de réinsertion sociale et professionnelle* » ; « *il faut travailler autour d'un rythme normé* ». Un éducateur modère cependant : « *tenter le raisonnable, imposer si nécessaire* ».

- c) Pour les professionnels, proposer un cadre est sécurisant pour les jeunes en manque de repères, plus habitués à la vie des squats ou ayant conservé une mauvaise image de la vie familiale.
- d) Cette question a connu une nette inflexion au fil du temps. Il n'y a pas toujours eu unanimité pour imposer explicitement aux jeunes une participation de cet ordre. Au fil du temps, le besoin de « cadrer » plus fortement les jeunes a été ressenti par les éducateurs et les veilleurs.

Faut-il un résident délégué ou un porte-parole pour les jeunes ?

- a) Il n'y a pas consensus sur cette question. Deux tiers des professionnels y sont opposés.
- b) La plupart des professionnels notent qu'il s'agit pourtant d'un facteur de responsabilisation : « *prise de responsabilité, valorisation des jeunes* » ; « *prise de responsabilité au niveau du fonctionnement de la structure* ». Les arguments défavorables indiquent que les « *jeunes n'ont jamais souhaité le faire* » ; « *les jeunes sont réticents* » ; « *cela sous entend qu'ils soient capables de se parler, ce qui n'est pas toujours le cas* ». Enfin d'autres professionnels pensent que ce serait « *trop de responsabilité pour une personne* » ou « *qu'il faut encourager chaque jeune à s'exprimer lui-même pour plus tard* ».
- c) Le faible nombre de jeunes dans la structure (une dizaine au maximum) permet sans doute de tenir la position selon laquelle chacun doit s'exprimer.
- d) Cette question mesure aussi le degré d'autonomie laissée au groupe de jeunes face au groupe professionnel. Elle indique aussi le type de travail que souhaitent mener les professionnels. Il en ressort plutôt dans une multitude de relations de prise en charge individuelles. Et pas réellement de gestion d'un collectif. Prodomo n'est pas un outil de gestion collective d'un groupe populationnel mais bien un dispositif de prise en charge de trajectoires individuelles.

Faut-il une réunion de maison ? Si oui à quel rythme ?

- a) Il y a consensus pour dire l'intérêt de mettre en place une réunion de maison. Le rythme hebdomadaire a été choisi par l'ensemble du groupe professionnel.
- b) Pas de demande de justification
- c) ---
- d) Simple application de la loi de 2002.

Faut-il des espaces dédiés à l'équipe ?

- a) Il y a consensus pour dire que l'équipe doit disposer d'un lieu lui étant réservé.
- b) Pas de demande de justifications.
- c) ---
- d) Tout l'espace ne doit pas échoir aux jeunes. Prodomo est un lieu de vie pour les jeunes et un lieu de travail. Il y a des besoins de locaux réservés et fermés pour stocker du petit matériel ou des documents administratifs concernant les jeunes.

Faut-il des chambres doubles ?

- a) Un tiers des professionnels estiment qu'il ne faut pas de chambre double.
- b) Pas de demande de justification
- c) ---
- d) Il y a toujours une forte minorité des professionnels qui ne sont toujours pas très favorables à la présence de couples dans la structure et donc ne ressentent pas le besoin de ce type d'équipements. X

Faut-il demander une participation financière :

- pour l'hébergement ?

- a) Deux tiers des professionnels sont favorables à une participation financière pour l'hébergement.
- b) Les arguments allant dans le sens de la participation s'appuient sur la mise en responsabilité des jeunes : « leur apprendre à gérer leur argent et plus tard leur quotidien » ; « participation pour plus de responsabilisation » ; « travailler la question du budget et préparer la sortie ». A l'inverse, ceux qui sont opposés à cette solution rappellent que Prodomo « n'est pas un CHRS ».
- c) Les arguments développés par les professionnels appartiennent au champ du travail social : il faut autonomiser les jeunes, les rendre responsables face à l'argent.
- d) L'enjeu concerne l'orientation du type d'hébergement proposé par Prodomo. Dans les premiers mois de fonctionnement, la demande de participation des jeunes n'était pas posée. Que s'est-il passé entre l'ouverture et la fin de l'évaluation ? D'une part, les équipes ont resserré leurs contraintes sur le groupe des jeunes. L'idée d'offrir le gîte sans condition et sans contrepartie est devenue au fil du temps moins populaire.

Dans les premiers mois, Prodomo fut surtout appréhendé comme une alternative au squat et un espace de repli pour des jeunes en situation à risques. Au fil du temps, Prodomo est aussi devenu un moment d'intervention et les attentes envers les jeunes se sont élevées. Dans cette perspective, il leur a été demandé de s'engager plus fortement dans leur parcours, de faire preuve d'une plus grande « responsabilité ». Par ailleurs, certaines situations ont été difficilement acceptées par les professionnels, les jeunes en emploi ou en formation économisaient en partie leur salaire. Rappelons que le salaire d'un éducateur en début de carrière est d'environ 1300€ net mensuel... Par ailleurs, les difficultés endémiques de financement du programme Prodomo ont sans doute eu aussi quelques impacts sur cette position. La crainte est de rendre Prodomo moins attractif que le squat si une demande de participation était demandée pour l'hébergement.

- pour la nourriture ?

- a) Une petite majorité est hostile à demander une contribution pour la nourriture.
- b) Pas de demande de justification
- c) La demande de contribution pour la nourriture est moins forte que pour l'hébergement. Prodomo dispose d'une cuisine, mais c'est la banque alimentaire qui remplit le frigo et le garde manger. Il semble moins justifiable de faire payer la nourriture alors que plusieurs dispositifs existent en ville pour venir en aide alimentaire aux personnes sans-abri. Il faut noter que le régime alimentaire des jeunes en errance est assez pauvre et déséquilibré au regard des recommandations PNNS. Que beaucoup d'entre eux sautent des repas et ont des carences. Dans les premières semaines à Prodomo, les jeunes se « remplument » selon les éducateurs.
- d) Quelle finalité pour Prodomo ? Demander une participation reviendrait à dés-inciter certains jeunes à sortir des squats. La ligne de crête entre le foyer et Prodomo est parfois fine.

- pour les frais généraux ?

- a) Deux tiers y sont hostiles.
- b) Un argument est évoqué et indique qu'il « faut éviter les effets de seuils : ils passent d'une situation où ils sont hébergés, nourris et blanchis à une situation où ils devraient tout prendre en charge » ; « c'est un public en errance : c'est à la structure de faire cela ». Les arguments en faveur d'une participation tournent tous d'une mise en « responsabilité », de leur accès à l'autonomie : « lorsque les jeunes perçoivent des revenus il est essentiel qu'ils apprennent à gérer leur budget ».
- c) L'idée de demander une participation pour l'électricité ou l'eau est globalement rejetée. Les « effets de seuil » sont logiquement redoutés.

- d) Participer aux frais généraux est le dernier stade avant le logement ordinaire et autonome. Les professionnels jugent que les jeunes de Prodomo en sont globalement assez loin.

Faut-il un chenil ?

- a) IL n'y a pas de consensus sur cette question. Une petite majorité trouve que le chenil n'est pas nécessaire.
- b) Plusieurs arguments sont développés en faveur de cette position. Les professionnels notent que « *les jeunes passent 24 sur 24 avec leurs animaux et n'imaginent pas s'en séparer* » ou qu'ils « *ne s'en serviraient pas* ». Les professionnels indiquent aussi que « *les chiens sont mieux avec leur propre maître* » et qu'il « *faut que les chiens s'habituent à leur sédentarisation, à être en appartement pour la suite* ».
- c) Les professionnels se sont quelque peu calés sur la gestion des chiens par les jeunes. Leur argumentation principale s'appuie sur les liens « *indéfectibles* » qui unissent les jeunes à leur animal.
- d) La question des chiens a constitué une grosse interrogation au lancement de Prodomo. Les opposants à la mise en place de Prodomo ont d'ailleurs monté en épingle cette question pour dénoncer l'inanité du projet : les chiens seraient « *maltraités* » sans espace dédié comme un jardin où ils pourraient faire leurs besoins et se dégourdir les pattes. Dans la pratique, cette question n'a jamais posé de problème, il n'y a pas eu de chenil et les chiens ont intégré les chambres sans problème. Les jeunes les ont nourris et promenés. Un dispositif de poches ramasse-crottes est à leur disposition quand ils sortent dans le quartier. Il faut noter que les jeunes –se sachant observés sur la question- ont globalement joué le jeu et n'ont pas eu un comportement plus incivique que les habitants du quartier.

Quel statut doit avoir la chambre ?

- a) Il y a consensus pour affirmer que la chambre est un lieu privé. Cependant une très grande majorité des professionnels indiquent que cette chambre doit pouvoir être ouverte « *en fonction des urgences* » et dans une moindre mesure « *être visitée à des fins de contrôle* ».
- b) D'une part les professionnels rappellent que dans le cadre de la loi, la chambre est un lieu privé, mais qui se trouve dans un « *habitat collectif* ». Cette caractéristique autorise de leur point de vue le contrôle « *pour éviter les abus qui peuvent mettre en danger l'hygiène et la santé mentale* » ; « *il faut ouvrir selon les urgences : c'est un hébergement et non pas un logement* ».

- c) « Habitat collectif », « hébergement », « logement », foyer... Le statut de Prodomo n'est pas toujours très clair chez les professionnels. La chambre –conformément à la loi- est un lieu privé.
- d) Respect de la vie privée et protection des jeunes doivent cohabiter. Le statut de la chambre est en tension entre ces deux impératifs chez les professionnels. Le contexte de consommation de produits stupéfiants a considérablement inquiété les professionnels. Les professionnels admettent maintenant leur droit à faire ouvrir les chambres en cas de problèmes ou de suspicion. Sur ce point aussi, l'équipe de Prodomo a renforcé son contrôle.

Dans quels cas, les membres de l'équipe pourraient fouiller les affaires des jeunes ?

- a) Il y a une très grande majorité des professionnels qui indiquent qu'ils peuvent fouiller les affaires des jeunes mais uniquement en cas de danger pour le jeune lui même ou pour ses colocataires.
- b) Pas de demandes de justifications
- c) ---
- d) L'équipe se réserve le droit de fouiller. Il est arrivé qu'elle mette la main sur un sac entier de médicament.

f. Le règlement, les obligations et les sanctions.

Les jeunes peuvent-ils :

- inviter des amis ?

- a) Il y a consensus sur cette question. Les jeunes peuvent inviter des amis à Prodomo.
- b) Pas de demande de justification
- c) ---
- d) Cette question a souvent été abordée. Elle est indicative de la perception des liens entre Prodomo et son environnement, entre les jeunes résidents et leurs amis toujours dans des squats. Prodomo doit il être une forteresse ? Un stage de rupture ? Quel doit être le degré d'ouverture de Prodomo ? Y a t il des risques pour les jeunes qui voudraient couper ?

-inviter des amis à manger ?

- a) La quasi totalité des professionnels y est favorable.
- b) Pas de demande de justifications
- c) ---
- d) Il arrive quelques fois que les jeunes invitent des amis.

-inviter des amis dans leur chambre ?

- a) La quasi totalité des professionnels et la totalité des éducateurs est favorable.
- b) Pas de demande de justifications
- c) ---
- d) Conformément à l'idée que la chambre est un espace privé, les professionnels (tout en gardant un œil sur les aller et venus, ne voient pas d'inconvénient à ce que les jeunes invitent des ami(e)s dans leur chambre.

-inviter des amis à dormir une nuit ou deux ?

- a) Une petite majorité des professionnels y est opposée.
- b) Pas de demande de justification
- c) ---
- d) On atteint le point limite de l'ouverture de Prodomo aux réseaux extérieurs. La criante est celle de la réimplantation implicite du modèle du squat. Les professionnels tiennent à ce que les jeunes soient maîtres de leur espace et de leur temps.

De votre point de vue, quelles sont les raisons qui pourraient conduire à une exclusion ?

Violence physique contre les professionnels ?

- a) Il y a consensus. Il s'agit d'un motif d'exclusion.
- b) Pas de demande de justifications

- c) ---
- d) Il y eut quelques épisodes de violence sur le site.

Violence physique contre d'autres jeunes ?

- a) Il y a consensus. Il s'agit d'un motif d'exclusion.
- b) Pas de demande de justifications
- c) ---
- d) Les rapports entre jeunes ont plutôt été assez calmes. La présence permanente d'un professionnel (éducateur ou veilleur) a bien entendu joué un rôle de pacification.

Menaces ?

- a) Seul un tiers des professionnels indiquent ce motif.
- b) Pas de demande de justifications
- c) ---
- d) ---

Consommation de produits stupéfiants ?

- a) Il y a consensus. Ce n'est pas un motif d'exclusion.
- b) Pas de demande de justifications
- c) ---
- d) Les discussions avec les professionnels ont montré qu'ils étaient à la fois très inquiets des risques liés à l'usage de drogue mais qu'ils ne pouvaient interdire aux jeunes de faire ce que n'importe quel individu lambda peut faire dans son cadre privé. Le statut *ambigu* de Prodomo renforce cette ambivalence.

Recel ?

- a) Une petite minorité indique le recel comme motif d'exclusion.

- b) Pas de demande de justification
- c) ---
- d) ---

Vol au sein de la structure ?

- a) Une grosse majorité de professionnels considère que c'est un motif d'exclusion.
- b) Pas de demande de justification
- c) ---
- d) Le vol au sein de la structure –contrairement au recel- apparaît comme étant plus grave car il lèse d'autres jeunes ou les éducateurs et constitue donc une source de conflit potentiel. Par ailleurs, le vol étant fréquent dans la rue ou dans les squats, il apparaît aux professionnels important de se construire un lieu personnel protégé, pour eux-mêmes ou pour leurs maigres biens. On atteint ici les limites de l'inspiration du modèle des squats.

Manipulation ou extorsion au sein de la structure ?

- a) Une petite majorité considère que manipulation et extorsion constituent un motif d'exclusion.
- b) Pas de demande de justification
- c) ---
- d) La prise de pouvoir d'un individu sur un ou plusieurs autres est un problème classique dans toute organisation qui ne veut pas sombrer dans une logique sectaire. Ce cas de figure ne s'est pas produit dans le cadre de Prodomo qui reste un dispositif assez encadré par les professionnels.

Absence de mobilisation dans le projet ?

- a) Une petite majorité considère que l'absence de mobilisation dans le projet peut conduire à une exclusion.
- b) Pas de demande de justification

- c) ---
- d) C'est un point sur lequel il y a eu une évolution notoire depuis le lancement de Prodomo. Après deux ans de fonctionnement, la tendance grandissante est plutôt à l'attente d'engagement de la part du jeune. Parmi les jeunes « poussés vers la sortie », le manque d'engagement dans le projet est la raison principale. Les professionnels considèrent que le jeune n'avance plus, que la structure n'apporte plus rien, et qu'ils ne peuvent plus faire leur travail.

Si le jeune n'a toujours pas de projet après plusieurs mois ?

- a) Pas de consensus. Une petite majorité considère que si le jeune résident n'a toujours pas de projet après plusieurs mois, il pourrait être renvoyé.
- b) Pas de demande de justifications
- c) ---
- d) Ce cas ne s'est pas présenté à proprement parler. Il y a toujours eu des projets même modestes, mêmes à court terme. Mais on note que selon les professionnels, un jeune n'a rien à faire dans Prodomo sans projet. De ce point de vue, le dispositif s'est recalé sur des formes plus classiques d'intervention et de travail social.

En cas d'exclusion d'un jeune, les autres résidents doivent ils donner leur avis ?

- a) Pas de consensus. Une petite majorité considère que les résidents peuvent donner un avis consultatif sur l'exclusion d'un jeune. Il y a consensus pour que cet avis ne soit pas décisionnaire.
- b) Pas de demande de justifications
- c) ---
- d) Quelle est la place des jeunes dans l'organisation ? Prodomo ouvre-t-il une voie à une gestion (semi)communautaire ? Entrée et sortie de Prodomo se font selon les règles des professionnels. Les jeunes peuvent s'exprimer mais ils ne l'ont pas vraiment fait lorsque le premier jeune a été exclu.

Les jeunes doivent ils avoir le droit de s'opposer à une exclusion ?

- a) Pas de consensus. Les avis sont équitablement partagés sur cette question.
- b) Pas de demande de justifications

- c) ---
- d) L'application du règlement intérieur revient aux professionnels. Le droit à la parole sans capacités décisionnaires pour les jeunes.

Faut-il prévoir des recours en cas d'exclusion ?

- a) Pas de consensus. Une petite majorité est favorable à un droit de recours. Le reste de l'effectif est réparti entre opposition et désir de juger les situations au cas par cas.
- b) Les recours évoqués sont les rendez-vous avec la DG du CEID, des discussions avec le jeune.
- c) Les recours sont internes à l'association.
- d) Les jeunes ont ils des droits ? Cette position est homogène avec les deux précédentes.

Faut-il proposer une solution de logement temporaire au jeune exclu ?

- a) Pas de consensus. Une petite majorité est favorable au fait de fournir une solution de logement alternative au jeune exclu.
- b) Pas de demande de justifications
- c) ---
- d) ---

g. Projet thérapeutique et addictions.

Le jeune doit il avoir un projet thérapeutique ?

- a) Pas de consensus. La très grande majorité des professionnels indique que ce n'est pas obligatoire ou le but de Prodomo.
- b) Pas de demande de justifications
- c) ---

- d) Prodomo est-il un lieu de soins ? Les jeunes sont ils éligibles à Prodomo au regard de leur santé ? La plupart des résidents de Prodomo sont plutôt en bonne santé car ils sont jeunes.

Un projet d'abstinence ?

- a) Il y a consensus sur cette question. Ce n'est pas une obligation ni le but de Prodomo.
- b) Pas de demande de justifications
- c) ---
- d) La plupart des jeunes de Prodomo consomment des drogues. Parmi eux quelques injecteurs suivis via le CAARUD du CEID. Aucun dispositif dans le cadre de la réduction des risques n'a pour projet obligatoire l'abstinence. Prodomo s'inscrit dans cette philosophie.

Faut il imposer un suivi médical ou psy durant le séjour ?

- a) Deux tiers des professionnels indiquent que ce n'est pas une obligation.
- b) Pas de demande de justifications
- c) ---
- d) Aucun suivi médical ne peut être imposé. Mais la situation parfois limite de certains jeunes sur le plan de la santé mentale peut conduire à proposer avec insistance un suivi.

Faut il imposer des obligations sanitaires (vaccins par exemple) ?

- a) Il y a consensus sur cette question. Ce n'est pas une obligation ni le but de Prodomo.
- b) Pas de demande de justification
- c) ---
- d) Cette question fait partie d'une préoccupation générale autour de la santé des jeunes résidents. Certains jeunes ont engagé des soins importants durant leur séjour.

Peut-on prendre des traitements de substitution sur place ?

- a) Il y a consensus sur cette question. C'est possible.
- b) Pas de demande de justification.
- c) ---
- d) ---

Peut on initier un traitement de substitution dans Prodomo ?

- a) Il y a consensus sur cette question. C'est possible.
- b) Pas de demande de justification
- c) ---
- d) Le couplage de Prodomo avec d'autres services du CEID permet de proposer le démarrage d'un traitement de substitution.

h. La sortie de Prodomo

Faut-il provoquer la sortie après une certaine période dans la structure ?

- a) Il y a consensus sur ce point. Il faut provoquer la sortie.
- b) La période avancée est de 2 ans pour une très grande majorité de professionnels : *« les jeunes ont besoin de temps pour réaliser leurs objectifs : toutefois il est parfois nécessaire lorsque les critères de réinsertion sont réunis de les aider à prendre leur envol ».*
- c) Cette question s'est posée petit à petit avec l'installation dans la durée de certains jeunes dont les professionnels ont jugé qu'ils n'avançaient plus dans leurs démarches ou leur projet.
- d) Pour les professionnels, il y a consensus, Prodomo n'est pas un logement pérenne mais une forme hébergement de transition. Cela n'a pas toujours été dit aussi explicitement aux premiers jeunes résidents.

i. Mesures prises pour éviter les dérives sectaires.

Les jeunes peuvent ils pratiquer une religion dans l'enceinte de la structure ?

- a) Il y a consensus, ils peuvent pratiquer une religion dans Prodomo.
- b) Pas de demande de justification
- c) ---
- d) ---

j. Quelques éléments de synthèse à partir du protocole DELPHI

Le protocole DELPHI identifie les enjeux autour desquels construire un dispositif de type PRODOMO et observe s'il existe des consensus autour de ces enjeux et autour du fonctionnement du dispositif. Les experts sollicités afin d'identifier les bonnes pratiques sont les professionnels qui quotidiennement font fonctionner PRODOMO. Cette partie permet d'apprécier les éventuelles difficultés à lever dans le cas d'une duplication du dispositif.

On observe que sur l'ensemble des points soulevés, il existe finalement assez d'unanimité.

Concernant l'admission et le recrutement des jeunes, il existe plutôt un consensus pour confier le recrutement à l'équipe de rue et à l'équipe Prodomo, et un consensus pour ne pas externaliser le recrutement (direction du CEID ou organisme externe de type SIAO). La crainte de se voir imposer des jeunes ou des profils qui répondent à d'autres problématiques est assez forte. La mainmise sur le recrutement est perçue comme une sorte de sécurité psychique face à l'exercice du métier. Pour les professionnels, il y a consensus sur le fait d'évaluer la situation des jeunes à l'entrée, et sur le fait que cette évaluation doit être menée par le CEID. Il y a consensus sur les critères généraux : le public éligible à Prodomo doit être jeune, à la rue et être volontaire. Par contre il n'y a pas de consensus sur les critères de non-éligibilité : ni le profil psychiatrique, ni le profil neurologique, ni le profil comportemental ne sont spécifiques. Il n'y a pas de consensus non plus sur la nécessité d'avoir un projet à l'entrée. Enfin, il y a consensus pour instaurer une période entre deux admissions afin de veiller à l'intégration du jeune et à l'équilibre du groupe.

Concernant le profil des jeunes éligibles à Prodomo, le consensus est assez fort chez les professionnels : mixité, pas de pré requis en termes d'autonomie, pas de profil d'errance particulier, pas de profil addictologique particulier, pas de pré requis en matière de travail éducatif, possibilité d'intégrer le dispositif en couple, pas plus de trois chiens. Enfin, la crainte principale porte sur les profils psychiatriques. Les professionnels redoutent de devenir une annexe de l'hôpital psychiatrique. Enfin, le critère générationnel (18-25 ans) est

perçu comme central mais les professionnels peuvent admettre selon les circonstances quelques variations à la hausse ou à la baisse.

Concernant les premiers moments dans Prodomo, il y a consensus pour observer une période d'essai de quatre semaines, afin de laisser du temps au jeune et à l'équipe de faire le point et de valider le projet d'intégrer Prodomo. Pour les professionnels, il y a consensus pour dire que c'est le comportement qui doit être en premier lieu observé. Il convient de signer un contrat mais il n'y a pas consensus sur le contenu de celui-ci. Si le rappel du règlement intérieur est très plébiscité par les professionnels, l'obligation de définir des objectifs contractuels ne fait pas l'objet d'un consensus. L'enjeu pour les professionnels est focalisé sur la notion d'engagement : le jeune résident doit manifester son engagement dans son parcours, dans un programme ou dans la structure. Il en ressort l'idée que Prodomo n'est pas uniquement un lieu d'hébergement. Enfin, il y a consensus pour attribuer un éducateur référent plutôt à la fin de la phase d'essai.

Quelle place pour les jeunes dans l'organisation quotidienne. La grande crainte des professionnels est la prise de pouvoir des jeunes et surtout la mise en place d'un fonctionnement de type « squat ». Aussi, il existe un consensus pour accorder un rôle faiblement actif aux jeunes dans la vie quotidienne de Prodomo. Il y a consensus pour ne pas leur confier un rôle précis dans l'admission ou l'exclusion. En termes d'admission, ils est attendu d'eux qu'ils jouent un rôle d'agent d'accueil (découverte des locaux, explication des règles...). En termes d'exclusion, il y a consensus pour entendre ce qu'il en pense mais il s'agit d'une consultation informelle non décisionnaire. De même, il n'existe pas de consensus pour désigner un résident délégué et d'organiser une représentation collective du groupe de jeunes. Il existe cependant un consensus pour tenir régulièrement une réunion de maison.

Du point de vue de l'organisation quotidienne, il y a consensus chez les professionnels pour mettre en place des règles qui éloignent Prodomo du modèle des squats. Il y a ainsi consensus pour instaurer des temps fixes (réunions...), des horaires identifiés (repas, sortie...) et pour édicter des obligations générales (tour de ménage...).

Quelles sont les attentes envers les jeunes ? Il est attendu des jeunes qu'ils s'engagent dans leur parcours. Aussi, la question de leur participation a été observée. Il y a un petit consensus autour de la demande de participation financière pour l'hébergement. Par contre, il y a consensus pour ne pas juger utile de leur demander une participation pour l'alimentation et les frais généraux. Les raisons portent principalement sur les effets de seuil et sur la nature du projet Prodomo. Il ne faut pas que Prodomo soit moins attractif que le squat. Il y a consensus pour décrire la chambre comme un espace privé mais qui reste accessible aux professionnels pour des raisons de sécurité. Il y a un consensus pour dire que les jeunes ont le droit d'inviter des amis, à dîner ou dans leur chambre mais pas pour y dormir. La crainte du squat est présente. On observe qu'il y a des tensions dans ce que doit être Prodomo : un lieu d'hébergement ? un foyer ? un logement ? un moment d'interventions ? Comment inventer une alternative au squat ?

Une des spécificités de Prodomo est d'accueillir les jeunes et leurs animaux. Il n'y a cependant pas de consensus sur l'intérêt d'installer un chenil sur site.

En matière de sanctions, les professionnels estiment que le renvoi d'un jeune peut être motivé pour des faits de violences (entre jeunes ou contre les professionnels) ou des questions de vol dans les chambres de Prodomo. Il n'y a pas de consensus pour exclure systématiquement les jeunes qui menacent, qui consomment des stupéfiants, qui font du recel, qui manipulent ou qui ne sont plus motivés. Enfin, il existe un consensus pour dire qu'au bout de deux ans maximum, il faut provoquer la sortie des jeunes qui n'avancent plus dans leur parcours ou leur projet.

Concernant l'équipe de professionnels, il existe un consensus assez fort sur le profil de l'équipe. Le cœur de métier est le travail socioéducatif. Il y a donc consensus pour réclamer les moyens de mener à bien ce travail « dans les règles de l'art », en particulier le fait de faire des accompagnements de jeunes en dehors de la structure (formation, question de justice...). Il y a consensus pour dire que le bon fonctionnement de Prodomo ne peut se faire à flux tendus. Il existe un consensus pour que l'équipe dispose d'un bureau ou d'un lieu où se réunir en toute discrétion par rapport aux jeunes. De même, il y a consensus pour dire que les compétences de l'équipe doivent comprendre aussi les questions d'addictologie et de santé mentale. Ce côté hybride de l'équipe se traduit aussi dans l'absence de consensus sur le rattachement total des salariés à la seule structure Prodomo. Tous les professionnels n'ont pas besoin d'être à temps plein et il est perçu comme intéressant qu'ils puissent avoir un pied à l'extérieur afin de bénéficier d'un autre point de vue sur les jeunes. Enfin, il y a consensus pour refuser l'intervention de professionnels externes à Prodomo (médecins, préventeurs...). Il en ressort plutôt l'image d'un foyer socioéducatif. Il y a consensus pour que Prodomo ne soit pas un lieu de soins. Il n'y a pas de consensus pour demander au jeune de formuler un projet de nature thérapeutique ou un projet d'abstinence.

CONCLUSION GENERALE

L'intégration de Prodomo dans le quartier a été une réussite bien que l'implantation initiale du dispositif ait été très compliquée et très conflictuelle. La présence du dispositif passe maintenant quasiment inaperçue. D'anciens farouches opposants sont devenus plus compréhensifs ou des défenseurs du projet. La conduite des jeunes dans le quartier ou aux abords du bâtiment dans lequel se trouve Prodomo ne suscite pas de réactions. Il y eut quelques moments où la police dut intervenir pour calmer un jeune extérieur à Prodomo mais globalement tout s'est normalisé. On pouvait craindre, au départ, de trop fortes oppositions locales qui auraient eu raison du projet, mais cela n'a pas eu lieu.

Prodomo a trouvé sa place dans le dispositif local de prise en charge de l'urgence sociale. Son public est bien identifié. Il n'existe à proprement parler pas d'offre concurrente sur le territoire concerné. Les relations avec les autres acteurs de l'urgence sociale, de la jeunesse ou de la cohésion sociale se sont stabilisées.

La principale faiblesse de Prodomo tient à son financement très précaire. Comme nous l'avons montré dans un article scientifique (voir en annexes), les jeunes en errance ne sont le « problème » de personne. Aussi, personne ne veut financer ! Le contexte de tension budgétaire dans les collectivités locales accentue ce problème. Aussi, le financement actuel n'émane que de la DDCS pour un montant de plus ou moins 110 000€ par an, ce qui est notoirement insuffisant et ce qui va condamner le projet si d'autres solutions ne sont pas trouvées.

L'essaimage de Prodomo ne revêt donc pas de difficulté particulière si l'on met de côté ces questions de financement et la nécessité d'un « bruit de fond institutionnel » favorable. Sur ce dernier point, il apparaît nécessaire que les acteurs politiques locaux coopèrent de manière assez régulière, que les municipalités s'investissent non pas pour politiser l'implantation du dispositif Prodomo dans un quartier car c'est un handicap pour son implémentation. Leur rôle doit plutôt être celui d'un garant de la sécurité publique auprès des riverains concernés.

ANNEXES

Les jeunes résidents

Consignes diverses

1^{ère} rencontre rapide avec nouveaux résidents (avant l'intégration si possible)

- présentation des enquêteurs
- présentation du programme d'évaluation – garanties et déontologie
- prévision des séances de travail

Entretiens

- entretien BASE (15 premiers jours après l'entrée) en deux temps :
Base 1 : plutôt les premières parties de la grille : entrée, attentes, premier survol de la trajectoire antérieure (entretien à réécouter pour demander éventuellement précisions en base 2)
Base 2 : plutôt retour et approfondissement de la trajectoire antérieure + discussion sur les thèmes à retenir pour la photo
- entretien SUIVI (tous les 4/5/6 mois) : expérience de Prodomo, modif des attentes...
- rencontre photovoice 1 : remise de l'appareil, définition du thème, explication du thème, mise en place d'un calendrier ; première séance de travail 3/4 semaines

Grille entretien générale (entretien base 1 et 2 + entretien suivi) / En GRAS données à collecter pour fiche « profil / A VALIDER AVEC EQUIPE NOTAMMENT

1. Entrée dans prodomo : circonstances et approche générale COMMENCER ENTRETIEN BASE 1 PAR CE POINT 1

- date d'arrivée / attentes avant intégration ?
- Orienteurs ? / Comment ont ils eu connaissance ? / Comment cela a été présenté ? (Hébergement d'urgence, squat public, pour les jeunes, pour les chiens....) (Base)
- Qu'est ce qu'ils ont trouvé de bien dans cette proposition ? (base)
- Comment trouvent ils leur chambre ? Les locaux de prodomo ? (base +suivi)
- comment trouvent ils le règlement ? Juste / dur / pas adapté / souple (base +suivi)
- Comment trouvent ils le quartier ? Les avantages et les inconvénients ?(en transport, en commodités, en situation géo...) ; le trouvent ils propre ? ...(base + suivi)
- Ont ils eu des interactions avec les riverains ? Nature de ces interactions (regards, discussions ouvertes, sur prodomo, sur les chiens, dispute, conflits, non-verbales et négatives ; non verbales et indifférentes...) (suivi)

1. Trajectoire (antérieure) (entretiens de base et suivi) ATTENTION LES QUESTIONS QUI SUIVENT SONT LES POINTS SUR LESQUELS IL FAUT AVOIR DES INFOS ET NON UN GUIDE D'ENTRETIEN QUI PROPOSE UNE CHRONOLOGIE DES QUESTIONS (en italique les dimensions des trajectoires)

Données générales

- **Sexe / Age**
- **Situation** : célibataire/marié/en couple/PACS/
- **Depuis quand ?**

- **Conjoint** présent dans la structure ? oui/non/a été présent/était déjà dans la structure
- **Enfants ? nombre ? Age ? Situation** (placés, chez autre parent, chez grand parent, famille accueil, foyer, décédé...)

Famille

- **Profession des parents ?** (coder PCS niveau3) : contact avec les parents ? ou habitent ils ? relations ? frères et sœurs ? relations ?

Emploi et Ressources : comment se débrouillent-ils ?

1. trajectoire d'emploi

- **situation actuelle face emploi** : sans/chômage/formation
- **dernier emploi occupé ?** jamais/intérim/CDD/CDI/en formation
- depuis quand ?
- **type d'emploi le plus récurrent** au fil de la carrière ?

2. ressources économiques

- **aides familiales ?** (matérielle, financières)
- **aides publiques ?** (FAJ,...)
- **Ressources personnelles : débrouille** (invendus, chine, vente d'objets, vols...)

3. supports sociaux

- **lieux ressources** : association, suivi de référence, église...
- **personnes ressources** : famille, ami, professionnel...

4. handicaps sociaux

- **Endetté ?** auprès de qui (famille, ami, administration, banque, sncf...)
- **AUTRES ?**

Ecole et formation professionnelle / trajectoire scolaire

- **dernier diplôme ?** quand ? choix ?
- **âge sortie du Système scolaire** / condition de sortie ?
- formation professionnelle ?
- expérience scolaire générale ?

Errance, rue et logement : expérience de l'errance PARTIE IMPORTANTE ET GÉNÉRALEMENT TRES INTÉRESSANTE : DEVELOPPER LES DONNÉES SUR LE VIE EN ERRANCE (COMMENT, RESSOURCES, COMPÉTENCES, EXPÉRIENCE...)

- **type de sans abrisme** : casanier, hobo, vagabond, clochard (travail X mobilité) : est ce qu'il circule vraiment ? quelle expérience ?
- **Errance ?** errance saisonnière (festival/ job...) / pas errant / errance continue /
- **Géographie de l'errance** par rapport à ville d'origine (foyer familial), quelles villes ? quels parcours ? Dans bordeaux... ?
- **Durée de l'errance** / depuis quand dans la rue / hors de chez les parents ?
- **Expérience générale de l'errance** : jugé positif, nécessité, choix, expérience traumatique... ??
- **Où logeait-il** avant Prodomo ? Rue, Squat, Ami, Famille, Institution... Durée ?
- Expérience des squats(positif/négatif ; solidarité et violence/choix et nécessité ?)
- **Chiens : nombre** / race/ depuis quand ? Autres animaux ? Histoire relationnelle avec l'animal.

Parcours institutionnel (prises en charge antérieures, flux...)

- **Justice** : type de mesure ? (prison, centre éducatif fermé...) combien de temps ?
- **Parcours institutionnel** :
- Expérience préalable dans une structure d'hébergement d'urgence sociale ?
- Vécu dans un autre établissement spécialisé ? lesquels (exemple : foyer de l'enfance, ITEP, etc.)
- **Situation administrative** (ont ils à un moment ou un autre de leur parcours (école ou emploi) été affiliés à un statut handicapé ? Les acteurs de l'insertion utilise cette catégorie pour caser des jeunes en difficulté scolaire ou en difficulté d'insertion professionnelle)
- **INSISTER sur la circulation entre dispositifs et institutions.**

Santé

- **Santé** : consommation addictive : psychotrope ? Alcool ? traitement ? injecteur
- **Problèmes de santé** : santé mentale ? Autres : hépatite ? VIH ? Handicap ? (sur la pointe des pieds...)
- Rapport avec les professionnels de santé ?

Identité-Identification (ENTRETIEN DE SUIVI)

- comment se définissent ils ? dans quel registre ? (pauvre, jeune, assisté, zonard, ...)
- comment ils expliquent leur situation ? leur parcours ? leur galère ? La malchance, leur responsabilité, à cause de leurs parents, à cause de la drogue, à cause de l'école, de la société, du kisme.....

Sentiment de justice. (suivi)

- pensez vous normal / justifié / logique que l'on vous aide ?
- au nom de quoi pensez vous mériter cette aide ? (après tout, ils n'ont rien foutu à l'école, ont foutu le bordel, n'ont pas su tenir les jobs qu'ils ont approché...ils ont eu leur chance ???)
- la place ou les chances ?

Rapport au politique. (suivi)

- on présente souvent les jeunes zonards comme des rebelles
- quelles sont leurs valeurs politiques ?
- votent ils ?
- quelles attentes envers le politique ? quelles références politiques ?
- font ils une analyse politique de la situation sociale ?

La question des chiens (suivi)

- historique du / des chiens
- dans quelles circonstances ont ils récupérés un chien ?
- dans quelles circonstances émotionnelles ?
- investissements dans le chien : en temps, en argent, en émotions ...

2. Expérience de Prodomo. (Entretiens de suivi)

- la vie quotidienne, journée type, semaine type (suivi)
- comment vivent-ils dans prodomo ? Mangent ils ? (tous les midis, tous les soirs, ...) dorment ils ? (horaires de coucher / lever, ...) ; présent à quel moment de la journée ? que font ils dans la journée ? Invitent ils ? (amis, famille...) (suivi)

- relations avec les autres jeunes / résidents ? (conflit, soutien, embrouille, care, love, ...) (suivi)
- la vie en communauté ? (expérience, épreuve, capacité au long cours...)
- Relations avec l'équipe prodomo ? (suivi)
- demandes formulées à l'équipe ? pour quoi est elle sollicitée ? (aide administrative, prise de RDV santé, soutien moral...) (base + suivi)
- conditions matérielles de la vie quotidienne à prodomo ? (suivi)
- améliorations ?
- activités proposées ou activités présentées au sein de prodomo (ex le docu...)

3. Projet et perspectives (entretiens de base et suivi)

- quelles sont leurs attentes ? (emploi-ressources / formation / logement / situation administrative / santé / produit / ...) (base + suivi)
- combien de temps pensent ils rester ? (base + suivi)
- qu'est ce qu'ils voudraient mettre en place durant l'expérience prodomo ? (base + suivi)
- évolution des projets (suivi)

Les professionnels (équipe de rue / équipe prodomo)

6 équivalents temps plein : 2,25 veilleurs de nuit, 3,75 éducateurs

Un entretien « de base » au lancement de Prodomo sur les aspects « trajectoire antérieure » et « attentes envers le dispositif »

Un entretien individuel « de suivi » sur les aspects « expérience »

Un entretien collectif « retour sur expérience » et consensus sur les bonnes pratiques. (DELPHI)

En entretien collectif avec l'équipe de rue un an après.

En continu, discussion informelle sur expérience du dispositif, enjeu de la prise en charge, problèmes rencontrés...

En continu, observation et partage de temps.

Grille d'entretien professionnel prodomo / thèmes généraux

1. Données individuelles
2. Parcours et expériences professionnelles antérieures
3. Connaissance de la thématique « jeune en errance »
4. Représentations des jeunes en errance, de leurs problèmes
5. Attentes envers le dispositif Prodomo / Objectifs en tant que professionnel
6. Voir plutôt prodomo comme un foyer (logique sociale de réinsertion sociale) ou un centre RDR (logique sanitaire et sociale) ; but de prodomo à leurs yeux
7. Rôle dans prodomo ; relations professionnelles ; quelle bonne formule pour une équipe prodomo ?
8. Relations avec les jeunes ?
9. Qu'est ce qui marche ? qui ne marche pas bien dans Prodomo ? les bons profils ? le bon règlement ? la bonne organisation ?
10. Que pense t il du projet documentaire ?
11. D'un point de vue général, quelles sont vos attentes envers les interventions extérieures (documentaire, journaliste, visiteurs...) ? Comment comptent ils gérer les intervenants extérieurs ? Comment sont appréhendés ces projets : dimension éducative, occupationnelle, sympa ... ?

Grille d'observation.

	Objet de la réunion	Qui participe ?
Réunion Hebdomadaire / conseil de maison	Une réunion par semaine pour évoquer les sujets divers touchant à la vie en commun dans Prodomo	Educateurs / jeunes résidents
Entretien éducateur obligatoire	Suivi éducatif « formel »	Educateur / résident
Réunion Hebdomadaire éducateur	Réunion éducative	Educateurs et cadre Prodomo
Commission d'admission Première commission	Sélection des demandes d'admission	Equipe Prodomo / équipe de rue / cadre CEID / jeune en demande
Comité de suivi de la mairie de quartier	Réunion assez peu fréquente dont le but est de faire un retour à la mairie de bordeaux sur les avancées du projet et d'avoir un échange sur les réactions des habitants	Maire de quartier, riverains, cadre de Prodomo

Grille DELPHI

DELPHI / Professionnels de la structure Prodomo.

Version finale

Vous êtes un professionnel de l'action sociale et vous avez ou vous êtes actuellement en poste à Prodomo. A ce double titre, vous êtes un « expert » de ce type de dispositif. Ce questionnaire est à remplir par vos soins. Il permettra à l'équipe d'évaluateurs de conduire une analyse de DELPHI. Cette méthode a pour objectif de faire émerger des consensus autour des bonnes pratiques à mettre en œuvre pour le fonctionnement quotidien de Prodomo. Vos réponses sont et resteront anonymes. Le principe de cette méthode est simple : dans un premier temps, vous devez répondre aux questions qui vous sont posées, ensuite l'équipe d'enquêteurs agrégera vos réponses et vous soumettra le résultat. Cette version des « bonnes pratiques » sera validée par vos soins. A l'issue, de cette dernière validation, nous pourrions dire sur quelles pratiques il existe ou pas un consensus entre les experts que vous êtes.

Afin de répondre aux questions, il vous est demandé de vous baser sur votre propre expérience et votre propre expertise du dispositif. Sur la base de cette expérience, de dire ce qui vous semble le mieux comme fonctionnement. Quel type de fonctionnement vous paraît optimal et réaliste ?

Lorsque rien n'est indiqué, une seule réponse possible. (à souligner ou à entourer)

Pour certaines questions, nous vous proposons de justifier vos réponses en quelques mots.

En cas de besoin ou d'éclaircissements, vous pouvez me joindre sur emmanuel.langlois@u-bordeaux.fr / 06.82.24.28.74 /

Quelques questions sur vous :

Depuis quand êtes vous sur la structure Prodomo ? :

- date d'arrivée :
- durée (dire **toujours** si vous l'êtes encore à ce jour sinon date de sortie) :

Quel est votre statut ? : CDI / CDD / stage /

Quotité sur la structure en % :

A Prodomo, vous êtes ou vous avez été ? : en poste fixe / en remplacement / l'un puis l'autre

L' admission à Prodomo :

Selon vous, par quel biais Prodomo doit il recruter les résidents ? (plusieurs réponses possibles) : sélection interne par équipe de rue / sélection interne par équipe dédiée prodomo / sélection interne CEID / orientation externe par autres acteurs de l'urgence sociale / par le CG /

En quelques mots justifier votre réponse :

.....
.....

Le jeune doit-il avoir un projet (travail, santé, logements, formation...) pour présenter sa candidature et entrer dans la structure ? obligatoirement / cela peut attendre son intégration / ce n'est pas nécessaire de formaliser un projet dans prodomo

En quelques mots justifier votre réponse :

.....
.....

La demande d'admission doit elle être précédée d'une évaluation ?

Si oui, sur quel plan ? (au choix)

- globale (tous les plans)
- sociale
- clinique
- addictologique
- légale
- autre :

En quelques mots justifier votre réponse :

.....
.....

Qui doit conduire éventuellement cette évaluation préalable ? : les membres de l'équipe prodomo/des responsables et équipes ceid/des professionnels extérieurs/

En quelques mots justifier votre réponse :

.....
.....

Quels doivent être les principaux critères d'inclusion ? (DEUX réponses possibles) :

Etre jeune / être à la rue / être en danger / avoir une chance de s'en sortir / être volontaire pour entrer dans le programme et vouloir s'en sortir / consommer des drogues / avoir un risque santé élevé / autre :

En quelques mots justifier votre réponse :

.....
.....

Quels sont les critères qui selon vous interdisent l'entrée à Prodomo ? :

Pathologies psychiatriques : oui / non

Troubles neurologiques : oui / non

Troubles du comportement : oui / non

Faut il observer une période d'attente entre l'admission de deux jeunes ? oui / non

Si oui, combien de temps ? quelques jours / quelques semaines / cela dépend des jeunes /

En quelques mots justifier votre réponse :

.....
.....

<i>L'entrée effective dans Prodomo</i>

Faut-il une phase d'essai ? oui / non

Si oui, combien de temps ? (en semaines) :

Faut il faire signer un jeune un contrat explicite dès la phase d'essai ? oui / non

Après la phase d'essai ? : Oui / non

Sur quoi doit porter ce contrat ? Engagement à travailler à son projet personnel / définition d'objectifs précis et datés / s'engager à respecter le règlement intérieur / ses droits / autre :

.....
.....

Que faudrait il observer ou évaluer durant cette phase d'essai ? (plusieurs réponses possibles) : Le comportement au sein du groupe/ le comportement vis-à-vis des professionnels / si le jeune met en œuvre des actions en rapport avec son/ses projets / l'ampleur des actions à mener en parallèle ou dans le futur / faire un bilan autour des projets d'emploi/ de formation/ de logement/ de santé...)/autre :

Faut il assigner un éducateur référent dès cette phase d'essai ou voir à l'usage qui s'entend bien avec lui ? Référent dès la phase d'essai / référent à l'issue de la phase d'essai

En quelques mots justifier votre réponse :

.....
.....

Le jeune peut-il choisir son référent ? à éviter / non en aucune façon / cela dépend des jeunes

Quel doit être le rôle des jeunes en place dans l'accueil des nouveaux arrivants ? aucun rôle / un rôle plutôt limité à la présentation des locaux / un rôle plus étendu d'intégration

En quelques mots justifier votre réponse :

.....
.....

Selon vous, quel est le danger à faire entrer plusieurs jeunes en même temps ?

.....
.....

Faut-il associer les autres résidents à l'admission définitive pleine et entière ? oui avec un pouvoir décisionnaire / oui avec un pouvoir consultatif / non /

En quelques mots justifier votre réponse :

.....
.....

Profil des jeunes éligibles à Prodomo

Selon vous, y-a-t-il des profils de jeunes qui ne correspondent pas au projet Prodomo ? Si oui, lesquels.

- **En termes d'âge ?**
-les moins de 18 ans / les plus de 25 ans / on peut ouvrir un peu plus largement en fonction des situations
- **Sexe ?** Prodomo peut être mixte / ne devrait pas l'être
- **En termes d'autonomie dans les vie quotidienne ?** oui / non
- **En termes de profil d'errance ?** oui / non
- **En termes de profil « Psy » ?** (pas de patho psy et pas de troubles du comportement / des troubles du comportement légers / pas de patho psy sans traitement)
- **En termes d'addiction ?** oui/ non
- **En termes de produit fréquemment consommé ?** oui/non
- **Etre en couple ?** oui/non
- **En termes de nombre de chiens ou d'animaux ?** (pas plus de X chiens) oui/non
- **En termes d'ampleur de travail éducatif à assumer ?** (accompagnement extérieur) oui/non

L'encadrement

Selon vous, quels sont les types de poste nécessaires au fonctionnement quotidien de la structure ? (équipe dédiée)

poste	oui	non	ETP nécessaire	
Cadre				
Educateurs				
Animateurs				
Maitresse de maison				
Veilleurs de nuit				
Autre.....				
Autre				

Selon vous, quelles devraient être les différentes compétences ou qualifications particulières de l'équipe dédiée ? (exemple : compétences en addictologie, en thérapie familiale, en questions juridiques, etc etc)

.....
.....
.....

Selon vous, les membres de l'équipe dédiée doivent ils être à plein temps sur la structure ou consacrer une part significative de leur service à la structure d'accueil ? OUI / NON / sans importance /

En quelques mots justifier votre réponse :

.....
.....

Encadrement et ressources / réseau d'intervenants :

Selon vous, faut il que des professionnels externes interviennent directement sur le site ? (ex : vacances de psychologues, médecins, addictologues, animateur...) ? (plusieurs réponses possibles)

- oui ce serait un plus
- non, Prodomo n'est pas un lieu d'intervention de ce type
- non on peut les orienter vers des ressources internes au CEID (Caarud, Csapa...)
- non il est plus intéressant que les jeunes aient des recours externes à la structure et au CEID

Organisation de la journée ; la gestion de la vie quotidienne ; la participation des jeunes`

Faut il organiser des temps fixes ? (réunion hebdomadaire, heure des repas....) : oui/non

En quelques mots justifier votre réponse :

.....
.....

Faut-il imposer des obligations aux jeunes concernant la vie quotidienne ou les laisser s'organiser ? Autour du fonctionnement ? (Ménage, gestion des ordures...) :oui/non

Faut-il imposer des horaires ? (limite pour prendre le petit déjeuner, le déjeuner, le diner, l'heure de sortie et de retour, des douches etc : oui/non)

En quelques mots justifier votre réponse :

.....
.....

Faut-il un résident délégué ou porte parole des jeunes ?

- oui
- non ils sont peu nombreux et on peut privilégier les contacts directs avec chacun d'entre eux
- non

En quelques mots justifier votre réponse :

.....
.....

Faut-il une réunion de maison ? oui / non /

A quel rythme ?

Faut-il des espaces dédiés à l'équipe ? oui / pas forcément utile

Faut-il des chambres doubles ? oui / non

Faut-il demander une participation financière pour l'hébergement ? oui /non

En quelques mots justifier votre réponse :

.....
.....

Une participation financière pour la nourriture ? oui/non

Une participation financière pour les frais généraux ? oui/non

En quelques mots justifier votre réponse (3 dernières questions):

.....
.....

Faut-il un chenil ou un lieu dédié aux chiens ? oui / non

En quelques mots justifier votre réponse :

.....
.....

Quel statut doivent avoir les chambres des résidents ?

- lieu privé attesté par la signature d'un contrat ou d'un bail
- lieu privé pouvant être ouvert en fonction des urgences
- lieu privé pouvant être visité par l'équipe à des fins de contrôle
- autre

En quelques mots justifier votre réponse :

.....
.....

Le règlement, les obligations, les sanctions...

Les jeunes peuvent ils inviter des amis ? oui/non

A manger ? oui / non

Dans leur chambre ? oui / non

Dormir une nuit ou deux ? oui / non

En quelques mots justifier votre réponse (4 dernières questions) :

.....
.....
.....

De votre point de vue, quelles sont les raisons qui pourraient conduire à exclure un jeune ?

- pas d'exclusion ferme.
- violence physique contre les professionnels.
- violence contre d'autres jeunes (agression, à caractère sexuel...).
- menaces.
- consommation de produits stupéfiants.
- recel.
- vol au sein de la structure.
- manipulation ou extorsion des autres jeunes.
- absence de mobilisation dans son projet.
- le jeune ne fait rien après plusieurs mois, pas de projet.
- autres : lesquelles

En cas d'exclusion d'un jeune, les autres résidents doivent ils donner leur avis ?

- un avis consultatif ? oui/non
- un avis décisionnaire ? oui/non
- un avis implicite ? oui/non
- un avis explicite ? oui/non

De votre point de vue, devraient-ils avoir le droit de s'opposer à une exclusion ? oui/non

Faut-il prévoir des recours en cas d'exclusion ? oui/non

Lesquels ?

Faut-il proposer une solution de logement temporaire au jeune exclu ? oui/non

Projet thérapeutique.

Pour entrer dans Prodomo :

Faut-il un projet de nature thérapeutique ? oui/non

Faut-il un projet d'abstinence ? oui/non

Faut-il imposer un suivi médical ou psy durant le séjour ? oui/non

Faut-il imposer des obligations sanitaires pour entrer dans la structure ? (vaccins à jour, etc) oui/non

Peut-on prendre des traitements de substitution sur place ? oui/non

Peut-on initier un traitement de substitution à l'entrée de la structure ? oui/non

La sortie de prodomo

Faut-il provoquer la sortie après une certaine période dans la structure ? oui/non

Selon vous, combien de temps un jeune peut rester au maximum ?.....

Justifiez votre réponse :

.....
.....
.....

Les mesures prises pour éviter les dérives sectaires

De votre point de vue, les jeunes peuvent ils pratiquer une religion dans l'enceinte de la structure ? oui/non

Dans quel cas, les membres de l'équipe pourraient fouiller les affaires des jeunes ?

.....
.....
.....

Publications issues de l'évaluation

- article publié dans :

Langlois, E. (2014), « De l'inconvénient de n'être le problème de personne. Cécité institutionnelle et vulnérabilité sociale des jeunes en errance », *Pensée Plurielle*, 2014/1, n°35, 83-99

« De l'inconvénient de n'être le problème de personne : cécité institutionnelle et vulnérabilité sociale des jeunes en errance »

EMMANUEL LANGLOIS ⁴⁵

Résumé

Cet article ⁴⁶ traite de la situation des jeunes en errance en France et expose les raisons pour lesquelles ils sont perçus comme un problème pour les professionnels de l'intervention sociale et pour lesquelles ils passent inaperçus dans le regard des politiques publiques et des institutions.

Mots Clefs : jeunes en errance, institutions, politiques publiques, vulnérabilité sociale

Title

“The disadvantage of being the problem of nobody : institutional blindness and social vulnerability of homeless youth”

Summary

This article discusses the situation of young homeless in France and explains why they are perceived as a problem by professionals of social intervention and why they are not considered by public policies and social institutions.

Key words : young homeless, institutions, public policies, social vulnerability

Introduction

⁴⁵ Maître de conférences en sociologie, Université de Bordeaux, Centre Emile Durkheim (UMR 5116), Faculté de Sociologie, 3Ter, Place de la Victoire, 33076 Bordeaux, France. Tel. (33)557571995. Emmanuel.langlois@u-bordeaux.fr

⁴⁶ Nous tenons à remercier pour leur soutien et leur relecture Isabelle Bretenoux et Maëlys Abraham.

On ne peut qu'être frappé par la contradiction entre l'émotion que suscite la présence grandissante de jeunes à la rue –adolescents ou jeunes majeurs- dans la plupart des villes françaises importantes, et les efforts limités que nous faisons collectivement en direction de cette jeunesse. Pas de plan Marshall, pas d'année placée sous l'égide de la lutte contre la précarité chez les jeunes, pas de promesses électorales tonitruantes... La question des jeunes vivant à la rue ne constitue pas un problème de premier plan pour les pouvoirs publics. La démobilitation générale tient sans doute à l'idée répandue qu'ils ont choisi sciemment un mode de vie en marge ou que trop d'aides pourraient créer un appel d'air et attirer d'autres jeunes vers la rue qui deviendrait ainsi plus attractive. D'autres stéréotypes autour de leur violence, leur alcoolisme ou leur délinquance contribuent largement à en faire une figure de victime bien peu méritante. A quoi bon traiter ce problème autrement que par la police ?

Ces jeunes sont difficilement appréhendables comme catégorie du fait de son caractère hybride et parce qu'ils ne cessent de passer à travers les trous du maillage institutionnel. La catégorie des jeunes en errance souffre d'une invisibilité institutionnelle car elle se trouve dans un angle mort des politiques de lutte contre la pauvreté, de promotion de l'insertion sociale, de soutien à la jeunesse ou à la famille. Tout –ou presque- se révèle être une cote mal taillée pour les jeunes en errance. Ils n'ont pas (encore) de place dans le marché local de la prise en charge des publics précaires. La très forte segmentation des acteurs du social et la distribution des publics n'ont pas été remis en cause avec leur arrivée. Il existe ainsi une forte indétermination sur les acteurs et les dispositifs à qui seront confiés ces jeunes, qui traduit une hésitation quant au mode de régulation à adopter face à ce nouveau problème public. Pour le moment, l'invisibilité institutionnelle s'accommode assez bien et paradoxalement d'un traitement sécuritaire de l'errance. In fine, cette situation a un effet de feedback sur les jeunes et accentue leur vulnérabilité.

Notre article s'appuie sur les premiers résultats d'une évaluation ⁴⁷ en cours d'un dispositif d'hébergement expérimental nommé *Prodomo* visant à proposer un hébergement de longue durée à des jeunes de la rue en situation d'errance. Localisé à Bordeaux, ce lieu accueille les jeunes ainsi que leur chien et leur offre la possibilité d'emménager en couple. Il fonctionne sur un mode semi-communautaire avec des chambres privées et des parties communes. Un éducateur est présent en permanence pour réguler le lieu et faire le lien avec des services sociaux ou sanitaires externes. L'enquête vise quatre groupes distincts : les jeunes bénéficiaires du dispositif, les professionnels salariés du dispositif mais aussi ceux œuvrant

⁴⁷ Enquête financée par le Fond d'expérimentation jeunesse (2011-2014).

dans le champ de l'urgence sociale à Bordeaux, différents acteurs institutionnels et les riverains du site retenu pour l'expérimentation. Elle vise à observer comment ce dispositif expérimental se met en place et à analyser les changements qu'il produit dans les trajectoires des jeunes.

1. Définir l'errance : des jeunesses en tension

De nombreux travaux tentent en France mais aussi dans la plupart des pays occidentaux de circonscrire numériquement le groupe des jeunes en errance et de définir le phénomène de l'errance en le distinguant d'autres formes de marginalité ou de sans-abrisme. Il est très difficile de quantifier exactement cette population⁴⁸ qui est très arbitrairement appréhendée de manière homogène alors que des problématiques et des trajectoires différentes la composent. De caractère instable, elle se relève être d'une grande labilité parfois sous le coup de phénomènes externes comme l'alternance des saisons qui en gonfle ou dégonfle les effectifs.

Les comparaisons internationales montrent aussi leurs limites s'agissant d'appréhender l'errance tant ses définitions varient selon le langage populaire, les idiomes administratifs et l'étiquetage des politiques publiques nationales (Eurostat, 2005). Marpsat rajoute à ce tableau l'histoire de l'émergence de ce problème social et la variété des pratiques statistiques (Marpsat, 2005). A cela, il faut ajouter tous les termes employés par les jeunes eux-mêmes. Dans le cas de la France, plusieurs travaux ont relevé les termes employés : jeunes SDF, jeunes de la rue, en errance, punks à chien ou encore « zonards » (Chobeaux, 1999) et ont catégorisé des formes d'errance : l'errance active, l'errance immobile des jeunes des cités, la grande errance des jeunes SDF, l'errance nocturne des jeunes mineurs, l'errance active des jeunes en rupture revendiquée (Chobeaux, 2001). Ou encore des sous catégories relevant de l'errance estivale : les « quechuas », les « colins, collines », les « punk caviars » (Créyemey, Morales, 2009). La recherche d'une définition stable et universelle renvoie à un risque de naturalisation dont il est important de se démarquer. Il semble en effet plus opportun d'avoir à l'esprit que les jeunes en errance s'inscrivent dans un continuum de situations marquées par

⁴⁸ Les statistiques publiques ne retiennent que les conditions d'habitation à une date précise. En 2007, le ministère de l'emploi et de la cohésion sociale estime entre 30 000 et 50 000 jeunes SDF en France. Autrement dit une fourchette assez large qui montre à quel point le regard des pouvoirs publics est assez embué.

des degrés plus ou moins accentués de mal-logement et de précarité (INSEE, 2001 ; Damon, 2002 ; FEANTSA, 2007).

Il est devenu banal de dire que ces jeunes ont entre 16 et 25 ans mais cette assertion est plus forte qu'elle n'y paraît tant elle désigne à la fois une cible habituelle des politiques publiques et les jalons d'une identité sociale en construction. Ces jeunes naviguent dans une sorte d'entre deux : entre la fin de la scolarité obligatoire et le droit au RSA ; entre les *derniers* devoirs familiaux et le *premiers* droits sociaux. Le pivot des 25 ans constitue une bascule identitaire. A 25 ans, le jeune transite à la fois dans une forme de normalité (par exemple : devenir locataire et louer un petit appartement grâce au RSA et aux aides au logement de la Caisse d'allocation familiale) et dans la catégorie plus stigmatisée d'assisté qui n'a pas su ou pas voulu fructifier les aides dont il a bénéficié en tant que « jeune en insertion ».

Définir l'*errance* semble plus aisé car nos sociétés ont érigé la sédentarité et la stabilité professionnelle comme normes, ce qui *de facto* désigne en creux les formes négativement connotées de conduire sa vie. L'*errance* se pose ainsi comme une déviance que l'action publique doit corriger. « Jeunes errants », « jeunes sdf », vagabonds, « punks à chien », « squatters » imposent une approche négative du phénomène qui prend le pas sur les définitions mettant l'accent sur des critères positifs tels que l'aventure, la mobilité ou la liberté. La diversité de situations qui se cachent sous le vocable « jeunes en errance » doit plutôt nous orienter non pas à choisir entre les aspects lumineux de la vie en errance ou ceux mettant l'accent sur la marge mais à définir et à interpréter l'*errance* comme une suite d'états liminaux (Hopper, 2003). Il semble raisonnable de se tenir éloigné autant du thème romantique de la *liberté*, qu'elle soit réelle ou fantasmée (Chobeaux, 1999) que de celui de la *dépendance* totale (Centre Dollard Cormier, 2008). De neutraliser les approches qui mettent en avant les seules connotations de *criminalité* et ceux qui appréhendent les jeunes en errance sous l'angle de la compassion et de la *victime* (Autès, 2001).

Il nous semble utile (et intéressant) de comprendre la situation de ces jeunes comme un groupe *en tension* entre l'*errance* « choisie » et l'*errance* subie (Lachance, 2007), en tension entre facteurs macroéconomiques (O'Flaherty, 1996)⁴⁹ et biographies individuelles⁵⁰. Cette tension nous paraît fondamentale parce qu'elle traduit le mieux la réalité pluridimensionnelle de ce groupe et parce qu'elle illustre les difficultés sur lesquelles vient buter en permanence l'intervention publique en faveur de cette jeunesse.

⁴⁹ Facteurs qui mettent en avant les déséquilibres entre distribution des revenus et distribution des logements

⁵⁰ Facteurs relevant des environnements familiaux, de la psychologie des personnes, de leur santé...

2. Faillite ou cécité institutionnelles : comment les jeunes deviennent hors champ

Quels problèmes posent les jeunes en errance aux institutions ? Qu'est ce qui les rend visibles dans l'espace public comme problème ? La mendicité jugée agressive, les (gros) chiens sans laisse, les attroupements, l'organisation de festivals sauvages, l'alcoolisation sur la voie publique, le stationnement des camions, l'occupation de squats, le petit trafic de drogue et le petit recel... La visibilité sociale des jeunes en errance tient à leur surface délictuelle, aux interventions policières et aux plaintes des riverains ou commerçants auprès de la mairie. Des contacts forcément compliqués qui n'augurent pas une lune de miel entre jeunes et institutions...

Dans notre recherche, l'analyse de leur trajectoire dévoile une certaine ambiguïté qui tient au fait qu'ils sont à la fois peu pris en compte par les grandes institutions pour lesquelles ils sont avant tout invisibles et par ailleurs bénéficiaires de nombreuses aides et dispositifs. Comment peut-on décrire cette histoire institutionnelle ?

La faillite des grandes institutions socialisatrices

Les rapports à l'école et l'expérience scolaire n'ont pas été en mesure, en général, de donner une forme d'assurance personnelle et sociale à ces jeunes. Plusieurs années après, il leur reste surtout le souvenir de rapports conflictuels, d'orientation par l'échec et de séquences d'humiliation. Si une minorité de jeunes en errance a pu décrocher un diplôme de l'enseignement professionnel avant de s'engager dans l'errance, ils sont néanmoins entrés dans les études à reculons, et ont pu vivre leur orientation professionnelle comme une punition scolaire mais surtout comme un destin qui leur file entre les doigts. Cette expérience scolaire délicate est importante car elle se solde par un manque de diplôme et de compétences générales. Elle conditionne en partie la réception des projets de formation ou de remise à niveau proposés par les missions locales ou les éducateurs référents. Les formations proposées conservent une forte proximité avec le modèle scolaire. Beaucoup d'entre elles nécessitent des acquis fondamentaux en français et en mathématiques, et un comportement de type scolaire contre lequel ils se sont élevés par le passé. La rétention dans les formations n'est pas très bonne chez les jeunes en errance. L'investissement dans le temps, les contraintes temporelles et comportementales sont difficiles à tenir pour une grande partie d'entre d'eux, notamment lorsqu'ils n'ont pas été socialisés auparavant dans l'apprentissage et découvrent les rigueurs du travail et aussi le manque de pédagogie de certains petits

patrons. Les contrats d'insertion leur font sauter un grand pas trop rapidement : ils doivent travailler un nombre d'heures hebdomadaire important sur une période qui peut paraître longue. Entre le droit commun et l'exclusion, les institutions éducatives et sociales pensent que l'insertion est une passerelle pour tous. Elle n'est pas la plus adaptée aux jeunes en errance. Ces difficultés questionnent la domination du modèle d'insertion par le travail et ce qui doit conditionner le droit à être aidé lorsqu'on se trouve dans une situation de vulnérabilité.

La situation de fragilité des jeunes en errance vient notamment d'un soutien familial faible. La plupart des travaux mettent en avant la forte proportion de jeunes mis à la porte parce que devenus majeurs, sans emploi, en délicatesse avec un beau-père, fuyant les coups, les agressions sexuelles ou les atteintes lesbo/homophobes. L'errance est presque systématiquement liée à une forme ou une autre de rupture dans le tissu familial : placement, maltraitance, alcoolisme et violence dans la famille (Dequire, Jovelin, 2007). Sans doute, se niche ici une grande différence entre jeunes en errance et jeunes « intégrés » y compris ceux issus des milieux populaires, car la famille joue un rôle de filet de sécurité sur les plans social et psychique face à la dureté du monde adulte et des épreuves de l'intégration socioprofessionnelle. Cette donnée est importante en soi mais plus encore si l'on garde à l'esprit que le choix de favoriser la famille et la solidarité intergénérationnelle est un choix politique : celui qui consiste à favoriser la famille comme amortisseur social central au détriment d'autres éléments d'autonomie personnelle (Muniglia, Rothé, 2012). Ce choix s'avère être désastreux chez les jeunes qui sont en relation compliquée avec leur famille et qui ne peuvent bénéficier de la solidarité intergénérationnelle. Par ailleurs, la conjonction entre familles déstabilisées et réseaux sociaux locaux limités⁵¹ font que ces jeunes ne peuvent vivre leur malaise sur un autre mode que celui de l'errance. Ne sont à leur portée ni celui de la *bohème* qui est plutôt une sortie pour les classes moyennes supérieures, ni celui de la *bande* qui est plutôt le propre des cités. Toutes ces impasses font que les jeunes ont la charge d'un passif institutionnel qui ne passe pas. L'intégration par le travail qui traditionnellement purgeait ce passif ne se fait plus. Exclue de fait du marché du travail, l'errance des jeunes est aussi une conséquence de la flexibilité et de la précarité accrue imposée par le fonctionnement du marché du travail (Wallez, Aubrée, 2005). Après une scolarité courte et une entrée précoce dans la vie active, l'accès à l'emploi et la mise en couple régulaient la situation de nombreux jeunes des classes populaires dans les périodes de croissance économique. Ce modèle ne

⁵¹ De nombreux jeunes de notre étude sont originaires de petites villes ou des régions rurales. Ce qui semble être aussi le cas dans d'autres enquêtes.

fonctionne plus du fait des tensions qui pèsent sur l'emploi non qualifié dont le marché absorbait jusqu'à présent une part importante de ces jeunes garçons. Parallèlement, ces jeunes ont intégré les modèles culturels liés à la jeunesse comme temps social d'expérimentations personnelles (Guillou, 1998), et ne sont pas prêts à « faire comme leurs parents », à se caser en couple, à avoir des enfants si tôt. L'errance apparaît alors comme une forme d'épuisement des capacités intégratives de notre système social (Guillou, 1998).

Des jeunes « hors champ »

Ce constat de déficit de soutien est renforcé –paradoxalement- par des aides faibles provenant des grands opérateurs des politiques sociales. Celles-ci ne prennent pas vraiment le relais dans la sécurisation des parcours. C'est ainsi que du côté des politiques familiales, ils ne sont que très rarement concernés par les prestations qu'elles desservent. Pour la plupart, les jeunes en errance n'ont pas d'enfant ou ne les ont pas à charge. Ils n'ont pas non plus de logement officiel pour lequel ils pourraient toucher une allocation logement. Mais au delà du cadre légal d'éligibilité aux prestations sociales et familiales, les responsables départementaux de la CAF mettent en avant la « *grande marginalité* » des jeunes en errance qui les place « *hors champ* » :

« On est hors champ de compétence. On n'a pas du tout d'actions sur cette population jeune parce que c'est la grande marginalité et c'est la compétence du Conseil général et de l'Etat. Et nous on est hors champ (...) S'ils ont droit à une aide au logement, c'est qu'ils sont pas à la rue ! (...) Si jamais ils échouaient chez nous parce qu'ils ne savent pas où aller, on les réorienterait vers le CCAS. (...) Nous ne connaissons pas les jeunes tant qu'ils n'ont pas fondé une famille. Les jeunes, du moment qu'ils quittent leur famille, qu'ils ne dépendent plus des droits de leurs parents, ou qui n'ont pas encore monté leur famille, ils disparaissent des contacts. Après, on peut les trouver dans les centres sociaux, mais en direct non. Mais le vrai problème pour les jeunes adultes, c'est qu'on les perd pendant un certain temps. » (Directeur départemental Caisse Allocation Familiale).

Pour ces jeunes, il faut une approche globale et généraliste et non pas thématique. Le système français saucissonne à l'infini les problématiques et les publics. Or l'approche traditionnelle par catégorisation des publics n'est que faiblement opératoire (Berlioz, 2000). La difficulté étant de retrouver un niveau où une prise en charge globale est possible :

« Pour les jeunes, la politique jeunesse c'est quoi ? C'est le logement, c'est les loisirs, c'est la santé, c'est multiple quoi. Donc nous, on est sur le logement des jeunes à travers notre action sur les prestations légales, allocations logement, sur les FJT, sur les loisirs des jeunes, là aussi on est compétent. Mais la santé des jeunes ce n'est pas nous : Caisse primaire. L'emploi des jeunes, ce n'est pas nous non plus. La marginalité c'est l'Etat. Notre action est, par essence, thématique » (Directeur départemental Caisse Allocation Familiale).

Se dessine ainsi un système piégé par une double contrainte : l'approche la plus globale qui prendrait en compte les difficultés sur les plans du logement, des revenus, de la santé, ou encore de la justice repositionne institutionnellement l'Etat. Or l'Etat n'est pas l'acteur le plus pertinent du fait de son éloignement du terrain.

Le RSA comme perspective

Ils sont trop jeunes pour toucher le Revenu de Solidarité Active (RSA), ce qui les empêche de louer un petit appartement et de bénéficier d'aides explicitement dirigées vers les allocataires du RSA concernant l'emploi et la formation. De temps à autre, ils demandent des Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) lorsqu'ils sont appuyés par une assistante sociale ou un dispositif de soutien social. La barrière des 25 ans devient ainsi une étape importante dans la trajectoire de ces jeunes. Comme si l'errance était une somme d'expériences et d'épreuves durant lesquelles le jeune est sommé d'attendre avant d'intégrer la cohorte des assistés.

L'hébergement d'urgence comme problème

L'absence de logement stable et officiel constitue le marqueur le plus fort des jeunes en errance. Les solutions alternatives sont très diverses et précaires : chez des amis jusqu'à ce que l'appartement ne devienne trop petit, que le locataire veuille retrouver un peu d'intimité, que les chiens ne deviennent trop encombrants ; en squat jusqu'à ce que l'expulsion soit prononcée, que l'ambiance se dégrade, que les embrouilles polluent toutes les relations, que le froid hivernal ne vienne à bout des résistances ; en institutions (CHRS, FJT...) jusqu'à ce que le règlement ne devienne insupportable, que le jeune ne perde sa place. Il s'agit de conditions de vie précaires et difficiles pour des raisons différentes. La réponse institutionnelle tient dans l'offre d'hébergement d'urgence qui aux yeux des jeunes est la pire des solutions d'hébergement précaire. Les institutions font moins bien que le monde de la rue et les réseaux amicaux. Les jeunes qui constituent une problématique spécifique du sans abris préfèrent

les squats qui offrent des conditions de vie jugées meilleures et aussi une solution plus pérenne que les formules offertes par les institutions sociales, CHRS en particulier. Les jeunes se méfient de ces structures que l'on intègre principalement via le 115 du Samu Social qui est devenu la centrale de réservation de l'hébergement d'urgence. La quasi totalité de ces structures n'accueillent pas de chiens et obéissent à une logique de prestation individuelle temporaire qui exclue de facto les couples. Par ailleurs, ces dispositifs -héritiers des asiles faut-il le rappeler- offrent une image peu congruente avec les postures identitaires que cherchent à tenir ces jeunes qui ne veulent pas s'identifier aux pauvres chroniques, clochards ou autres sans-abris qui -selon eux- ont perdu toute dignité. De leur point de vue, les CHRS représentent une forme d'échec pour un jeune qui n'aurait pas su exploiter toutes ses compétences personnelles qui sont loin d'être nulles pour vivre dans le monde de la rue. Leur corps qui n'est pas abandonné comme le cas de la grande précarité (Deklerck, 2001), leur âge ou leur santé leur procurent des ressources non négligeables pour se débrouiller : construire des réseaux de solidarité, des couples, travailler en étant déclaré ou pas, s'engager dans de petits business, faire la fête, marcher ou pédaler pour circuler sur un territoire donné...

L'attentisme des Conseils Généraux

Le conseil général est devenu un acteur majeur des politiques sociales mais se trouve pris par de plus en plus d'obligations et donc par une forte contrainte sur ses ressources, l'engagement dans la question jeunes en errance se trouve actuellement dans ses prémisses.

« En termes d'hébergement, on a les Foyers Jeunes Travailleurs, on a des maisons relais. C'est du logement temporaire qui permet à des personnes, ce n'est pas spécifique pour les jeunes, d'accéder à un logement mais on est entre le logement et l'hébergement. Y a des espaces collectifs et ce qu'on appelle des familles d'hôtes qui font un suivi de ces personnes. Aujourd'hui y a plutôt une mixité et on est sur des publics qui ont besoin de ce genre de dispositifs. Mais on n'a pas de dispositif adapté aux jeunes errants parce que dans les maisons relais on est vraiment dans de l'accompagnement des familles par exemple, mais on n'est pas dans de l'accompagnement aussi lourd que pour ces jeunes là. Après on a des dispositifs du genre résidence sociale pour des publics plus jeunes mais c'est vrai que la spécificité c'est soit sur des jeunes en insertion, soit en formation donc ils sont dans un projet. Il n'y a pas de dispositif ou alors c'est le dispositif CHRS. (...) C'est aussi à l'Etat de se mobiliser sur ce type de dispositifs. Au niveau du Conseil Général, le logement c'est une compétence facultative. » (Service habitat du conseil général 33)

Entre la protection des adolescents ou des jeunes adultes dans le milieu familial et le mince filet de sécurité organisé pour les grands précaires, les jeunes en errance se trouvent dans une situation intermédiaire pour laquelle les stratégies et les outils d'intervention ne sont pas encore stabilisés. De la même manière, ils sont coincés entre de grandes institutions socialisatrices en crise et des dispositifs sociaux plutôt pensés pour d'autres catégories de jeunes ou de précaires. Le « trou d'air institutionnel » dans lequel ils sont aspirés constitue une source d'épreuves à travers lesquelles ils se construisent comme individu (Martuccelli, 2006)

La santé oubliée

Ils sont jeunes et donc *relativement* en bonne santé pour des sans abris et ne constituent donc pas un public ordinaire pour les dispositifs de santé en direction des sans abris. Par exemple, ils sont assez peu identifiés comme un problème important par les Equipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP) :

« Mais on voit très peu de patients de moins de 26 ans. Parce que la problématique de ces jeunes, c'est de se mettre en rupture des institutions pour vivre leur vie de façon autonome. Par principe, il faut qu'ils se mettent hors institution. Donc c'est ça leur trajet, c'est ça leur démarche. Ils ne sont pas demandeurs : ils ne viennent pas demander du soin, ils ne viennent pas demander de l'aide sociale (...) Parce que le problème sur Bordeaux, c'est pas les jeunes de moins de 26 ans qui traînent dans les rues à part que ça fait chier tout le monde. Le problème c'est deux populations. 110 personnes qui appellent le 115 tous les jours à qui on dit « ah oui monsieur on n'a pas de places » donc ils se démerdent à dormir dans les rues, dans les caves. Il manque 110 à 120 places d'hébergement d'urgence chaque nuit sur Bordeaux. Ca c'est un vrai problème. Après il y a 150 personnes sur Bordeaux qui sont des chroniques, des grands précaires très dégradés, avec des problèmes de santé mentale, d'addiction associée qui vont dans des squats, des appartements, des nuits à l'hôtel de temps en temps. Ce sont des gens qui devraient aller dans du médico social. Ils ne sont pas assez psychotiques pour aller dans les foyers médico sociaux de psychotiques, ne consomment pas assez de substances pour aller dans les structures médico sociale d'addicto. Ils sont entre les cases... » (Responsable EMPP).

Les Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) qui accueillent des publics précaires sont de fait spécialisées dans les étrangers sans papiers disposant de peu d'argent. Les jeunes ne les fréquentent pas. Il faut se tourner vers les urgences hospitalières qui accueillent les grands

précaires et les sans abris (Girard, Estecahandy, Chauvin, 2009) pour un coût élevé (Ferré, Bodin, 2011) mais là aussi la sollicitation des jeunes est faible du fait de leur faible exposition à des pathologies sévères contrairement à leurs aînés de la rue mais aussi parfois parce qu'ils ne savent tout simplement que faire de leur chien. Le seul point de contact identifié « santé » est en relation avec les addictions : les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues (CAARUD) :

« la question des substances est un point d'accroche. Y a une dépendance donc on est obligés de leur donner leur traitement. C'est ça qui permet de garder le fil du lien. » (Association de prévention et de soins en addictologie).

Les dispositifs de bas seuil sont fréquemment utilisés pour disposer de douches, de bons alimentaires, d'adresses... et, de plus en plus, toutes sortes de prestations et d'actions qui font parfois penser que les CAARUD deviennent les auxiliaires des missions locales pour les jeunes en errance. Le recours aux professionnels du social des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) est peu fréquent car ils ont un fonctionnement sectorisé qui réclame une résidence ou un lien explicite avec un territoire :

« le problème c'est la mobilité, on les perd, et les CCAS ne sont pas adaptés, l'assistante sociale de secteur ne voit pas ce genre de public » (Direction CCAS)

C'est le même problème pour la sectorisation en psychiatrie et les Centres Médico-Psychologique (CMP). Les jeunes en errance constituent un cas typique *d'incasables*. Entre les territoires et les secteurs, hors logiques d'établissement, hors public cible, à côté des réponses institutionnelles formatées et dupliquées... Ils naviguent.

La police et les politiques locales de sécurité

L'actualité des « zonards » et autres « punks à chien » a déboulé sur le devant de la scène pour des questions de sécurité. Plusieurs municipalités françaises ont établi des arrêts dits « anti mendicité », et ont aménagé leurs espaces urbains selon de nouvelles logiques : suppression des espaces résiduels, mobiliers urbains dissuasifs, caméras de surveillance... Toutes ces solutions ont été mises en œuvre dans un premier temps avec l'espoir de régler *techniquement* le problème de l'« appropriation » de l'espace public par les sans-abris. Les acteurs et les élus de terrain se sont résolus à constater globalement l'insuffisance de cette approche. L'élan initial est ainsi celui du contrôle d'une population *problématique* que l'on ne parvient pas à réguler avec les outils classiques de la politique de la ville et de sécurité. La

police, parce qu'elle circule-elle aussi- sur l'ensemble du territoire urbain et qu'elle est en contact avec le monde de la rue, entretient des rapports étroits avec ces jeunes. Elle a souvent des tensions mais aussi des discussions avec nombre d'entre eux. La mise en place de Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) a été la caisse de résonance qui a transformé les observations et les constats empiriques de la police en problème public sollicitant à la fois le social, le sanitaire et le répressif. A faire changer de dimension le problème :

« à l'époque en 2003/2004, la police intervenait beaucoup dans la rue et nous disait « mais enfin bon c'est pas normal, on est les seuls à intervenir, ces gamins là ne voient que nous (...) C'est dans ce lieu de coordination qu'on a identifié qu'on avait des problèmes d'errance et de marginaux dans le centre ville, on envoyait la Police et après une fois qu'on les avait poussés (i.e. les jeunes) et que la Police avait fait son boulot, quelques heures après, ils étaient revenus » (Maire Adjoint responsable du CLSPD).

Le problème est que le CLSPD est rattaché à la commune qui en matière sociale n'a quasiment aucune compétence ⁵² au profit du Conseil Général et de l'Etat. Autrement dit, cette séparation des pouvoirs et des domaines d'intervention est plus que propice à la dispersion des interventions et à oublier les cas « *entre les cases* ». Beaucoup de questions reviennent vers la mairie mais les problèmes pluridimensionnels des jeunes appartiennent à différentes couches du millefeuille administratif français.

Représentations des professionnels et des acteurs institutionnels

Des obstacles non institutionnels qui relèvent proprement des représentations des professionnels participent au processus de distanciation entre jeunes et institutions. En effet, beaucoup pensent et définissent les jeunes à partir de leur volonté de fuir les institutions et les dispositifs de prise en charge. Ce fossé résulterait d'un choix identitaire et contre-culturel en quelque sorte. La tendance à épargner la responsabilité politique des institutions en ce qu'elles produisent les conditions de leur propre cécité est souvent patente. Les opérateurs des grandes politiques sociales de droit commun mettent ainsi en avant le fait que les jeunes sans abris ont des droits mais qu'ils ne veulent pas les utiliser. Par exemple, étant souvent de nationalité française, ils disposent d'un numéro de sécurité sociale depuis leurs 16 ans, ce qui leur donne

⁵² L'intervention consiste surtout à financer les foyers d'accueil d'urgence, le CAIO, le Samu Social, les Haltes de nuit, la Mission locale... mais sans avoir la main ni sur les pratiques professionnelles, ni sur l'orientation stratégique de ces dispositifs.

droit à la CMU-C. Les jeunes sont aussi perçus comme un groupe. Ils seraient pris dans des logiques quasi communautaires et se fermeraient donc aux dispositifs existants qui développent une relation individuelle de prise en charge. Cette crainte a d'ailleurs freiné la mise en œuvre de dispositifs innovants. De même, la question des chiens qui est complètement accolée à l'identité des jeunes de la rue est aussi source d'interprétations chez les professionnels qui dressent le portrait de jeunes extrêmement cyniques et stratèges qui n'ont des chiens que pour se prémunir des arrestations ou pour tromper les chiens anti-drogue.

Les institutions semblent à bout de souffle. Elles sont formatées pour d'autres publics et fonctionnent sur le suivi au long cours, sur l'investissement relationnel avec un professionnel référent. Les canons du travail social autour de la sainte trilogie « durée, demande, projet » (Chobeaux, 2001) y sont âprement défendus par ses professionnels. F. Chobeaux soulignait dès 1999 la conception peu dynamique de l'action sociale, les lourdeurs administratives des dispositifs d'accompagnement, la profonde inadaptation au fonctionnement de jeunes souvent pris dans l'immédiateté et l'impulsivité, la mise en place administrative lente et complexe des projets, la disponibilité très limitée des aides concrètes (Chobeaux 1999). L'inefficacité des réponses sociales à la problématique du sans abris est d'ailleurs attestée par les tentatives récurrentes de monter des dispositifs hybrides qui cherchent à dépasser ces impasses (Hopper, 2003). Les raisons de l'abandon institutionnel et professionnel sont donc nombreuses. Dans le grand jeu de la segmentation des opérateurs de terrain et du partage des publics de l'action sociale, les jeunes en errance n'ont pas encore vraiment trouvé preneurs. C'est toujours le problème de l'autre. Du moins, on l'espère...

[La précarité peut-elle remédier à la précarité ?](#)

Paradoxalement, il existe de nombreuses aides et services en direction des jeunes en situation de vulnérabilité. Eclatés, peu coordonnés, ils traduisent un saucissonnage des problèmes endémique à la vie administrative et institutionnelle française. FAJ, AJM, FLAJ... les acronymes fleurissent au grès des politiques publiques et des alternances politiques mais tous ces dispositifs ont pour point commun d'entretenir l'état de précarité. D'un faible niveau et très ponctuelles, elles ne font pas sortir de la rue, elles n'offrent pas de solution pérenne de mise à l'abri (et encore moins de logement), elles ne détournent pas du petit trafic comme

moyen de survie, elles ne règlent pas les problèmes de fond, elles n'apurent pas les dettes⁵³ qui rendent peu rentable un « retour » à l'emploi et le choix de l'insertion. Les solutions d'hébergement d'urgence sont ponctuelles car les lits sont rares et il faut faire tourner les effectifs. En fait, ces offres institutionnelles permettent de s'inscrire durablement dans la précarité et l'errance. Il existe très peu d'expériences qui cherchent à dépasser ces difficultés ou qui envisagent un autre destin que la misère pour ces jeunes.

Tous ces dispositifs sont précaires, relèvent du « dépannage » (Dequire, Jovelin, 2007). On peut donc légitimement s'interroger sur les raisons qui conduisent à produire des aides temporaires et partielles en direction de jeunes que la précarité définit par ailleurs. Ces allers retours entre situation de « galère » et temps de repos ou de sursis, ces bouffées d'oxygène ne semblent avoir qu'un impact très relatif sur la trajectoire de ces jeunes qui ont par ailleurs d'énormes difficultés à penser le durable. Ces bouffées d'oxygène institutionnelles –espère-t-on- (re)donnent le goût à la vie « normale » avec un hébergement loin de la rue, un investissement dans sa trajectoire professionnelle, un pouvoir d'achat qui n'est pas indexé à sa performance à la manche. Mais elles conduisent aussi à une profonde frustration car les jeunes en errance sont souvent plombés par un fond problématique qui annihile les efforts des uns et des autres : des affaires judiciaires qui courent et qui les menacent, des problèmes d'addiction non pris en compte, des dettes assommantes et des problématiques de santé mentale de plus en plus envahissantes. Les digues institutionnelles paraissent bien faibles. En cela, la situation actuelle est plutôt articulée autour d'un deal perdant-perdant. Les institutions perdent leur crédibilité en entretenant la vie précaire. Les jeunes sont vaincus par épuisement et s'enfoncent dans des formes plus chroniques et sévères de sans abrisme.

3. Conflit et humiliation : comment les jeunes évaluent les institutions.

Dire que les dispositifs et les politiques d'aide en direction des jeunes en errance sont des côtes mal taillées n'épuise pas les raisons qui conduisent à creuser le fossé entre eux. L'expérience même des jeunes et la manière dont ils évaluent les situations dans lesquelles ils évoluent tient aussi une place importante. Les premiers contacts sont d'ailleurs assez déterminants. Le manque de compétences sociales pour une partie des jeunes errants les place en échec quant il s'agit de demander une aide ou de s'adresser à un professionnel. Sentiments

⁵³ De nombreux jeunes ont contracté des amendes principalement auprès de la SNCF pour avoir voyagé sans titre de transport. Le coût de ces amendes et de leur majoration atteint parfois plusieurs dizaines de milliers d'euros.

de rejet et d'humiliation renforcent alors la distance avec les institutions et donnent pour un temps plus ou moins long un substrat à l'identité revendiquée.

L'art de pianoter

Du point de vue des jeunes, les dispositifs d'accueil dans les villes traversées ne sont pas utilisés non plus comme des tremplins ou des sas vers des dispositifs de sortie de la galère mais comme des ressources pour poursuivre l'errance. Il faut aussi lire l'usage des prestations sociales et socioéducatives comme des moyens d'accéder à des solutions matérielles ponctuelles et rapides. Au cours de leur itinérance, de nombreux jeunes racontent comment, lorsqu'ils arrivent dans une ville nouvelle, ils « *pianotent* » sur les dispositifs. Il existe plusieurs stratégies mais en général, ils commencent par la Mission locale plus habituée au public jeune pour obtenir une aide d'urgence et faire le plein de (bonnes) adresses. Ensuite, ils passent sur les associations pour les douches, la nourriture etc. Le risque de rester trop longtemps est de devenir « client » des systèmes d'assistance car il faut alors participer à l'intervention éducative et jouer le jeu de l'injonction biographique en racontant sa vie. Le risque est aussi que le mouvement s'inverse, que devenu client, ce n'est plus eux qui pianotent sur les dispositifs mais les institutions ou les professionnels qui les font tourner dans les méandres du panier de services local. Devenir un « public captif », c'est aussi la fin de l'errance.

Cette distance aux institutions ne signifie pas une volonté de rester à la marge ou un refus d'intégration sociale. Bien souvent, les espoirs sont modestes et socialement légitimes, un petit job, un appart, un(e) cop(a)in(e), un camion... Après on fait semblant : on annonce des projets plus ambitieux et qui correspondent à ce que les jeunes pensent être les attentes des professionnels et des dispositifs. Les jeunes ont appris à donner ce qu'on attend d'eux dans certaines conditions et pendant un certain temps.

Des offres dégradantes ?

La thématique de la dignité est très importante. Ils refusent les lieux de vie proposés (CHRS, ou foyers divers) pour cause de saleté, de violence, de vol, d'emprise institutionnelle démesurée au regard des opportunités offertes, de vie collective difficile (horaires, tâches ménagères obligatoires, obligation de faire ses démarches...), d'absence de solution pour les chiens... Ce qui est présenté comme une solution par les institutions est en réalité très coûteux

de leur point de vue car il leur faut renoncer aux idéaux projetés dans la vie en errance et dans le monde de la rue. Devenir « client » de dispositifs d'assistance aussi lourds, c'est au fond renoncer aux thématiques de l'indépendance et de l'aventure. C'est mettre fin à la rationalisation de la vie en errance par le choix de la liberté. C'est devoir accepter une autre version de son histoire.

Les offres s'avèrent être par ailleurs de faible qualité. Les stages et les formations sont massivement perçus comme « *bidon* » (c'est-à-dire inutiles) ou « *tranquilles* » (c'est-à-dire qu'on s'y contente d'amuser la galerie). Les jeunes ont l'impression de rejouer une scène de leur échec scolaire. Ces formations sont très variables selon les dispositifs encadrant et parfois selon les territoires et sont concentrées sur des secteurs nécessitant une main d'œuvre faiblement qualifiée et nombreuse : la restauration, le bâtiment, les espaces verts... qui débouchent généralement sur des emplois peu payés ou aux conditions de travail jugées pénibles et dégradantes. Dans la hiérarchie des emplois dignes, les jeunes en errance n'acceptent que dans certaines circonstances de tenir les emplois –ou les jobs sans contrat de travail- les plus bas. Leur CV comprend nombre d'expériences de ce type mais ces emplois ont toujours été tenus pour des raisons strictement financières (économiser pour un voyage, se rendre à un festival, réparer le camion...) et surtout pendant un temps limité. C'est une autre affaire que de leur proposer d'y faire carrière. Car sur le fond, il existe un certain rejet de ces emplois « *à la con* », et du mode de vie qui semble aller avec : celui de petit travailleur non qualifié sans espoir de promotion ni professionnelle ni sociale et exposé à tous les chocs économiques. Par ailleurs, une très grande majorité des jeunes en errance sont de « petits blancs »⁵⁴ qui refusent (ou qui aimeraient refuser) le sale boulot. Sur ce plan, les jeunes en errance sont de plus en plus piégés. Dans de nombreuses villes, des migrants ou des sans papiers investissent le marché noir de l'emploi ; la concurrence sur les bons lieux de manche est plus en plus forte entre les jeunes qui alpaguent les piétons avec plus ou moins de bagout et de tact, ceux qui adoptent la position silencieuse de « *la prière* », les habitués qui stationnent toujours à une même place et qui collectent auprès de donateurs habitués, de nouveaux SDF fraîchement déclassés par la crise, les jeunes « *qui jouent aux zonards mais qui rentreront chez papa maman à la fin de l'été* » et les « *Roumains* » avec qui les jeunes entretiennent des rapports compliqués car ils ne respecteraient pas les emplacements des uns et des autres et les règles informelles de la manche. Inutiles ou inemployables sur le marché de l'emploi officiel, en concurrence sur le marché noir de l'emploi et sur le marché de la

⁵⁴ Sans que cela ait les traductions politiques habituelles du terme.

débrouille, les opportunités des jeunes se réduisent et c'est –encore une fois- à contre cœur qu'ils suivent les formations et les stages.

Des conflits avec les professionnels

Les dispositifs peinent à garder les jeunes selon un protocole théorique. Il est toujours troublant de voir un jeune « préférer » la rue ou le squat au foyer, fut-il expérimental ou soit disant particulièrement étudié pour son profil. Ces jeunes développent des formes de résistance qui vont du retrait (ils quittent le foyer sans effusion et par usure) à des clash plus explicites (menaces contre les professionnels, dégradation des locaux et des matériels...) pour qu'on les mette dehors. La vie quotidienne en institution se traduit par une recherche de marges de liberté par rapport à la pression institutionnelle même diffuse, aux relances incessantes des éducateurs et à l'emprise du groupe de pairs avec qui ils ont plutôt l'habitude d'entretenir des rapports en pointillé dans les squats. Au fond, pourquoi supporter des contraintes auxquelles l'errance avait promis de mettre un terme ?!

Les conflits entre jeunes hébergés et les éducateurs émergent quand ces derniers ont le sentiment de ne « rien faire » ou de ne pas faire leur travail (des accompagnements, construire un processus de stabilisation sociale avec des étapes...), d'être en permanence dans une logique de bas seuil qui les cantonne –selon eux- à un rôle moindre de réceptionniste ou de veilleur de jour. Les éducateurs reprochent *mezzo voce* aux jeunes de leur lancer en pâture des projets farfelus même si en cela ils répondent aux demandes implicites de l'équipe de s'impliquer dans un projet. Les accrochages portent sur la participation de chacun aux tâches ménagères et donc l'acceptation d'une vie collective, sur l'argent et son utilisation chez certains qui dépensent à tout va ou qui économisent (trop) en douce, ou encore sur les démarches qui ne vont pas assez vite. Les occasions où les institutions sont prises en flagrant délit d'impuissance constituent des zones de tensions et de conflits importantes. Les jeunes parce qu'ils ont un parcours institutionnel et parce qu'ils circulent de ville en ville se plaignent de devoir répéter en permanence leur histoire, ils sont ainsi devenus des pros de la présentation « calibrée » de soi, ce qui a parfois le don d'énerver les éducateurs qui souhaitent que les jeunes soient plus « authentiques » et disent tout ce qu'ils ont à dire. Cette instabilité conflictuelle est aussi le reflet d'un climat institutionnel où les dispositifs sociaux ou médico-sociaux sont morcelés en fonction de logiques parfois absconses, renvoyés à leur projet d'établissement qui sont autant d'œillères et financés de manière instable. Coincés entre les attentes des tutelles et des directions d'établissement, les contraintes organisationnelles et les

demandes erratiques des jeunes, les professionnels ont par ailleurs à prendre en charge un public qui leur glisse entre les mains du fait de l'accumulation de problèmes sociaux, de troubles de santé mentale et de problèmes de drogues. Ils sont ainsi tentés de mettre la main sur le recrutement des dispositifs et à écarter les profils les moins gérables et les plus rétifs à l'intervention professionnelle.

4. Quelle place pour les jeunes en errance dans le monde institutionnel ?

De nouveaux acteurs pour de nouvelles précarités.

Dans *Intervenir auprès des jeunes en errance (2009)*, F. Chobeaux retrace les différentes périodes qui ont participé à l'inscription de l'errance dans la scène française : les festivals dans les années quatre-vingts et les premières réponses publiques, l'explosion de la visibilité sociale et premières interventions étatiques à partir de 1996⁵⁵, la modification de la dynamique de l'errance depuis 2000 en faveur de la sédentarisation et enfin une nouvelle étape de mobilisation publique depuis la fin des années 2000 avec le soutien direct à des programmes expérimentaux⁵⁶. L'enjeu actuel est l'entrée potentielle de nouveaux acteurs dans la question de l'errance. Par exemple, récemment la Mission Interministérielle de lutte contre les drogues et toxicomanie (MILDT) s'est engagée dans cette question en soutenant un programme de retour à l'emploi et à la formation pour des jeunes de la rue. La mise en relation de ces jeunes avec des dispositifs de réduction des risques et des professionnels de santé susceptibles de les aider dans leur consommation de drogue et d'alcool fut la porte d'entrée retenue. L'enjeu est l'identification d'un problème jeune en errance et sa localisation dans le corpus des politiques publiques ainsi qu'une désignation plus explicite des acteurs et des dispositifs de terrain en charge du problème. Pour le moment, il existe un flou qui profite aux logiques de sécurité mais les logiques sociales montent en puissance.

La frontière entre problème de sécurité et problème social a toujours été en tension : « à la demande de Xavier Emmanuelli en réaction aux arrêtés anti-mendicités pris par un certain nombre de maire durant l'été 1995, le rapport Quaretta développe une vision socio-

⁵⁵ Notamment en finançant des études sur les jeunes errants qui contribuent à construire une catégorie de l'action publique : les travaux des CEMEA (recherche dans trois villes festivalières en 1996), de la Direction de l'action sociale qui financent à partir de 1997 des diagnostics territoriaux partagés sur l'errance des jeunes et la grande marginalité qui soulignent l'hétérogénéité des conduites d'errance et la nécessité d'innover en proposant un accueil inconditionnel, du bas seuil ; de l'UNCCASF sur l'errance des jeunes de moins de 25 ans (1997)

⁵⁶ 2007 : conférence de consensus sur les jeunes sans abris organisé par la FNARS ; 2008 lancement par le Haut Commissariat aux solidarités actives d'un programme d'accompagnement et de suivi des jeunes en errance.

humanitaire d'un phénomène qui tend à être problématisé en termes sécuritaires. La mendicité dite agressive, celle qui justifie les mesures coercitives d'expulsion de certains mendiants, ne serait qu'une infime partie d'un phénomène beaucoup plus général : celui de l'errance et des interrogations qu'il pose à l'ensemble du corps social » (Patteguey, 2001, p260).

Les jeunes en errance sont ainsi un cas de figure intéressant pour décrypter les modes de régulation institutionnelle de la grande précarité à l'œuvre dans nos sociétés.

Quel mode de régulation institutionnelle ?

Le traitement social et politique de la question des jeunes en errance montre que les logiques de régulation ne sont pas nécessairement exclusives. Le flou autour de la catégorie de l'errance traduit aussi la pluralité des modèles institutionnels en jeu. L'errance relève-t-elle des questions de sécurité, du contrôle des espaces publics urbains, de la lutte contre les drogues, de l'action sociale, des politiques de la jeunesse, de l'insertion par l'économique, de la politique du logement... ? Comme problème public, l'errance a du mal à se cristalliser. Comme public éligible à l'action sociale, elle a du mal à trouver preneur.

Le cas des jeunes en errance montre l'ambiguïté des modèles institutionnels contemporains autour desquels l'Etat providence se recompose. Il s'agit en effet de punir *et* de protéger. De normaliser *et* d'autonomiser. D'individualiser les politiques sociales *et* de traiter collectivement une population problématique. De resocialiser *et* de rendre capable. Où passe la frontière ? Comment les différents outils s'articulent les uns aux autres ?

Dans la prise en charge des jeunes en errance, le rôle des professionnels doit être interrogé et il l'est d'ailleurs par les jeunes et les professionnels eux-mêmes. Les travailleurs sociaux apportent des réponses « paradoxales qui consistent plus à organiser la gestion de la pauvreté et de l'exclusion » (Dequire, Jovelin, 2012, p131) mais ils régulent aussi les « injonctions paradoxales d'un système de prise en charge extrêmement normatif » (Muniglia, Rothé, 2012, p77). De ce point de vue, les acteurs traduisent et amplifient l'hésitation des modes de régulation institutionnelle. Aux jeunes de recoller les morceaux.

Bibliographie

Autès, M., 2001, « Les représentations de la pauvreté et de l'exclusion dans la sphère politique et administrative » in Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, *Rapport sur les travaux de l'observatoire 2001-2002*, 85-103.

Berlioz, G., 2000, « Dans les circuits de l'errance, les jeunes sont de plus en plus nombreux », *Sauvegarde de l'enfance*, n°4, vol. 55.

Centre Dollard Cormier, 2008, *Mémoire adressé à la commission des affaires sociales siégeant sur le phénomène de l'itinérance au Québec*, 22p.

Chobeaux, F., 1999, *Les nomades du vide*, Paris, Actes Sud.

Chobeaux, F., 2001, *L'errance active : politiques publiques et pratiques professionnelles*, Paris, Editions ASH.

Créyemey, A., Morales, J.H., 2009, « Sur les marges des festivals », *Vie sociale et traitements*, 2009/4, n°10.

Damon, J., 2002, *La question SDF*, Paris, PUF.

Declerck, P., 2001, *Les Naufragés - Avec les clochards de Paris.*, Éditions Plon.

Dequire, A.F., Jovelin, E., 2007, « Des jeunes dans la tourmente. Les jeunes sans domicile fixe à l'épreuve de la rue », *Pensée Plurielle*, 2007/1, n°14, 125-147.

Dequire, A.F., Jovelin, E., 2007, « Evaluation des services et initiatives en faveur des jeunes sans domicile fixe : une comparaison France - Angleterre », *Pensée Plurielle*, 2007/3, n°16, 181-206.

Dequire, A.F., Jovelin, E., 2012, « Quel avenir pour les jeunes en errance ? », *Empan*, 2007/4, n°68, 63-69.

Eurostat, 2005, *The production of data on homelessness and housing desprivation in the European Union : survey and proposals*.

Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA), ETHOS, *European Typology on Homelessness and housing exclusion*, 2007. <http://www.feantsa.org/spip.php?article121&lang=en>

Ferré, S., Bodin, G., 2011, *Évaluation du coût financier de la prise en charge hospitalière des « Grands précaires » au CHU de Bordeaux*, SAMU SOCIAL de Bordeaux, 26 pages.

Girard V. Estecahandy P, Chauvin P. (2009), *Rapport sur la santé des personnes sans chez soi : Plaidoyer et propositions pour un accompagnement des personnes et un rétablissement social et citoyen*. Rapport remis à Mme Bachelot-Narquin, Ministre des sports et de la santé, Novembre 2009, 184p.

Guillou, J., 1998, *Les jeunes sans domicile fixe et la rue, ou « au bout d'être énervé »*, Paris, L'Harmattan.

Hopper, K., 2003, *Reckoning with homelessness*, New York, Cornell University Press, INSEE, Enquête Sans Domicile, 2001

Marsat, M., 2005, « The problem of definitions : points of similarity and difference », Paper to the CUHP thematic network conference, Brussels, 3-4 November 2005.

Martuccelli, D., 2006, *Forgé par l'épreuve. L'individu dans la France contemporaine*, Paris, Armand Colin.

Muniglia, V., Rothé, C., « Jeunes vulnérables : quels usages des dispositifs d'aide », *Agora Débats Jeunesse*, 2012/3, n°62, 65-79.

O'Flaherty, Brendan, 1996, *Making room : the economics of homelessness*, Cambridge, MA, Harvard University Press,

Patteguey, P., 2001, « L'actuelle construction en France, du problème des jeunes en errance. Analyse critique d'une catégorie d'action publique », *Médecine § Hygiène. Déviance et société*, 2001/3, vol 25, 257-277

Wallez, P., Aubrée, L., 2005, « L'expérience de la rue chez les jeunes comme forme extrême d'urbanité », *Espaces et sociétés*, 2005/2, n°120-121, 241-257.



Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

www.experimentation.jeunes.gouv.fr